

PROJET EDITORIAL

PAR LA PROPHÉTIE

Jeanne Delétoille, Roman Cizeron et
Léa Vernier

Master 2 - Édition imprimée et numérique
Université Toulouse 2 Jean-Jaurès
2019-2020

SOMMAIRE

PARTIE 1 LA GÉNÈSE DU PROJET

LE DÉBUT D'UNE GRANDE ÉPOPÉE	6
Faire découvrir aux enfants La Saga d'Oddr aux flèches	7
Un chemin long et sinueux	7
A LA DÉCOUVERTE DES ÉDITIONS ALEPH	
Une jeune maison qui soulève des montagnes	8
Des collections pour voyager	9
ODUR ET LES ÉDITIONS ALEPH, L'AVENTURE COMMENCE	10
Une alliance stratégique avec la collection des Récits illustrés	10
Une escapade inattendue vers le numérique	10
LES HÉROÏNES DE NOTRE RÉCIT	11
Portrait de l'autrice	11
Portrait de l'illustratrice	11

PARTIE 2 LE LIVRE IMPRIMÉ

LE COMBAT ÉDITORIAL	13
Création d'une identité pour <i>Odur La Prophétie</i>	13
En deux couleurs, ça fait plus peur	13
Transmettre notre histoire aux jeunes générations	14
Les couleurs de notre bannière	15
Stratégie financière et quête de fortune	17
Plan de navigation	17
Les coûts d'une nouvelle aventure	18
Le pacte avec nos alliées	21
Formation du manuscrit	21
Séparation du manuscrit en trois tomes	22
Réécriture du texte pour un public jeunesse	23

SOMMAIRE

LA PRÉ-PRESSE EN DÉTRESSE	28
Couverture et quatrième plat/maquette	28
Mise en page de l'intérieur	29
UN LIVRE BIEN BÂTI	31
L'armure	31
Les entrailles du livre	31
Le façonnage	32
DES BARDES POUR PROPAGER LA LÉGENDE	36
Diffusion et distribution	36
Le marchand itinérant	36
Négociant avec les marchands	36
UNE HISTOIRE CÉLÈBRE AU DELÀ DES MERS NORDIQUES	38
Une légende (bientôt) connue par tous	38
La rançon de la gloire	41
Comment bien raconter l'histoire	42
PARTIE 3 LE LIVRE NUMÉRIQUE ENRICHIS	
PERÇONS LES MYSTÈRES DU PROJET NUMÉRIQUE	44
Les origines de notre épopée virtuelle	44
Conquérir de valeureux adversaires	46
ANALYSE STRATÉGIQUE DES GUERRIERS ENNEMIS	47
Cartographie des potentiels adversaires	47
Forces et faiblesses de notre clan	51
Résultat de l'analyse stratégique	52

SOMMAIRE

BIEN PLUS QU'UN LIVRE NUMÉRIQUE, UNE AVENTURE SENSORIELLE	53
Les branches d'Yggdrasil	53
Univers virtuel et paysages nordiques	54
À chaque aventurier sa manière de naviguer	55
Format et supports	56
PLANIFICATION DU VOYAGE	57
Une expédition en plusieurs étapes	57
Calendrier lunaire	58
Dispersion de la trésorerie	60
Dépenses	60
Subvenir à nos besoins	61
Le butin	62
PARTAGER NOTRE AVENTURE AVEC LE MONDE ENTIER	63
Le village virtuel des éditions Aleph	63
A l'attaque du Salon du livre de Montreuil	65
Notre meilleure arme : la communauté viking en ligne	65
En quête du soutien des colporteurs	67
ANNEXES	
TABLEAU CONCURENTIEL	70
COMPTE D'EXPLOITATION NUMÉRIQUE	71
VISUELS DU LIVRE NUMÉRIQUE	72
FEUILLE DE RECOUVREMENT DU LIVRE IMPRIMÉ	73
CONTRAT D'EDITION	74
SUBVENTION DU CNL	98



PARTIE 1

LA GÉNÈSE DU PROJET



LE DÉBUT D'UNE GRANDE ÉPOPÉE

Faire découvrir aux enfants *La Saga d'Oddr aux flèches*

Nous nous sommes intéressés à *La Saga d'Oddr aux flèches*, une saga islandaise composée entre le XIIIe et le XIVe siècle. Ce texte fait partie d'une trilogie, comprenant *La Saga de Ketill le saumon* et *La Saga de Grímr à la joue velue*, trois récits traduits et publiés en un volume par les éditions Anacharsis en 2010. Ces histoires plongent le lecteur en plein coeur de la mythologie scandinave, dont les coutumes et légendes restent assez peu connues, malgré l'engouement qui ne fait que croître autour des vikings. La particularité de ce manuscrit réside dans le style du récit, fondé sur l'action et l'enchaînement des péripéties, laissant peu de place à la description. Par cette modalité d'écriture, *La Saga d'Oddr aux flèches* s'inscrit dans la lignée des grandes épopées mythologiques, mais elle reste atypique et demeure jusqu'à ce jour inconnue du public jeunesse.

Nous avons décidé d'adapter *La Saga d'Oddr aux flèches*, en achetant les droits auprès d'Anacharsis. Le texte, retravaillé dans le but d'être intelligible pour les enfants de dix ans et plus, gardera son essence obscure pour rester dans l'esprit du texte original. Certains mots islandais seront conservés dans le texte, et expliqués par de petites notes complémentaires intégrées aux illustrations, ce qui permettra d'apporter une légère dimension documentaire au livre ; nous développerons ces aspects plus en détail dans la suite de ce dossier. La saga sera publiée en trois tomes, sous la forme d'une série nommée Odur. Pour nommer notre série, nous avons choisi de garder uniquement le nom du héros, et de ne pas garder son titre « aux flèches ». Tout en étant plus accrocheur, cela crée un rapport de proximité entre le lecteur et le personnage principal. Nous nous focaliserons dans ce projet sur le premier des trois tomes, *La Prophétie*.

Un chemin long et sinueux

Notre projet éditorial en tête, nous avons tout d'abord pensé à le faire publier par les éditions Glénat, au sein d'une nouvelle collection qu'inaugurerait notre saga. Ce choix a été motivé par l'intérêt que nous portions à l'illustrateur Bouletcorp, publié notamment chez Glénat, à qui nous souhaitions originellement confier le projet. Travailler avec Bouletcorp, célèbre dans son milieu, assurait un certain succès à notre trilogie et nous permettait d'augmenter les tirages et les ventes, sans prendre de risques inconsidérés. Cependant, en s'intéressant aux collections actuelles de Glénat, nous avons réalisé que leur politique éditoriale et leur charte graphique ne correspondait pas à l'idée que nous nous faisons de notre livre. De plus, une collection consacrée aux mythes classiques existait déjà : La Sagesse des mythes, dont les choix éditoriaux sont éloignés de ce à quoi nous aspirions. Pour cette raison, et face aux coûts de fabrication conséquents auxquels nous aurions fait face, nous avons décidé de trouver une autre maison d'édition.

Dans l'idée de garder notre illustrateur, nous nous sommes tournés vers les éditions Delcourt, qui ont elles aussi publié certains titres de Bouletcorp. Leur ligne éditoriale proche de celle de Glénat est néanmoins plus soucieuse de la qualité des livres, tout en permettant le financement de gros projets. Malgré tout, nous aurions rencontré de fortes difficultés financières, notamment liées à l'à-valoir conséquent demandé par Bouletcorp. Finalement, nous ne trouvions pas comment inscrire une nouvelle collection dans leur production actuelle, car leur offre jeunesse regroupe tous leurs titres sous une même collection globale, sans distinctions.

Dans l'impasse, nous avons finalement eu un coup de coeur pour les éditions Aleph, lors de notre visite au Salon du Livre de Montreuil 2019. Cette petite maison indépendante nous est tout de suite apparue comme une évidence, et notre saga comme la suite logique de leur production.

À LA DÉCOUVERTE DES ÉDITIONS ALEPH

Une jeune maison qui soulève des montagnes

Les éditions Aleph sont une jeune maison d'édition parisienne, officiellement fondée en janvier 2018 par Emmanuelle Lê, nouvelle arrivée dans le monde de l'édition. Par sa volonté originelle de proposer au public jeunesse des réécritures de mythes et légendes du monde, elle se démarque de l'offre plus qu'abondante déjà présente sur le marché en privilégiant des histoires moins populaires et en s'éloignant de la traditionnelle mythologie gréco-latine.

Aujourd'hui, la maison compte trois collections adressées à la jeunesse, dès 5 ans et jusqu'à plus de 14 ans. Depuis 2018, sept livres ont été publiés, dont six albums et un roman. Nous nous centrerons essentiellement sur les livres illustrés dans la description de leur ligne éditoriale, car la publication de l'unique roman adolescent fait suite au coup de coeur d'Emmanuelle Fê pour le manuscrit, et ne correspond pas à la volonté originelle de la maison d'édition.

Aleph, par sa ligne éditoriale, consacre une production jeunesse créative et poétique. Elle met particulièrement l'accent sur la qualité des illustrations, qui occupent une part majeure de l'espace dans chaque livre, comme nous pouvons le voir ci-dessous. Très axée sur le développement de l'imaginaire des enfants, chaque album a une identité graphique marquée, qui transporte le lecteur dans un univers coloré et onirique.



La jeune maison d'édition cherche par ailleurs à promouvoir de jeunes auteur.rice.s et illustrateur.rice.s, à qui elle n'impose pas de charte graphique stricte, et qui sans s'éloigner du fil de l'épopée, peuvent ainsi laisser libre cours à leur créativité. De l'Irlande à la Perse antique, en passant par l'Australie, les destinations sont toutes aussi variées d'un livre à l'autre que le style de l'illustrateur.

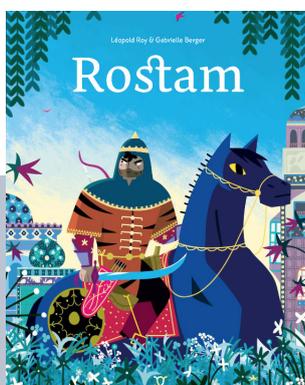
Parallèlement à cela, les éditions Aleph sont soucieuses de l'aspect éthique de leur production : en collaborant avec le diffuseur-distributeur Pollina, elles font le choix d'une impression en Europe chez des imprimeurs ayant le label *Imprim'vert*.



Des collections pour voyager

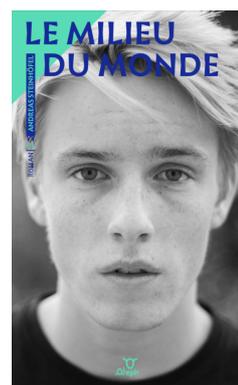
Les Grands Albums

Cette collection est destinée aux enfants de 5 ans et plus. Elle propose aux plus jeunes lecteurs de découvrir des récits mythologiques du monde entier, qui sortent des sentiers battus. C'est grâce à cette collection que les éditions Aleph se sont fait connaître ; elle compte le plus de titres à ce jour, avec six livres illustrés.



Les Romans

Comme mentionné précédemment, la maison d'édition ne se destinait pas à l'origine, à publier des romans jeunesse, ce qui explique l'unique titre publié jusqu'à aujourd'hui. Cette collection est destinée aux adolescents de 14 ans et plus, et aspire à proposer des histoires qui questionnent le rapport de chacun à l'imaginaire. Leur premier roman est *Le Milieu du monde*, best-seller allemand publié chez Carlsen en 1998, dont la traduction en français n'avait jusqu'alors jamais été publiée.



Les Récits illustrés

Cette dernière collection des éditions Aleph est actuellement en cours de création. Elle sera adressée aux enfants de 10 ans et plus, et adaptera à la fois des mythes et légendes inconnues, dans la lignée des Grands Albums, mais revisitera également les grands classiques. Elle fera elle aussi la part belle à l'illustration.

ODUR ET LES ÉDITIONS ALEPH, LE DÉBUT D'UNE GRANDE AVENTURE

Une alliance stratégique avec la collection Récits illustrés

Odur, La Prophétie sera intégré à la collection des Récits illustrés, et en sera le premier livre. En proposant un livre pour les enfants de 10 ans et plus, les éditions Aleph élargissent leur lectorat en faisant le choix d'un mythe plus complexe et sombre, qui donnera le ton à la suite de la collection. La publication sera suivie des deux autres tomes de la saga, et par la suite d'autres légendes méconnues ou classiques, adaptées elles aussi à un lectorat plus grand. *Odur, La Quête*, le deuxième tome, paraîtra six mois après le premier, et *Odur, L'Affrontement*, encore six mois plus tard.

Un même format sera adopté pour l'ensemble de la collection, 21,3x28 cm. En étant proche du format A4, il permet à la fois de mettre en valeur les illustrations par une grande taille de livre, et de rendre compte d'un effet plus "grimoire" ou "carnet de voyage" en étant moins haut et plus large que le A4.

Une escapade inattendue vers le numérique

Les Récits illustrés sont l'occasion pour les éditions Aleph de développer leur offre numérique, jusque-là inexistante. Chaque publication sera ainsi doublée de son pendant numérique, sous la forme d'un livre enrichi disponible en ePub sur le site internet de la maison d'édition.



Plus qu'une simple version homothétique, la version numérique apportera une réelle valeur ajoutée à la collection, par l'apport d'illustrations supplémentaires à celles du livre papier, mais également de légères animations et d'une ambiance sonore. La relation de l'enfant à l'imaginaire, essentielle dans les publications d'Aleph, sera intensifiée grâce à la capacité immersive de l'ebook. Le livre enrichi sera proposée comme une alternative moins coûteuse au livre papier, mais également plus accessible avec la possibilité d'adapter la police aux troubles dys.

LES HÉROINES DE NOTRE RÉCIT

Portrait de l'autrice

Pour l'adaptation de ce manuscrit à un public jeunesse, nous avons choisi de travailler avec l'autrice Carole Trébor, écrivaine et réalisatrice de documentaires qui a déjà travaillé avec Aleph, pour la réécriture de *Gromislav*, paru en août 2019. Elle est à l'origine de plusieurs romans à succès, notamment la trilogie *Nina Volkovitch* publiée chez Gulf Stream éditions, qui a reçu pas moins de douze prix littéraires. Elle est également l'autrice d'un des tomes de la célèbre saga post-apocalyptique *U4*, intitulé *Jules*, paru aux éditions Nathan-Syros. Ce choix est motivé par la volonté de choisir un.e auteur.rice qui est familier.ère avec le processus de réécriture et d'adaptation à un public jeunesse. Carole Trébor a connaissance de la ligne éditoriale, et de l'importance accordée à la qualité littéraire et à l'imaginaire de chaque publication, ce qui sera une valeur ajoutée pour notre trilogie.



Portrait de l'illustratrice

Nous avons choisi, pour l'illustration de ce premier tome, de nous fier à Stephanie Stutz, illustratrice suisse-allemande spécialisée dans le digital et la 3D. Diplômée des Beaux-Arts de Zurich en visualisation scientifique, son style graphique et ses compétences en animation nous ont tout de suite interpellés. En effet, nous souhaitons réaliser des animations à la fois au sein du livre numérique et dans le cadre de la promotion de notre trilogie. Stephanie Stutz n'a illustré aucun livre publié jusqu'à présent, mais partage ses créations sur Art Station, une plateforme qui sert de vitrine aux artistes, de l'univers de l'illustration en passant par le cinéma et jusqu'aux jeux vidéos. *La Prophétie* sera son premier livre, et nous nous réjouissons de lui donner l'opportunité de démarrer sa carrière dans l'illustration jeunesse.



The background is a solid teal color. In the top right corner, there is a large, light blue circular shape representing a moon. In the upper left and center, there are two small, dark teal bird silhouettes in flight. The bottom portion of the image features a dark teal silhouette of a landscape with rolling hills and a body of water in the foreground.

PARTIE 2

LE LIVRE IMPRIMÉ

LE COMBAT ÉDITORIAL

Création d'une identité pour Odur, La Prophétie

En deux couleurs, ça fait plus peur

Afin d'offrir une forte identité visuelle à la nouvelle collection Récits illustrés des éditions Aleph, nous avons décidé d'utiliser la bichromie, une technique d'impression en deux couleurs. Lors d'un procédé offset, la bichromie demande l'utilisation de deux encres, le plus souvent du noir et d'une autre couleur.

Chaque conte mythologique de la collection aura donc ses propres couleurs, qui seront déterminées en fonction de la région originelle du conte afin de proposer un univers réellement immersif aux jeunes lecteurs. Pour un conte d'Amérique du Sud, nous pouvons imaginer une bichromie en vert et noir ou encore une bichromie en jaune/orangé et noir pour un conte d'un pays africain. Nous pensons que cette technique d'impression se prête particulièrement bien à l'univers des contes mythologiques souvent très marqués par les paysages des pays ou régions dans lesquels ils se situent.

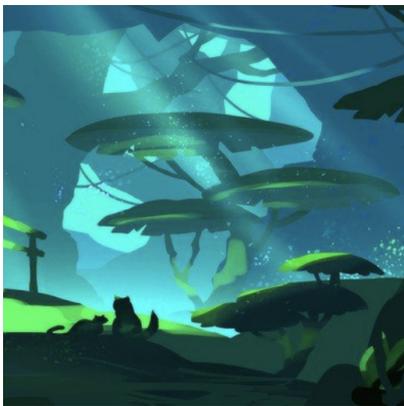
L'avantage de la bichromie est de pouvoir jouer sur deux plans : dans un premier temps, cette technique permet de proposer des illustrations avec un fort contraste entre les deux couleurs dans un style très graphique. L'autre aspect intéressant de cette technique d'impression est la multitude de nuances possibles avec l'utilisation de ces deux couleurs. Le blanc du papier devient une troisième couleur à utiliser à bon escient pour créer des illustrations en symbiose avec l'ouvrage.

Le choix d'utiliser seulement deux encres rappelle aussi le croquis, un dessin réalisé très rapidement à main levée pour illustrer des carnets de voyage. Il s'agit d'un aspect de nos ouvrages que nous souhaitons mettre en valeur et qui se prêtait très bien à la bichromie.

Ce choix graphique nous permet de différencier et valoriser nos ouvrages face au reste de la production éditoriale destinée à la jeunesse. Il est ainsi question de s'émanciper des publications jeunesse sur la mythologie qui sont souvent peu originales et graphiquement très classiques.

Transmettre notre histoire aux jeunes générations

L'identité graphique d'*Odur, La Prophétie* a été un questionnement au centre de la création du projet. Nous sommes partis de l'idée que la narration et les illustrations devaient se trouver sur un pied d'égalité et exister en tant qu'ensemble. Nous souhaitions trouver un.e artiste au style innovant mais surtout très graphique pour permettre à notre ouvrage de se différencier des autres publications pour la jeunesse sur la mythologie.



En effet, il s'agit d'une thématique répondant très souvent aux mêmes codes artistiques, codes qui n'ont pas forcément évolué au fil des années. En inscrivant ce projet au sein des éditions Aleph, il nous semblait primordial de proposer une identité graphique forte pour notre ouvrage afin de suivre leur ligne éditoriale : dépoussiérer la publication de mythologies.

Après de nombreuses recherches, nous avons rencontré le travail de l'illustratrice suisse allemande Stephanie Stutz qui correspondait à l'identité graphique que nous voulions donner à notre projet. Ce qui nous a particulièrement attiré dans le travail de Stephanie Stutz, c'est son utilisation des couleurs : sans parler de bichromie, l'illustratrice se sert très souvent d'une gamme colorimétrique restreinte dans ses dessins. Il nous paraissait alors intéressant de lui proposer de travailler avec seulement deux couleurs pour l'ensemble de l'ouvrage.



L'illustratrice revendique un style s'inspirant grandement de l'animation et du jeu vidéo : une caractéristique intéressante qui nous permet de mettre l'accent sur l'aspect "épopée" du conte. À la manière d'un jeu vidéo, le lecteur suit les aventures d'Odur à travers toute la Scandinavie, vivant ainsi à ses côtés les batailles, les voyages en drakkar...

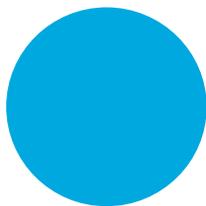
L'expérience de l'illustratrice dans l'animation est un point sur lequel nous reviendrons plus tard mais qui nous sera très utile pour le pendant numérique du projet.

Les couleurs de notre bannière

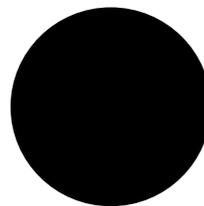


LES COULEURS

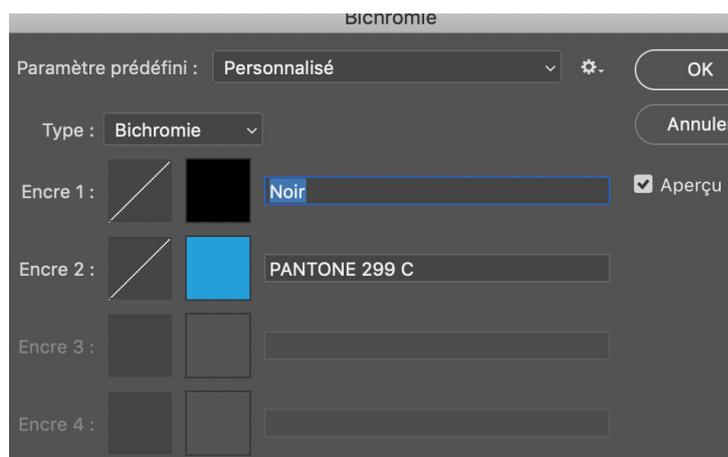
Pour la saga d'Odur nous avons choisi d'utiliser un pantone bleu dans la bichromie pour rappeler le froid des paysages nordiques et un pantone noir pour la dureté de l'action. Les trois tomes seront illustrés en utilisant ces deux couleurs. Ce qui nous paraît intéressant avec la bichromie, c'est de pouvoir jouer avec le mélange de ces deux couleurs pour créer une multitude de nuances et proposer des illustrations originales et qualitatives.



R : 56 V : 162 B : 219
C : 99% M : 4% J : 6% N : 0%
#38a2db



R : 0 V : 0 B : 0
C : 63% M : 4% J : 6% N : 100%
#000000

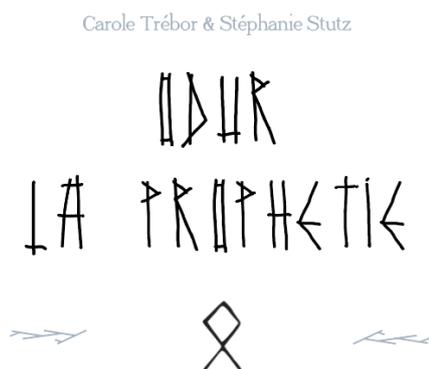


LES TYPOGRAPHIES

Nous avons décidé de travailler nos ouvrages avec trois polices de texte différentes. Pour le titre de la saga, nous avons choisi une typographie très visuelle afin qu'elle accroche rapidement le regard des lecteurs. Les traits des lettres qui se superposent n'est pas sans rappeler les runes nordiques : c'est cet aspect qui a motivé notre choix final. Nous l'avons très légèrement modifiée, en lui rajoutant un contour de 0,25 pt pour la rendre plus épaisse et augmenter l'espacement entre les lettres pour la rendre plus visible.

Pour le corps du récit, nous souhaitons utiliser une police sobre pour être facilement lisible mais toujours en rapport avec l'univers nordique des vikings. Cette police nous a semblé idéale pour accompagner les aventures d'Odur.

Finalement, pour les annotations, nous avons pensé dans un premier temps écrire nous même, à la main, le texte à l'aide d'une tablette graphique pour donner une véritable impression d'inscription manuscrite, rappelant ainsi l'aspect carnet de voyage de l'ouvrage. Nous avons finalement décidé de choisir une police manuscrite, afin de faciliter l'éventuelle traduction d'*Odur La Prophétie* à l'étranger.



La Voyante et la Prophétie d'Odur

Non loin de là vivait une femme qui s'appelait Heyre, c'était une magicienne réputée qui était capable de prédire l'avenir. Elle se rendait de temps à autres à des banquets, afin de dévoiler leur destinée à ceux qui le désiraient.

Un matin, Ingaldur qui avait eu vent de la présence d'Heyre dans un village voisin, alla trouver ses fils.

« Aujourd'hui, j'ai une tâche à vous confier. Vous allez inviter la prophétesse Heyre au banquet que je souhaite organiser en son honneur »

« Non, je n'irai pas », répondit Odur. « Je ne veux pas qu'elle mette les pieds ici ».

« Alors, Asmundur, tu devras y aller seul. Tu es le seul à qui je peux donner des ordres »

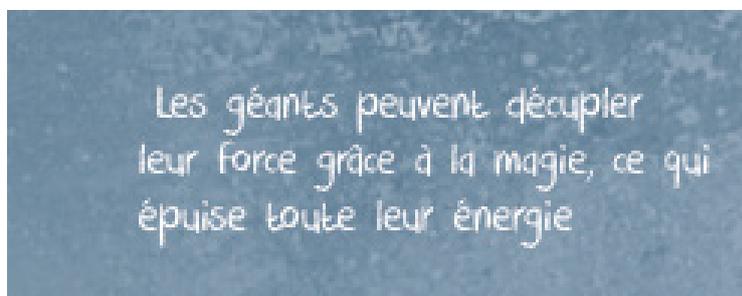
« Si c'est ainsi, il y aura des conséquences qui ne me plairont pas plus qu'à toi. »

Asmundur s'en fut donc seul, et invita la magicienne à venir à Berujor, ce qu'elle accepta. Lorsqu'elle arriva quelques jours plus tard avec toute son escorte, Ingaldur lui réserva un accueil fastueux et invita la prophétesse à entrer dans le siall. Aidé par les villageois, il organisa des préparatifs pour que l'on donne un *sejor* la nuit suivante. Après le dîner, tout le monde alla se coucher, sauf la prophétesse qui préparait le *sejor* avec son escorte. Le lendemain matin, Ingaldur vint la voir et lui demanda comment le rituel s'était passé.

"Je pense", dit-elle, "que je connais désormais les réponses à vos questions".

"Alors, nous allons assigner un siège à chacun", répondit Ingaldur, "pour que tous les villageois puissent recevoir leur prophétie".

Ce dernier fut le premier à s'avancer devant elle.



TITRE

Annotations

Chapitres et texte

Woodcutter basic Viking
+ 0,25 pt de contour et 250
pt d'espacement entre les
lettres.

DK Crayon Crumble
Police 12

Adega
Police 17 chapitre
Police 12 texte

Stratégie financière et quête de fortune

Plan de navigation

Afin d'être en mesure d'estimer le travail qui nous attendait concernant la réalisation de notre projet, nous avons réalisé un rétroplanning. Ce document offre l'avantage de mettre en relation les différentes tâches à accomplir avec les contraintes temporelles que nous avons établi.

Comme nous l'avons avancé, *Odur, La Prophétie*, sera le premier tome d'une trilogie. Nous avons donc pris le parti d'incorporer le travail concernant les deux tomes suivant dans notre planning afin d'avoir une vue d'ensemble de notre projet éditorial.

Odur 1	Nov 19	Déc 19	Jan 20	Fev 20	Mar 20	Avr 20	Mai 20	Juin 20	Juil 20	Août 20	Sept 20	Oct 20	Nov 20	Dec 20	Jan 21	Fev 21	Mar 21	Avr 21	Mai 21	
Contrats																				
Création collection																				
Réécriture																				
Correction																				
MEP texte																				
Illustrations																				
Dépôt dossier CNL																				
MEP finale																				
Réponse CNL																				
Remise manuscrit																				
Fiche produit																				
Imprimeur et BAT																				
Livraison																				
Communication																				
Salon de Montreuil																				
Mise à l'office																				
Retours																				
Remise en vente																				

Odur 2	Avr 20	Mai 20	Juin 20	Juil 20	Août 20	Sept 20	Oct 20	Nov 20	Dec 20	Jan 21	Fev 21	Mar 21	Avr 21	Mai 21	Juin 21	Juil 21	Août 21	Sept 21	Oct 21	
Contrats																				
Réécriture																				
Correction																				
MEP texte																				
Illustrations																				
Dépôt dossier CNL																				
MEP finale																				
Réponse CNL																				
Remise manuscrit																				
Fiche produit																				
Imprimeur et BAT																				
Livraison																				
Communication																				
Mise à l'office																				
Retours																				
Remise en vente																				

Odur 3	Sept 20	Oct 20	Nov 20	Dec 20	Jan 21	Fev 21	Mar 21	Avr 21	Mai 21	Juin 21	Juil 21	Août 21	Sept 21	Oct 21	Nov 21	Dec 21	Janv 22	Fev 22	Mar 22	
Contrats																				
Réécriture																				
Correction																				
MEP texte																				
Illustrations																				
Dépôt dossier CNL																				
MEP finale																				
Réponse CNL																				
Remise manuscrit																				
Fiche produit																				
Imprimeur et BAT																				
Livraison																				
Communication																				
Mise à l'office																				
Retours																				
Remise en vente																				

Nous ne détaillerons ici que les éléments concernant le premier tome puisque les deux suivants ne feront que répéter les mêmes étapes, à des dates différentes.

Notre travail a commencé en novembre 2019, lorsque nous avons signé un contrat de cession de droits avec Anacharsis et des contrats d'éditions (que nous verrons plus en détails) avec nos autrices. Dans le même temps et jusqu'en janvier 2020, nous avons créé la nouvelle collection Récits illustrés.

Le travail strictement éditorial a commencé en décembre 2019. Nous avons décidé de mener de front la réécriture avec Carole Trébor, la création d'illustrations avec Stephanie Stutz et la mise en page du texte. De cette manière nous étions assurés d'avoir une mise en page du texte et des illustrations cohérentes pour février 2020. Cette date était très importante dans la mesure où c'est celle que nous avons choisi pour déposer notre demande de subvention auprès du CNL. Il nous semblait judicieux de faire cette demande au plus tôt début 2020, lorsque les fonds viennent d'être attribués au CNL, afin de maximiser nos chances d'obtenir une subvention.



Nous avons ensuite laissé trois mois supplémentaires à Stephanie Stutz pour réaliser les autres illustrations. L'aboutissement de cette étape nous mènera en juin 2020 où nous pourrons réaliser la mise en page finale de l'ouvrage, ce qui coïncidera avec la réponse du CNL quant à notre demande de subvention. Ce mois sera dédié aux finitions puisque dès juillet, nous devrons disposer du manuscrit fini pour pouvoir envoyer la fiche produit à notre distributeur (Makassar) en août. Nous avons conscience qu'en été, le rythme d'une maison d'édition est ralenti, c'est pourquoi nous prévoyons un mois pour chacune de ces étapes primordiales.

C'est en septembre que nous transmettrons l'ouvrage à notre imprimeur. Si tout se déroule sans encombre, nous devrions recevoir nos premiers ouvrages imprimés dès octobre. Cela nous permettra d'envoyer des services de presse et de lancer notre plan de communication.

C'est finalement au premier office de novembre que notre ouvrage sera disponible en librairie. Nous avons choisi cette date afin de pouvoir profiter de la recrudescence des achats durant la période des fêtes. Le second avantage non négligeable de cette date de parution est que nous pourrons présenter *Odur, La Prophétie* lors du salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil. Cet événement sera l'apogée de notre communication mais nous continuerons à travailler par le biais des réseaux sociaux jusqu'en décembre 2020.

Nous avons prévu de recevoir notre première vague de retour en février 2021 et la seconde en mai 2021. Cette dernière sera l'occasion de remettre le livre en vente, d'autant plus que le second tome sera présent en librairie simultanément.

ODUR - La prophétie

Descriptif :	
Titre :	ODUR - La prophétie
Auteur :	Carole trébor
Collection :	Récits illustrés
ISBN :	978-2-36028-008-7
Pagination :	80 pages
Nombre de caractères :	
Format :	21 x 27,4 cm
Reliure :	cartonnée

ODUR

Données prévisionnelles	Indicateurs de gestion		
Données générales :	Seuil de couverture de l'à-valoir :		
Tirage envisagé	5 000 ex.	Droit d'auteur unitaire	2,26 €
Date de commercialisation	nov. 2020	Seuil de couverture de l'à-valoir	3 756 ex.
PPTC	19,90 €	Seuil de rentabilité avant frais généraux :	
PPHT (TVA à 5,5 %)	18,86 €	PPHT	18,86 €
Droits (auteur 4% / Illus. 5% / adapt. 3%)	12,00%	Droits d'auteur unitaire	-2,26 €
À-valoir illustrateur + auteur + droits adaptation	8 500,00 €	Commissions du réseau de libraires	-10,19 €
Commissions du réseau de libraires	54,00%	Marge brute sur coûts variables unitaire	6,41 €
Nombre de SP & gratuits prévus	100 ex.		
Coûts de fabrication :			
Création	2 000 €	Coûts fixes de fabrication	26 982 €
Maquette	1 500 €	Pré-financements	-10 793 €
Corrections	200 €	Affranchissement des services de presse	0 €
Composition PAO	1 000 €	Dépenses de publicité	3 000 €
Photogravure		Total des frais fixes à amortir	19 189 €
Numérique		Seuil de rentabilité avant frais généraux	2 993 ex.
À-valoir illustrateur + auteur + droits adaptation	8 500 €	<i>Soit une part du tirage de</i>	<i>59,86%</i>
Impression y compris façonnage	13 782 €	Seuil de rentabilité :	
Total des coûts fixes	26 982 €	Marge sur coûts variables unitaire	6,41 €
Coût de revient par exemplaire	3,238 €	Frais généraux variables	-1,43 €
Pré-financements :		Marge nette sur coûts variables unitaire	4,99 €
Subventions	10 793 €	Seuil de rentabilité	3 848 ex.
Pré-achats	0 €	<i>Soit une part du tirage de</i>	<i>76,96%</i>
Frais généraux		Coefficient PPHU / CRU	
Contribution souhaitée sur CA éditeur (en taux)	14%	Coût de revient unitaire fiscal (CRUF)	3,24 €
Budget publicitaire	3 000 €	Coût de revient unitaire gestion (CRUG)	3,84 €
		Coefficient CRUG/PPTC	5,19

Pour commencer, nous avons dû réfléchir au nombre d'exemplaires que nous souhaitions tirer. Lorsque nous avons envisagé de travailler chez Glénat, nous avons pensé tirer aux alentours de 10 000 exemplaires. Cependant, nous nous sommes rapidement rendus compte qu'un tirage de cette ampleur nécessitait un important budget de fabrication, ce qui pouvait poser problème financièrement parlant.

Alors quand nous avons décidé de travailler avec Aleph, il est devenu impensable de conserver de tels paramètres. Nous avons jugé pertinent de calquer notre tirage sur ceux des ouvrages qui étaient déjà parus chez Aleph, soit 5 000 exemplaires.

Le prix de vente TTC de notre ouvrage est de 19,90 €, ce qui veut dire qu'il reste 18,86 € de prix HT à se partager entre les différents acteurs de la chaîne du livre. Nous avons établi ce prix en comparant notre projet aux productions concurrentes. Ce tarif ne semble pas excessif pour les acheteurs, d'autant qu'il est justifié par la qualité de notre produit et qu'il permet de rémunérer correctement les autrices.

Carole Trébor, touchera un à-valoir de 3000 € avant toutes choses. Lorsque 4 000 exemplaires auront été vendus, ses droits dépasseront l'à-valoir initial et elle touchera 4% à chaque vente soit 0,75 €. Stéphanie Stutz, touchera un à-valoir de 4 700 €. Après la vente de 4 715 exemplaires, ses droits lui rapporteront 5 % par vente, soit 0,94 €. Anacharsis, avec qui nous avons négocié les droits d'adaptation de l'oeuvre se voit verser un à-valoir de 800 €. Après la vente de 2829 exemplaires, la structure touchera des droits à hauteur de 3% pour chaque vente, soit 0,57 €. L'ensemble de la chaîne de diffusion/distribution récupérera 54% du prix HT sur chaque vente, soit 10,18 €.

Ainsi, après déduction de la rétribution de chaque acteur, cela laisse 34% de chaque vente à Aleph, soit 6,41 €. Cependant, nous pouvons remarquer que l'outil dont nous disposons pour réaliser nos calculs ne prend pas en compte le fait que les droits des autrices et d'Anacharsis ne leur seront versés qu'après avoir recouvré leur à-valoir initial.

Nous pouvons estimer que Aleph touchera 46% (8,68 €) sur chaque vente, jusqu'au 2829^{ème} exemplaire, puis 43% (8,11 €) jusqu'au 4000^{ème} exemplaire, 39% (7,35 €) jusqu'au 4715^{ème} exemplaire et finalement 34% (6,41 €) du 4715^{ème} au 5000^{ème} ouvrage. Ce compte d'exploitation reste tout de même très utile puisqu'il nous permet d'estimer les dépenses et les recettes, mais nous devons garder à l'esprit que cette estimation est défavorable pour Aleph en comparaison avec ce qui se déroulera en réalité.

Concernant les dépenses incompressibles nous avons estimé un budget de 4 700 € pour le travail éditorial, 8 500 € d'à-valoir et 13 782 € de fabrication. Ce dernier chiffre n'est pas une estimation, mais est issu du devis que nous avons obtenu de Pulsio Print après avoir présenté toutes les caractéristiques techniques de notre livre. Après addition, le total de nos coûts fixe s'élèvent donc à 26 982 €.

Afin de pouvoir assumer ce coût élevé, nous avons fait une demande d'aide auprès du CNL (à retrouver en annexe). Si cette « subvention aux éditeurs pour la publication d'ouvrages » est acceptée, le CNL prendra en charge "les frais de réalisation éditoriale, de pré-presses et les coûts spécifiques liés au lancement de collections à hauteur de 40% ou 60%". Afin de ne pas faire reposer notre projet sur des attentes trop élevées envers le CNL, nous avons estimé que nous serions aidés à hauteur de 40%, soit 10 793 €.

Cette aide financière nous a entre autres permis de dégager un budget de 3 000 € pour la communication autour du projet. Cela nous permettra d'être présent au salon de Montreuil et d'organiser des animations autour du livre sur les réseaux sociaux.

Finalement, en utilisant tous les facteurs que nous avons évoqués, le compte d'exploitation permet de calculer le seuil de rentabilité de notre ouvrage. Ce seuil est établi à 2 993 exemplaires vendus avant l'ajout des frais généraux et à 3 848 exemplaires après les avoir ajoutés. Si les deux chiffres semblent raisonnables et atteignables, nous devons avoir à l'esprit que ce compte d'exploitation nous est défavorable et que le seuil de rentabilité réel sera donc certainement plus bas que ces projections.

Comme nous l'avons expliqué, nous pouvons calculer qu'Aleph touchera 46% sur la vente de chacun des 2 829 premiers exemplaires vendus, soit un total 24 555,72 €. Cette somme couvre quasiment les dépenses engagées (26 982 €), sans même prendre en compte l'aide du CNL.

Tout notre travail éditorial se doit de reposer sur des bases juridiques solides concernant les autrices et leurs créations. À cette fin, nous avons signé un contrat d'édition avec notre autrice et avec notre illustratrice.

Compte tenu de la taille conséquente de ces documents, nous ne présenterons, en annexe de ce dossier, que le contrat d'édition que nous avons signé avec notre autrice, Carole Trébor. Le contrat concernant le livre imprimé est délimité par la Partie 1 qui s'étend de la page 1 à la page 17 et que vous pourrez retrouver en annexe.

Formation du manuscrit

Adapter un manuscrit tel que *La Saga d'Oddr aux flèches* et en faire un livre destiné à la jeunesse est un travail conséquent. Traduite de l'islandais moyen-âgeux, la version française comporte des particularités syntaxiques et stylistiques qui la rendent parfois assez difficile à comprendre. Dès la première lecture, certaines formulations nous sont apparues assez peu intelligibles, d'autant plus que nous avons affaire à la version brut du manuscrit. Par ailleurs, nous avons fait face à des passages très violents dans le texte, notamment des scènes de meurtre, de viol, qui dépeignent le mode de vie des vikings à cette époque mais sont loin d'être adaptés à un jeune lectorat. Notre saga a donc nécessité un travail approfondi de réécriture et d'adaptation à la jeunesse.

La préparation de copie a également été une tâche ardue, étant donné que nous devons scinder le manuscrit original en trois tomes, s'inscrivant à la fois dans une cohérence individuelle et globale. Par ailleurs, la grande place de l'illustration dans notre épopée nous a demandé une certaine réflexion sur le nombre de pages de chaque livre, et sur la répartition texte/image sur chaque page. Nous allons revenir plus en détail sur le travail de préparation que nous avons effectué.

Séparation du manuscrit en trois tomes

Face à la longueur du manuscrit original, (131 pages sur word), et à notre volonté de laisser la part belle à l'illustration, nous avons dès le départ choisi de scinder le récit en trois tomes. Pour cela, nous nous sommes aidés de la table des matières, qui organise le texte brut en 32 chapitres d'une longueur comprise la plupart du temps entre 1 et 5 pages. Seuls font exception les chapitres 14, 27, 29 et 32, qui font de 7 à 24 pages car ils donnent à voir presque uniquement la déclamation de poèmes, dont la mise en page diffère de la prose.

L'intégralité du manuscrit fait 255 770 signes, en prenant en compte les notes de bas de page qui sont conséquentes. Pour faire trois ouvrages à peu près équivalents en nombre de pages, nous avons dû prendre en compte à la fois le nombre de signes total, mais également l'enchaînement des chapitres et la possibilité de scission de l'histoire en fonction des péripéties du héros. Ainsi, nous avons décidé de regrouper les chapitres 1 à 13 dans *La Prophétie*, 14 à 23 dans *La Quête* et 24 à 32 dans *L'Affrontement*. Ainsi, sans réécriture aucune, la répartition du nombre de signes (texte et notes de bas de page) se présente de la sorte :

94 228 signes pour le tome 1
78 566 signes pour le tome 2
82 974 signes pour le tome 3

Cette répartition peut paraître inégale, mais elle tient compte en réalité du nombre de pages comprenant des poèmes, et étant ainsi plus aérées dans leur mise en forme. De plus, nous reprendrons certaines notes de bas de page au travers des illustrations, mais beaucoup seront laissées de côté au vu de la simplification du langage que nous allons opérer dans le texte. Les chapitres 1 à 14 étant les plus fournis en notes de bas de page, le déséquilibre du nombre de signes entre les tomes sera réduit.

Par souci d'unité des différents tomes de la saga entre eux, nous souhaitons qu'ils aient tous un nombre de pages à peu près équivalent, tournant autour de 80 pages. C'est le nombre de pages que nous avons établi pour le premier tome, à partir du travail de préparation de copie effectué en amont. Ce calcul s'est fait de la manière suivante :

Tout d'abord, nous avons pris en compte le nombre de pages des 13 premiers chapitres, soit 41 pages word sur 135, en police Cambria (12 pts), interligne 1. Cela ne correspond pas exactement au tiers du manuscrit, mais tient compte encore une fois du grand nombre de poèmes dans les pages restantes, et de la densité des premiers chapitres. Au vu des nombreuses notes de bas de pages, nous avons estimé à 30 pages le texte uniquement.

Comme la place de l'illustration dans la saga était primordiale pour nous, et que nous souhaitons créer une mise en page irrégulière avec des pages plus denses et d'autres aérées, nous avons estimé que ces 30 pages de manuscrit équivaldraient à 80 pages de livre illustré, du fait de la réécriture, de la police, et de l'interlignage. Comme la mise en forme de chaque page est très variable à plusieurs niveaux, nous avons pu aisément respecter cette pagination.



Exemple de couverture pour le Tome 2 : *Odur La Quête*

Comme nous l'avons évoqué plus tôt, le travail de réécriture a été assez important. Le manuscrit original laisse voir une écriture très particulière, qui caractérise souvent les traductions de langues médiévales ou antiques ; le texte est assez brut, on devine facilement aux écarts stylistiques que ce n'est pas la langue originale. L'islandais est une langue assez difficile à lire, du fait des nombreuses consonnes dont on ne sait nécessairement comprendre la prononciation. Nous avons donc premièrement choisi de "franciser" les noms des personnages.

Nous avons notamment changé "Oddr" en "Odur", "Asmundr" en "Asmundur", "Grimr" en "Grimur", "Lofthaena" en "Loftana". Par ailleurs, certains passages étaient particulièrement violents, montrant souvent une certaine misogynie, et nous avons dû les masquer voire les modifier complètement pour les adapter à un public jeunesse. Les mœurs vikings ne sont pas les mêmes que les nôtres, et seraient difficiles à comprendre telles qu'elles par des enfants ; par exemple, l'abandon d'Odur à la naissance était expliqué de cette manière :

- «Je pensais, dit Grímr, que tu voudrais voir ton fils.»
- «Je l'ai regardé, dit-elle, quand nous nous sommes quittés, et il m'a semblé qu'il ne nous regardait pas avec grande affection, nous autres gens de Hrafnista; et poursuivons notre voyage», dit-elle.

Ce passage est absurde hors de son contexte culturel et d'écriture, car cela n'aurait aucun sens d'abandonner son nourrisson sous prétexte qu'il a mal regardé sa mère, notion qu'il ne maîtrise pas. Nous avons donc dû trouver une manière rationnelle, plus intelligible, d'expliquer certaines actions à des enfants sans dénaturer le texte original pour autant. Nous avons choisi de conserver un style bref, avec des phrases relativement courtes et toujours très focalisées sur l'action, et non la description. Ci-dessous, nous vous proposons de comparer le premier chapitre brut du manuscrit, et notre réécriture. Par souci de lisibilité, nous avons choisi d'enlever les notes de bas de pages.

Texte original

Naissance et jeunesse d'Oddr

Il y avait un homme appelé Grímr, surnommé à la joue velue. Il était surnommé ainsi parce qu'il fut conçu de telle sorte qu'il se fit que Ketill le saumon, son père, et Hrafnhildr Brúnadóttir partagèrent leur couche, comme on l'a écrit précédemment, et que Búni étendit sur eux une peau parce qu'il avait invité chez lui de nombreux Sâmes, et pendant la nuit, Hrafnhildr regarda d'en-dessous de la peau et vit la joue d'un Sâme, et celle-ci était toute velue. Et c'est pourquoi Grímr eut cette marque ensuite : on pense qu'il a dû être conçu en cet instant.

Grímr habita en Hrafnista. Il était riche de biens et avait grand pouvoir sur tout le Hálogaland ainsi qu'un peut partout ailleurs. Il était marié et sa femme s'appelait Lofthæna. C'était la fille du hersir Haraldr, du Víkdans l'est.

Texte réécrit

Naissance et jeunesse d'Odur

Il était une fois un homme nommé Grimur. Il était riche et très puissant. On le connaissait dans toute la province d'Halogaland mais sa renommée s'étendait dans toute la Norvège. Il était marié à Loftana, la fille d'un grand chef de guerre de la baie d'Oslo.

À la mort du père de Loftana, Grimur décida de se rendre sur les terres de ce dernier afin de récupérer son héritage. Loftana qui attendait leur premier enfant souhaitait l'accompagner. Grimur, inquiet pour sa femme, refusa dans un premier temps. Mais comme elle insistait et que Grimur l'aimait beaucoup, il lui obéit. C'était tout de même la plus belle et la plus courageuse des femmes de Norvège.

Leur voyage fut magnifiquement préparé et ils prirent le large vers l'Est avec deux bateaux.





Texte original

Il se fit qu'un été, Grímr s'équipa pour faire un voyage dans l'est au Vík, après la mort de Haraldr, son beau-père, parce qu'il possédait là de grands biens.

Quand Lofthæna s'en rendit compte, elle demanda de l'accompagner, mais Grímr dit que cela ne pouvait se faire, - « parce que tu es enceinte. »

« La seule chose qui me plaise, dit-elle, c'est d'y aller. »

Grímr l'aimait beaucoup et il fit à son gré. C'était la plus belle des femmes et la plus accomplie en toutes choses, de celles qui étaient en Norvège. Leur voyage fut magnifiquement préparé.

Grímr fit voile depuis le Hrafnista, dans le Vík à l'est, avec deux bateaux. Quand ils passèrent devant le district qui s'appelait Berurjó, Lofthæna dit qu'elle voulait faire amener les voiles parce qu'elle était prise de douleurs, et c'est ce qui fut fait, les bateaux se dirigèrent vers la côte. Habitait là un homme qui s'appelait Ingjaldr. Il était marié et avait de sa femme un fils en jeune âge et de belle apparence, qui s'appelait Ásmundur.

Quand ils eurent accosté, on envoya des hommes à la ferme, dire à Ingjaldr que Grímr était arrivé à terre avec sa femme. Alors, Ingjaldr fit atteler des chevaux à un traîneau et s'en fut personnellement à leur rencontre et leur offrit à tous l'hospitalité dont ils avaient besoin et qu'ils voudraient accepter. Grímr et Lofthæna se rendirent à la ferme d'Ingjaldr. Puis on conduisit Lofthæna dans les appartements des femmes, pour Grímr, on le mena au skáli et on le fit asseoir dans le haut-siège, Ingjaldr estima que rien ne serait de trop pour Grímr et sa femme. Les douleurs de Lofthæna s'accrurent jusqu'à ce qu'elle mette au monde un garçon, les femmes s'en occupèrent et dirent n'avoir jamais vu enfant aussi beau.

Lofthæna regarda le garçon et dit : « Portez-le à son père. Il doit donner un nom à ce garçon », et c'est ce qui fut fait. Le garçon fut aspergé d'eau, on lui donna un nom et on l'appela Oddr. Grímr resta là trois nuits. Alors, Lofthæna déclara qu'elle était prête à faire le voyage et Grímr dit à Ingjaldr qu'il voulait s'en aller.

« Je considère, dit Ingjaldr, que j'aimerais accepter de vous quelque lot honorable. »

« C'est mérité, dit Grímr, et choisis toi-même une récompense, car ce n'est pas le bien qui me manque. »

Texte réécrit

Durant le voyage, Loftana sentant que sa grossesse arrivait à terme, demanda à l'équipage d'accoster au plus vite. C'est ainsi qu'ils jetèrent l'ancre sur la côte de Berurjor au sud-ouest du pays. Il s'agissait des terres d'un homme du nom d'Ingaldur. Sa femme et lui avaient un jeune fils qui se prénommaient Ásmundur.

Dès qu'ils eurent débarqué, Grimur envoya ses hommes prévenir le chef du village de leur arrivée. Celui-ci, les accueillit personnellement avec un traîneau attelé de ses meilleurs chevaux. Il leur offrit l'hospitalité et Loftana fut conduite dans les appartements des femmes. Grimur, quant à lui, resta en compagnie du chef de village dans le skáli où ce dernier l'invita à prendre place sur le siège d'honneur, le öndvegi.

L'accouchement de Loftana fut long et douloureux mais elle traversa cette épreuve avec le courage qui la caractérisait.

Lorsque l'enfant naquit, les femmes qui aidaient Loftana furent émerveillées : elles n'avaient jamais vu un enfant si beau. Tout de suite, Loftana leur ordonna : « Portez-le à son père, il doit donner un nom à son garçon. »

Le bébé fut aspergé d'eau puis amené à Grimur qui le nomma Odur.

Ils restèrent trois nuits, puis Loftana déclara qu'elle était prête à reprendre leur voyage. Ils remercièrent Ingaldur pour son hospitalité, mais celui-ci attendait plus que des remerciements :

« A mon humble avis, il me semble que je mérite quelque chose en retour. » dit Ingaldur.

« C'est vrai, répondit Grimur, nous ne manquons pas de richesses, choisis ce qu'il te plaît. »

« Des richesses, j'en ai assez. »

« Que veux-tu alors ? »

« Je souhaite être le père adoptif de ton fils, Odur. »

« Cette décision ne m'appartient pas, c'est à Loftana de décider. »

Comme il s'agissait d'une coutume très répandue dans les pays nordiques, le föstr, Loftana répondit :

Texte original

« Du bien, j'en ai suffisamment » dit Ingjaldr.

« Alors, accepte autre chose », dit Grímr.

« Je t'offrirai d'être le père adoptif de ton fils », dit Ingjaldr.

« Je ne sais pas, dit Grímr, comment cela plaira à Lofthæna. »

Mais elle dit : « Je te conseille d'accepter ce qui est si bien offert. »

On les accompagna à leurs bateaux mais Oddr resta à Berurjó-r. Ils allèrent leur chemin jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'est dans le Vík, ils y restèrent le temps qu'il leur fallut. Puis ils se préparèrent à partir, ils eurent bon vent jusqu'à ce qu'ils arrivent à Berurjó-r. Alors, Grímr ordonna d'amener les voiles.

« Pourquoi n'allons-nous pas poursuivre notre voyage ? » dit Lofthæna.

« Je pensais, dit Grímr, que tu voudrais voir ton fils. »

« Je l'ai regardé, dit-elle, quand nous nous sommes quittés, et il m'a semblé qu'il ne nous regardait pas avec grande affection, nous autres gens de Hrafnista; et poursuivons notre voyage », dit-elle.

Grímr et elle arrivèrent donc à Hrafnista et s'y installèrent dans leur demeure, mais Oddr grandit à Berurjó- ainsi qu'Ásmundr. Oddr apprit tous les exercices que les gens avaient coutume de savoir. Ásmundr le servait en toutes choses. Oddr était plus beau que la plupart de hommes et très accompli.

Oddr et Ásmundr se lièrent de fraternité jurée. Chaque jour, ils allaient tirer à l'arc ou nageaient. Nul ne pouvait se mesurer à Oddr en fait d'exercices physiques. Jamais Oddr ne se comportait aux jeux comme les autres jeunes gens. Ásmundr le suivait constamment. Ingjaldr estimait Oddr plus qu'Ásmundr en toutes choses. Oddr se faisait faire des flèches par quiconque lui semblait habile. Il ne prenait pas grand soin de ces artisans, si bien qu'ils traînaient dans la salle, sur les sièges ou les bancs. Beaucoup étaient maltraités par eux lorsqu'ils rentraient dans l'obscurité ou tard le soir et s'asseyaient. Ce fut la seule chose qui rendit Oddr impopulaire. Les gens se plaignirent à Ingjaldr et lui dirent qu'il devait parler de cela à Oddr.

Texte réécrit

« Cette proposition nous honore et nous t'en remercions. »

Tandis que Odur restait à Berujor, Loftana et Grimur reprirent leur périple vers l'Est. Ils restèrent quelques temps dans la baie d'Oslo, la terre natale de Loftana. Après quelques mois ils décidèrent de rentrer chez eux. Ce trajet longeant la côte, Grimur proposa à son épouse de s'arrêter à Berujor pour revoir leur fils.

Alors que Grimur s'appêtait à replier les voiles, Loftana l'arrêta :

« Continuons notre voyage. Notre fils m'a regardée de manière étrange quand nous l'avons quitté, j'ai peur qu'il ai le mauvais oeil. Il serait préférable que nous rentrions chez nous à Hafnista. »

Odur grandit alors avec son frère adoptif Asmundur, aux côtés de qui il apprit les coutumes et les savoirs de Berujor. Au fil des années, il devint plus beau et plus fort que la plupart des hommes de son âge. Asmundur lui vouait une admiration sans faille et le suivait constamment.

Odur et Asmundur se lièrent de fraternité juré, un rite magique qui consistait à lier deux hommes entre eux comme de vrais frères.

Chaque jour ils allaient nager ou tirer à l'arc et aucun homme du village ne pouvait se mesurer à eux. Odur excellait dans tous les domaines si bien qu'Ingaldur l'estimait plus encore que son propre fils. L'activité préférée d'Odur était sans conteste le tir à l'arc. Tous les artisans du village lui confectionnaient des flèches, mais Odur n'en prenait pas grand soin et les laissaient traîner partout dans le Skali. Il arrivait parfois que les villageois, en rentrant tard le soir, s'assoient sur ces flèches et se blessent. Furieux, ils s'en plaignèrent auprès d'Ingaldur pour lui demander de sermonner Odur.

Ingjadur convoqua alors Odur :

« Il y a, mon fils, une chose qui te rend impopulaire. Tu ne t'occupes pas de tes flèches comme il se doit. »

« Tu pourrais m'accuser de négligence si tu m'avais procuré de quoi les ranger. » rétorqua Odur.



Texte original

Ingjaldr vint parler un jour à Oddr. «Il y a , mon fils adoptif, une chose, dit Ingjaldr, qui te rend impopulaire.»

«Laquelle?» dit Oddr.

«Tu ne t'occupes pas de tes flèches comme font les autres», dit Ingjaldr.

«Je trouverais que tu pourrais m'en accuser, dit Oddr, si tu m'avais procuré quelque chose pour les y conserver.»

«Je vais le faire, comme tu le veux», dit Ingjaldr.

«Je pense, dit Oddr, que tu ne le feras pas.»

«Mais si!» dit Ingjaldr.

«Tu as un bouc de trois hivers, de couleur noire, dit Oddr. Je veux le faire tuer et et le faire dépouiller tout d'une pièce avec cornes et sabots. «

Et l'on fit comme le prescrivit Oddr et on lui remit la peau quand elle fut prête. Il y porta ses flèches et n'eut de cesse que la peau fut remplie. C'étaient beaucoup plus de flèches, et plus grandes, que celles des autres. Il avait un arc du même ordre.

Oddr était ainsi vêtu qu'il était chaque jour en tunique écarlate et qu'il nouait un lacet brodé d'or autour de sa tête. Il emportait son sac de flèches où qu'il allât. Il n'offrait pas de sacrifices parce qu'il croyait en sa propre puissance et capacité de victoire, et Ásmundr fit à son exemple, mais Ingjaldr était un grand sacrificateur. Souvent, les frères jurés, Oddr et Ásmundr, se rendaient en mer.

Texte réécrit

« Si c'est ce que tu veux, j'ai un bouc de trois hivers, de couleur noire. Je vais le faire tuer et dépouiller afin que sa peau toute entière te serve de carquois. »

Lorsqu'on lui offrit le carquois, Odur s'empressa de le remplir. Ses flèches comme son arc étaient de taille bien supérieure à ceux des autres guerriers. Où qu'il aille, Odur portait son carquois ainsi qu'une tunique écarlate et un lacet brodé d'or qu'il nouait autour de sa tête.

Contrairement à Ingaldur et aux autres membres de son clan, Odur n'offrait pas de sacrifices aux dieux. Il ne croyait qu'en sa force et sa bonne fortune. Comme en toutes choses, Asmundur imitait son frère juré.



LA PRÉ-PRESSE EN DÉTRESSE

Couverture et quatrième plat/maquette



La couverture et la quatrième de couverture sont réalisées en quadrichromie. Elles gardent cependant une gamme colorimétrique restreinte, dans des teintes bleu/gris respectant l'atmosphère de l'ouvrage. Parce qu'il s'agit des deux premières choses qu'un lecteur aperçoit d'un ouvrage, l'esthétique et la mise en page de la couverture et de la quatrième de couverture étaient une priorité lors de la réalisation d'*Odur, La Prophétie*.

L'illustration de la couverture, dessinée par Stephanie Stutz, est très graphique et met tout de suite en valeur l'atmosphère inquiétante et sombre de l'ouvrage. On y voit deux personnages sur une route sinueuse dans un paysage froid, face à des sortes de glaciers immenses. Nous avons eu un véritable coup de coeur pour cette illustration qui a déterminé de nombreuses décisions, tout au long de la réalisation du projet. Les couleurs sont très épurées et permettent au titre, qui se situe au centre de la couverture, de ressortir davantage.

La quatrième de couverture rappelle la thématique du voyage et de la quête, inhérente au récit d'Odur, avec l'illustration d'un bateau traversant une mer calme et inquiétante. La gamme colorimétrique est très similaire à celle de la couverture, ce qui crée ainsi une homogénéité dans l'esthétique de l'ouvrage. Le synopsis est écrit en blanc pour qu'il ressorte sur l'illustration qui est plutôt sombre.

Lors de la création de la couverture et de la quatrième de couverture, nous avons souhaité respecter l'identité de la maison d'édition, en plaçant le logo d'Aleph exactement aux mêmes endroits que pour les Grands Albums. Dans cette même volonté d'exister au sein de la maison, le titre est écrit dans une typographie marquée et originale.

Mise en page de l'intérieur

La mise en page de l'intérieur du livre a été conduite par notre volonté de mettre en valeur les illustrations autant que le texte, en s'inscrivant ainsi dans la ligne éditoriale d'Àleph. Il s'agissait donc de trouver un équilibre entre images et textes pour correspondre au mieux à l'appellation Récits illustrés de la collection.

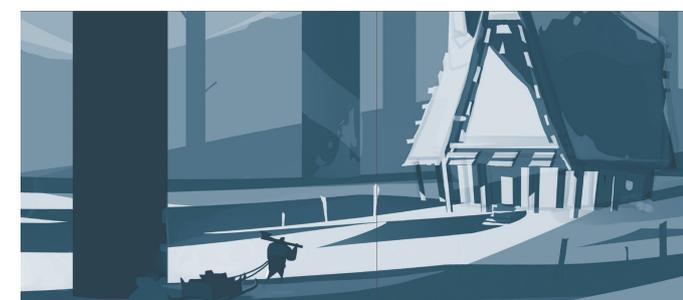
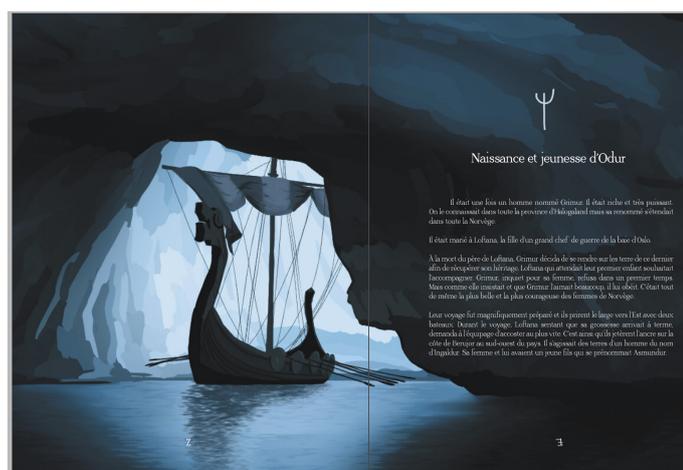


Nous avons ainsi décidé de créer des pages de garde à la fois simples et graphiques en utilisant une illustration représentant les cours d'eau de la Scandinavie. De cette manière, nous pouvions ainsi mettre l'accent sur la thématique de la navigation, très présente dans le récit d'Odur, tout en ancrant l'histoire dans un contexte géographique concret.

En ce qui concerne le récit, nous avons à cœur de proposer un ouvrage rythmé grâce aux différents enchaînements entre les pages. En effet, l'ouvrage oscille constamment entre des illustrations en double page, en pleine page ou encore des éléments indépendants se mêlant au texte même et bouleversant ainsi la mise en page des blocs de textes.

Les illustrations ont ici une mission très particulière : rendre le récit immersif en invitant le lecteur à se plonger dans l'univers des vikings et les paysages nordiques.

Donner autant de place à l'illustration comportait cependant un risque : s'agissant d'un récit pour les plus de dix ans, nous devons faire attention à ne pas tomber dans les codes de l'album où l'illustration est plus importante que le texte. Ainsi une attention particulière a été portée sur le respect mutuel de ces deux aspects essentiels de l'ouvrage.



Après cette expédition Odur fut accueilli comme un héros. Perseuse n'avait jamais eu un tel accueil dans toute la Norvège. Elle fit savoir à son mari son bonheur tout l'hiver. Quand vint le printemps, Odur demanda à ses parents de lui faire un bateau.

Après avoir discuté, ils décidèrent d'acheter quatre bateaux pour aller chercher un chef Viking nommé. Grégar s'accusa qu'un voyage, le Viking Hildar, avait établi un campement dans la baie des Eilander avec trente bateaux.

Quand les quatre navires furent prêts, ils firent voile vers le sud de la Norvège. Quand ils furent devant les Eilander, ils prièrent l'homme Odur et ses hommes plantèrent leurs tentes et installèrent un campement. Quand ce fut fait, Odur envoya trois hommes avec lui et se fit jurer à la base où mouillèrent les navires. Un fois les hommes prêts, les bateaux se dirigèrent vers le commandant.

Des qu'ils eurent débarqué, Grimur envoya ses hommes prévenir le chef du village de leur arrivée. Celui-ci, les accueillit personnellement avec un traîneau attelé de ses meilleurs chevaux. Il leur offrit l'hospitalité et Lofana fut conduite dans les appartements des femmes. Grimur, quant à lui, resta en compagnie du chef de village dans le skáli où ce dernier l'invita à prendre place sur le siège d'honneur, le ondvegi.

L'accouchement de Lofana fut long et douloureux mais elle traversa cette épreuve avec le courage qui la caractérisait. Lorsque l'enfant naquit, les femmes qui aidèrent Lofana furent émerveillées : elles n'avaient jamais vu un enfant si beau. Tout de suite, Lofana leur ordonna : « Partez-le à son père, il doit donner un nom à son garçon. »

Le bébé fut aspergé d'eau puis amené à Grimur qui le nomma Odur. Ils restèrent trois nuits, puis Lofana déclara qu'elle était prête à reprendre leur voyage. Ils remercièrent Ingaldur pour son hospitalité, mais celui-ci attendait plus que des remerciements :

Le skáli, c'est une bâtisse qui sert de pièce principale aux Vikings. C'est là que le maître de maison reçoit ses invités.



« A mon humble avis, il me semble que je mérite quelque chose en retour » dit Ingaldur.

« C'est vrai, répondit Grimur, nous ne manquons pas de richesses, choisis ce qu'il te plaît. »

« Des richesses, j'en ai assez. »

« Que veux-tu alors ? »

« Je souhaite être le père adoptif de ton fils, Odur. »

« Cette décision ne m'appartient pas, c'est à Lofana de décider. »

Comme il s'agissait d'une coutume très répandue dans les pays nordiques, le **föstr**, Lofana répondit :

« Cette proposition nous honore et nous t'en remercions. »

Le **föstr** permet de souder des clans Vikings entre eux. C'est considéré comme un grand honneur par le père adopté, qui élève l'enfant, comme son propre fils.

Tandis que Odur restait à Beruor, Lofana et Grimur reprirent leur périple vers l'Est. Ils restèrent quelques temps dans la baie d'Oslo, la terre natale de Lofana. Après quelques mois ils décidèrent de rentrer chez eux. Ce trajet longeant la côte, Grimur proposa à son épouse de s'arrêter à Beruor pour revoir leur fils.

Alors que Grimur s'appropriait à replier les voiles, Lofana l'arrêta :

« Continuons notre voyage. Notre fils m'a regardé de manière étrange quand nous levons quillit, j'ai peur qu'il ai le mauvais oeil. Il serait préférable que nous rentrions chez nous à Hafnusta. »

1

La mise en page du texte a été quant à elle très souple, ce dernier devenant presque mouvant. Sur les pleines pages de texte, nous avons choisi de le justifier et de l'inscrire entre des marges conséquentes de 32 mm. Dans les autres cas de figure, il s'adapte surtout aux illustrations pour créer un ensemble fluide et homogène.

Finalement, une question s'est posée quant à la mise en page des annotations « manuscrites » faites pour expliquer davantage aux lecteurs la culture nordique et les coutumes des vikings, qui apparaissent de manière épisodique. Ainsi, elles jaillissent tout au long du récit sans avoir de placement précis sur la page. Ces annotations remplissent ainsi leur rôle de complément et ne se mélangent pas avec le contenu du récit.



Un homme grand et inquietant lui répondit :

«Celui qui commande ces bateaux s'appelle Hállfan, et toi, qui es-tu?»

«Je suis Odur.»

«Le Odur qui est allé en Bjarmaland?»

«J'y suis effectivement allé» répondit Odur.

«Pourquoi viens-tu nous importuner?»

«Je veux savoir lequel de nous deux est le plus grand.»

«Combien de bateaux as-tu?» demanda Hállfan.

«Nous avons trente grands bateaux, mentit Odur, avec une troupe de cent vingt hommes sur chacun, et nous vous attaquerons demain.»

«Cela ne m'empêchera pas de dormir, petit homme» raila Hállfan.

Odur et ses compagnons rentrèrent au campement pour expliquer la situation au reste de la troupe.

Ils mirent un plan au point et se reposèrent. Ce n'est qu'au plus noir de la nuit qu'ils se levèrent et partirent avec leurs barques. Odur et ses hommes ramèrent en silence vers les bateaux ennemis qui mouillaient dans la crique. Lorsqu'ils furent parvenus de part et d'autre des embarcations, ils passèrent à l'attaque. Odur et Asmundur se battaient avec une telle ardeur qu'ils avaient vaincu tous leurs adversaires avant que Hállfan n'ait eu le temps de réagir. Ils fondirent alors sur lui et il succomba sous leurs coups.

Odur proclama alors : " Votre chef n'est plus, continuez à vous battre et vous connaîtrez le même sort ou rendez vous sur le champ !"

À ces mots, les combattants restants jetèrent leurs armes au sol.



Les dangers de l'Ouest

Ce n'est que lorsqu'ils se retrouvèrent tous au Gautelfi qu'ils discutèrent de l'endroit où ils se rendraient en été. Odur souhaitait plus que tout se rendre vers l'ouest, au delà de la mer. Comme toujours, ils suivirent son idée.

C'est à la tête de vingt navires qu'Odur et ses hommes arrivèrent en Ecosse. Durant tout l'été ils effectuèrent des descentes à terre, ravageant et brûlant partout où ils arrivaient. Ils ne cessèrent leurs attaques que lorsque le pays fut soumis au paiement d'un tribut.

Une fois cela fait, ils se rendirent dans les Orcades, où ils répétèrent les mêmes opérations. Les Orcadiens n'étant pas des combattants, ils se rendirent vite. Cette rapide rédition donna l'occasion à Odur et ses hommes de passer l'hiver en sécurité.

Une fois le printemps venu, les expéditions reprirent. L'Irlande était leur nouvelle cible. Odur et Asmundur dirigeaient chacun un petit groupe d'hommes. Ils attaquaient ensemble les villages, les uns après les autres.

Hommes, femmes et enfants fuyaient dès qu'ils voyaient les voiles de leurs drakkars à l'horizon. Un jour, après une attaque victorieuse Odur et Asmundur se retrouvèrent seuls à terre. Ils cherchaient des richesses dans le village pendant que leurs hommes pourchassaient les derniers ennemis. Odur ne se rendit compte de rien avant d'entendre une corde d'arc vibrer. Il vit l'ombre d'une flèche voler depuis la forêt et le dépasser. La flèche ne s'arrêta pas avant d'avoir atteint Asmundur, qui tomba au sol.

Odur ne put rien faire pour l'aider et Asmundur mourut dans ses bras. Il ressentit alors une souffrance comme il n'en avait jamais connue au cours de sa vie.

La perte de son frère juré était bien pire pour lui que n'importe quelle blessure.

17

UN LIVRE BIEN BÂTI

L'armure

Lors de la conception de notre projet, nous nous sommes rapidement orientés vers une couverture cartonnée, pour ajouter du cachet à notre livre illustré et assurer sa durabilité. Nous avons donc opté pour un carton épais rigide gris de 2,5 mm d'épaisseur (130g/m²), qui donnera du poids et de la facture à l'ouvrage. Choisir une couverture cartonnée, c'est aussi associer un aspect « bande-dessinée » à la saga, qui s'en rapproche par son format et sa faible épaisseur. Les trois tomes d'Odur pourraient ainsi bénéficier de l'attrait des jeunes lecteurs pour la bande dessinée, et aider à la démocratisation du livre illustré pour les plus grands.

Le papier de recouvrement (130g/m², couché brillant une face) sera imprimé en quadrichromie, contrairement à l'intérieur qui sera en bichromie (nous en parlerons dans un second temps). Nous faisons ce choix pour donner un caractère plus « plein » à l'illustration de la première de couverture, contrairement à celles de l'intérieur du livre qui conserveront un côté plus crayonné. La couverture sera recouverte d'un pelliculage mat, qui confèrera un côté soyeux, plus noble au livre et accentuera la profondeur du noirs et des gris de l'image.

Les entrailles du livre

Le choix du papier est déterminant dans l'identité graphique de notre livre, étant donné qu'il contient de nombreuses illustrations. Dès le départ, nous souhaitions partir sur un papier assez granuleux au toucher, qui serait plus absorbant et aurait une influence sur le rendu des images, en sublimant leur côté « croquis ». Nous sommes donc partis sur un papier offset bouffant, un Salzer bouffant Extra Blanc.

Les intérêts de ce papier sont multiples : premièrement, en choisissant un papier bouffant, d'une main de 1,4, nous assurons une certaine épaisseur à notre livre, dont le nombre de pages est assez faible. Par ailleurs, c'est un papier de 120g/m², assez épais pour empêcher la transparence des illustrations. Les papiers Salzer sont fabriqués en Europe, et sont à la fois d'une grande qualité et respectueux de l'environnement. Le Salzer bouffant Extra Blanc est sans acide et sans chlore, et utilise de la pâte de bois issue uniquement des forêts gérées durablement. Il est ainsi certifié PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) et FSC® (Forest Stewardship Council). Ainsi, en choisissant ce papier, nous répondons à la fois à des exigences qualitatives et éthiques, ce qui nous tient à coeur. Nous sommes partis sur un papier blanc, au rendu certes moins naturel que le crème, mais qui ne dénature pas la couleur de notre pantone bleu et nous permet d'avoir plus de maîtrise sur le rendu des illustrations. Vous trouverez à l'issue de cette partie un échantillon de papier similaire à celui que nous utiliserons pour la fabrication de l'intérieur du livre.

Pour imprimer nos 5000 exemplaires, nous devons commander 26 500 feuilles de Salzer bouffant Extra Blanc (25 000 + 3% imprimeur : 750 ex., + 4% façonnier : 1000 ex.). Un cahier de 16 pages mesure 882 x 580 mm (sans massicotage) ; faute de pouvoir commander des feuilles sur mesure car nous n'atteignons pas les trois tonnes seulement avec ce papier, nous imprimerons le cahier sur des feuilles de 700 x 1000 mm. Cela nous reviendra à 3 262 euros, du fait de la qualité du papier.

Le façonnage

Tout comme la majorité des ouvrages reliés cartonnés, à l'image des bandes dessinées, la couverture sera reliée aux cahiers grâce à 8 pages de garde (4 pour le premier plat et 4 pour le quatrième) imprimées en quadrichromie une face sur un papier Offset Blanc (Maestro) en 150g/m², plus épais que le papier de notre intérieur pour assurer une bonne tenue du carton. De cette manière, nous pourrions nous inscrire dans le même esprit que les Grands Albums d'Aleph : les pages de garde seront illustrées pour apporter un rendu plus qualitatif et graphique, comme si on avait utilisé un papier de création.

Comme ci-dessous, les pages de gardes seront pliées en deux, et ainsi en cahier de 4 pages. Elles seront insérées et collées entre le contre-plat avant et le premier cahier de 16 pages, ainsi qu'entre le dernier cahier et le contre-plat arrière. Les 5 cahiers de 16 pages auront une couture en leur centre, et seront collés à un faux dos, pour permettre une plus ample ouverture du livre. Par ailleurs, ils seront cousus par un tranche-file, pour assurer la durabilité de l'objet et sa qualité.



Comme le papier que nous allons utiliser pour les pages de garde n'est pas le même que le papier utilisé pour l'intérieur, nous devons commander d'autres feuilles d'impression en Offset Blanc (Maestro) 150g/m². Les pages de garde ne sont pas des cahiers à proprement parlé, mais seulement une feuille pliée en deux. Une feuille composée de 4 pages mesure 441 x 290 mm (sans massicotage). Par souci d'économie de papier, nous serons en mesure de faire imprimer les pages de garde de deux exemplaires sur la même feuille d'impression (4 x deux pages recto-verso). Ainsi, nous commanderons 2 675 feuilles, comprenant encore une fois les pourcentages imprimeur et façonnier, pour le prix de 1043 euros.

Pour amoindrir nos frais de communication et minimiser le gâchis de papier, nous avons décidé d'imprimer sur le papier des pages de garde nos marque-pages et cartes postales, en optimisant l'espace de la feuille d'impression. Grâce à cela, nous serons en mesure d'imprimer environ 10 000 cartes postales, et 15 000 marque-pages, qui serviront la promotion du livre. Nous détaillerons notre stratégie de communication dans une partie ultérieure, mais il était important de le mentionner car ces objets de promotion figurent sur le schéma de la feuille d'impression que nous avons réalisé, et que vous pourrez retrouver à l'issue de cette sous-partie.

Pour l'ensemble du tirage, nos frais de fabrication s'élèvent à 13 782 euros, avec une majeure partie du prix imputable à la couverture cartonnée. Dans les pages qui suivent, vous pourrez consulter notre devis d'impression, ainsi qu'un schéma de la feuille d'impression des pages de garde et du pliogramme d'un cahier de 16 pages.



Paris,
10 mars 2020
pulsioprint.com

Devis / Livre relié-cartonné

Att de M. Vernier,

Odur, La Prophétie - N72797

Format fini intérieur:	213 mm x 280 mm
Format fini couverture:	219 mm x 286 mm
Pagination:	80 + 8 (pages de garde) + 4 (couverture)
Couverture impression:	4+0 R° seul - pelliculage mat
Couverture papier/tissu:	Couché Brillant - Blanc 130 g/m ² sur carton 2.5 mm
Pages de gardes impression:	4+0 R° seul
Pages de gardes papier:	Offset Blanc (Maestro) - Blanc 150 g/m ²
Intérieur impression:	2+2 R°/V° - sans pelliculage
Intérieur papier:	Bouffant Premium Extra Blanc (Salzer) - Extra blanc 120 g/m ²
Épaisseur du dos:	≈8.2 mm
Type du dos:	droit
Façonnage:	Relié couverture cartonnée
Conditionnement:	sous film par paquet, caisses carton sur palette

Livraison: FRA 75 (500 ex.); FRA 75 (4500 ex.)

* Des livraisons à l'étage ou avec accès difficile, peuvent générer des surcoûts

Remarques:

- Tranchefile inclus

Tirage:
5000 ex.

Prix total ht:
13782 €
(2.76 € / ex.)

Impression à partir de vos fichiers prêts à imprimer. Modalités et délais de paiement - à préciser.
Validité du devis: 1 mois. Pour toute commande s'appliquent les usages professionnels et CGV de la Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, précisés par nos conditions particulières de vente consultables [ici](#)

Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

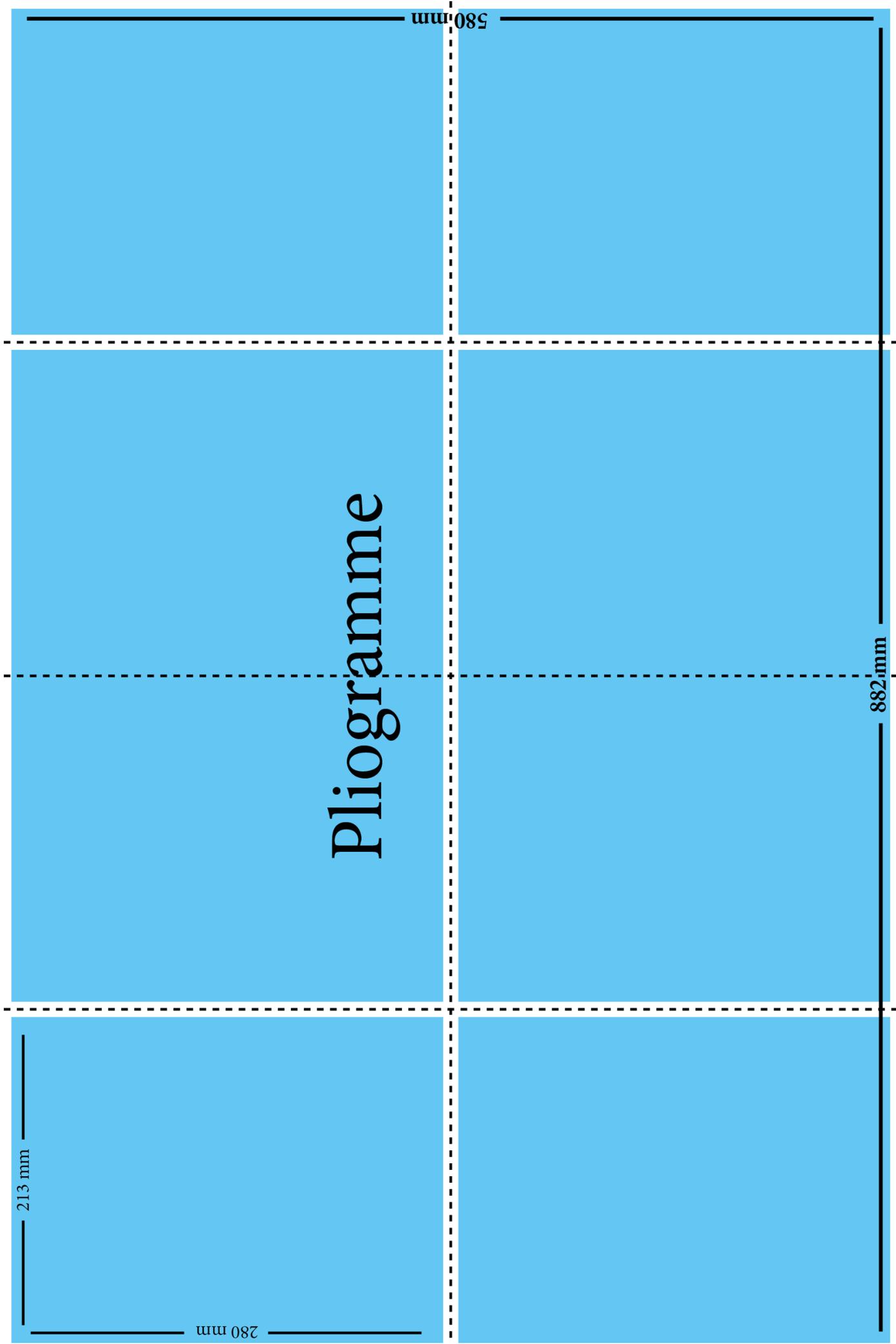
Conseiller clientèle: Pulsio Print - conseiller@pulsioprint.com

Tél.: 01 82 83 04 60

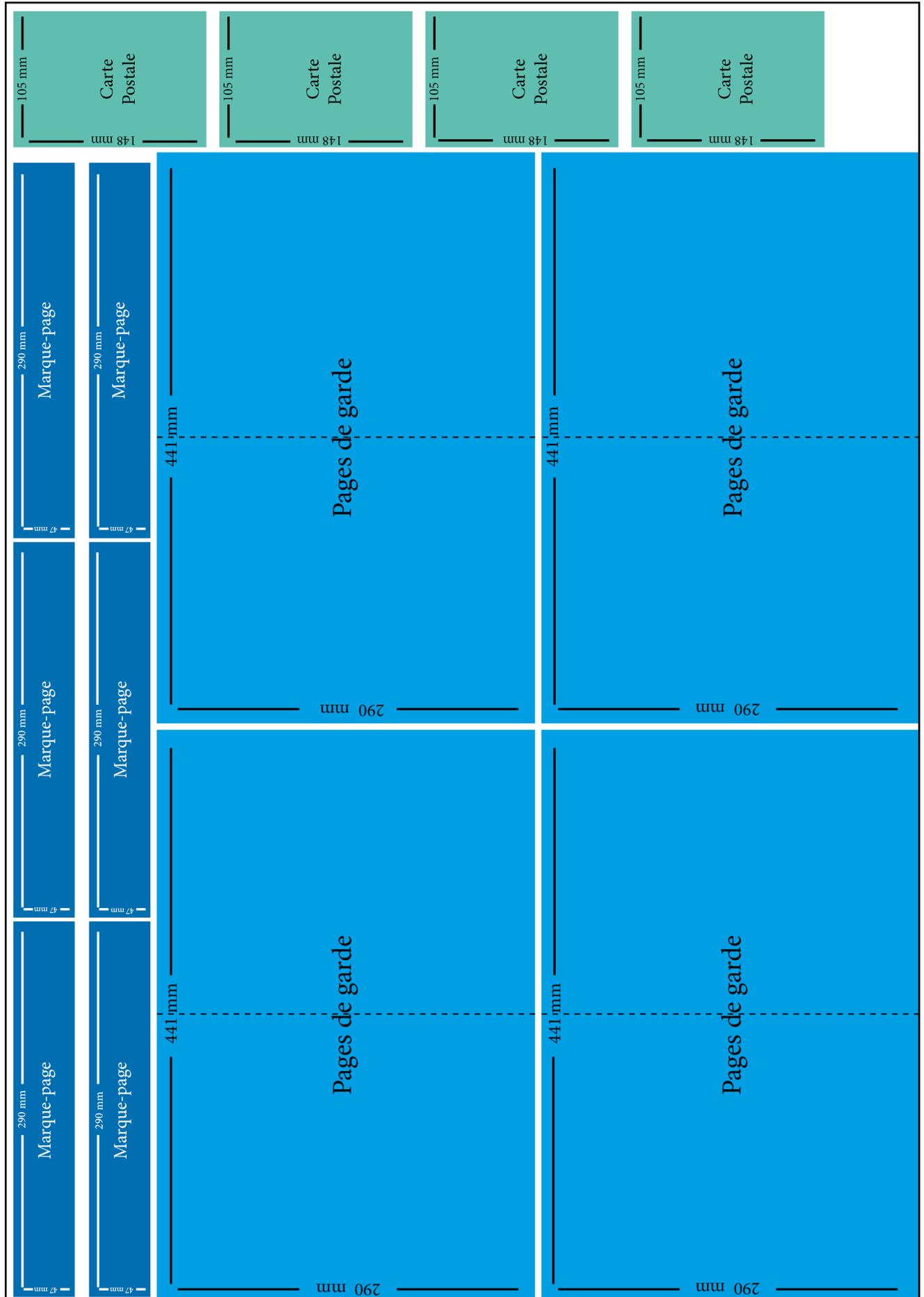
E-mail: conseiller@pulsioprint.com

L'équipe PULSIO PRINT

PLIOGRAMME



FEUILLE D'IMPRESSIION PAGES DE GARDE



DES BARDES POUR PROPAGER LA LÉGENDE

Diffusion et distribution

Le marchand itinérant

Nous avons pris le parti de conserver le diffuseur-distributeur habituel de Aleph éditions : Makassar. Cette entreprise existe depuis 1996 et a été fondée à Paris par André Strobel. Bien qu'initialement spécialisé dans le domaine de la bande-dessinée, Makassar a peu à peu élargi son champ d'action aux maisons d'éditions indépendantes qui produisent de la littérature. Aujourd'hui, Makassar diffuse et distribue pas moins de 200 maisons d'édition indépendantes. Même si ce chiffre ne tient pas la comparaison avec de grands distributeurs comme Editis, Madrigall ou Hachette Livre, Makassar semble être installé de manière pérenne dans son secteur avec un chiffre d'affaire de 4414600 € en 2018

Leur réseau convient tout à fait à ce que nous attendons pour notre projet puisqu'il est composé de librairies indépendantes (de premier et second niveau), ainsi que de grandes surfaces spécialisées comme les centres culturels Leclerc, les Fnac et bien évidemment d'Amazon. Cette relation déjà établie avec Amazon nous sera très bénéfique car il est extrêmement difficile de négocier avec cette entreprise en étant un éditeur indépendant.

L'expérience de Makassar dans le milieu de la bande-dessinée pourra nous ouvrir les portes de librairies spécialisées auxquelles nous n'aurions pas forcément eu accès et qui nous permettront d'élargir notre cible. Cependant, afin d'optimiser notre accès à ce réseau de diffusion-distribution, il conviendra de réussir à marquer l'esprit des représentants avec notre projet.

Négocier avec les marchands

Nous avons construit notre argumentaire de vente de manière à mettre en avant l'illustration, qui est le point fort de notre ouvrage. Il semblait aussi important que le titre et les noms des autrices ressortent afin que les représentants soient capables de rapidement identifier notre argumentaire. Avec un rapide résumé et les points forts de notre ouvrage mis en avant, nous avons optimisé l'espace disponible tout conservant une présentation aérée.



Parution : Novembre 2020

ODUR LA PROPHÉTIE

Carole Trébor & Stéphanie Stutz



Informations sur le livre

Prix : 19,90 €

Format : 21x27,4 cm

80 pages

Carré collé cousu

Isbn : 978-2-490435-07-4

5000 exemplaires

Collection : Récits Illustrés

Diffuseur : Makassar

Contact :

lea.vernier@outlook.com



Nos livres racontent les histoires qui façonnent notre imaginaire et interrogent le monde - d'où le nom d'Aleph, qui renvoie à la première lettre de l'alphabet et aux origines du langage.

Pour échapper à la prophétie d'une voyante prédisant sa mort, Odur, héritier d'une grande lignée de guerriers vikings, choisit de partir à l'aventure. Batailles et tempêtes l'amènent à explorer les terres hostiles et lointaines de la Norvège, aventure après aventure. Les voyages d'Odur n'ont rien à envier à ceux d'autres héros classiques comme Simbad ou Ulysse, d'autant plus que son histoire ne se résume pas seulement à ses pérégrinations. Arrivera-t-il à vaincre son ennemi juré ? Triomphera-t-il de son destin ?

Pour une découverte complète de l'univers des vikings, le récit est accompagné d'illustrations immersives. Les visuels d'*Odur : La prophétie* reposent sur deux couleurs pour souligner la poésie de l'ouvrage. Le bleu pour le froid des paysages nordiques, et le noir, pour la dureté des traits et les nombreuses actions qui rythment l'histoire.

Ce livre profitera de la popularité des séries et des films d'aventure. En bousculant les codes instaurés des récits mythologiques, cet ouvrage saura aussi éveiller les imaginaires et donner l'opportunité aux jeunes lecteurs de découvrir de nouvelles cultures.

Une saga d'aventures tempétueuses dans l'univers des vikings.

Des illustrations commentées pour comprendre la mythologie nordique et ses traditions.

Un livre illustré aux airs de carnet de voyage, pour une immersion garantie.

Carole Trébor est une autrice française et figure majeure de la littérature jeunesse. Elle est à l'origine des séries à succès *Nina Volkovitch* et *U4*. *Odur : La Prophétie* est son deuxième récit chez Aleph Edition.

Stephanie Stutz est une illustratrice spécialisée dans le digital établie en Suisse. Diplômée de l'Université des Beaux-Arts de Zurich, *Odur La Prophétie* est son premier album.



UNE HISTOIRE CÉLÈBRE AU DELÀ DES MERS NORDIQUES

Une légende (bientôt) connue par tous

La communication autour de notre ouvrage et de la nouvelle collection “ Récits illustrés ” s’articule particulièrement autour de trois axes :

Le site internet et la création d’une bande annonce

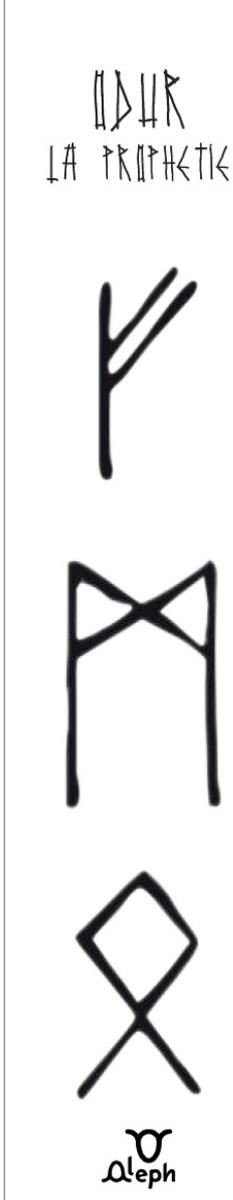
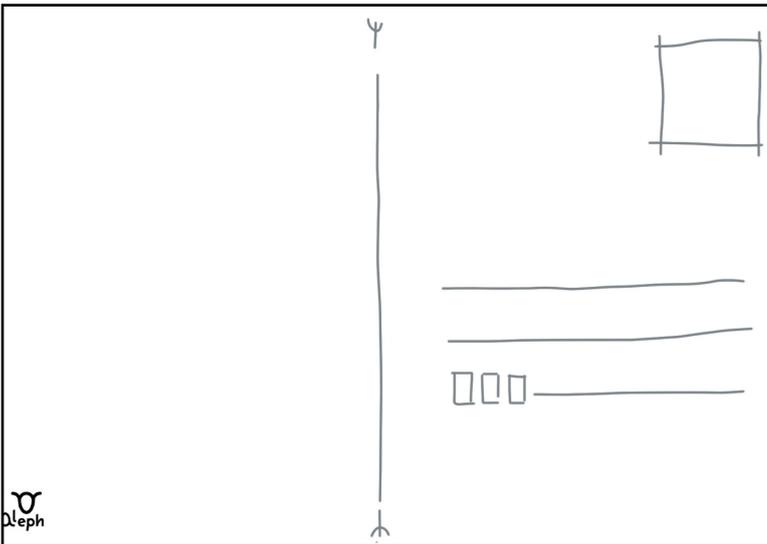
Afin de communiquer autour de la sortie du premier titre de notre nouvelle collection, nous demanderons à l’illustratrice Stéphanie Stutz de réaliser une bande annonce en animant quelques unes de ses illustrations, accompagnées d’un univers sonore que l’on diffusera sur la page d’accueil du site internet d’Aleph. Réaliser une bande annonce nous semble être une plus-value très intéressante pour la promotion de notre ouvrage. La vidéo et le format bande annonce n’étant pas un support très commun dans la promotion de livre, cette originalité peut faire la différence.

Le Salon du livre et de la presse jeunesse 2020 de Montreuil

Nous participerons à ce salon pour faire la promotion de notre nouvelle collection et d’*Odur, La Prophétie*. Étant donné que notre livre sortira seulement trois semaines avant le salon (qui se déroule généralement entre le dernier week-end de novembre et le premier week-end de décembre), il pourra être présenté comme nouveauté. Nous organiserons une séance de dédicaces en compagnie de Carole Trébor et Stéphanie Stutz. Participer au salon de Montreuil nous semble primordial. Dans un premier temps, parce qu’il s’agit d’un salon emblématique du secteur de la littérature jeunesse. De plus, presque 200 000 visiteurs s’y présentent chaque année, ce qui permettrait aux éditions Aleph d’accroître son lectorat et de rencontrer de nombreux professionnels (bibliothécaires, professeurs, libraires et éventuels collaborateurs étrangers). Être présent dans un salon de cette envergure serait donc l’occasion pour les nouveautés de la maison d’édition de gagner plus rapidement en visibilité. Cet événement sera aussi l’occasion de distribuer des cartes postales ainsi que des marques-pages imprimés sur la feuille d’impression des pages de gardes ainsi que des sacs en toile réalisés spécialement pour l’occasion. Les marque-pages et cartes postales restant seront ensuite donnés aux librairies lors de la commande de nos livres. Les tote-bags, accrochés à l’épaule des lecteurs, pourraient alors servir d’encarts publicitaires pendant le salon du livre.



Cartes postales et marque-pages



Les réseaux sociaux Instagram et Facebook

Nous comptons mettre un point d'honneur à utiliser les réseaux sociaux étant donné qu'il s'agit d'un support de promotion aujourd'hui non-négligeable. Être sur les réseaux sociaux permet de créer un lien avec le lectorat (dans un premier temps les parents de notre lectorat mais aussi les professionnels du secteur du livre) et de partager l'univers de la maison d'édition.

Nous partagerons régulièrement des extraits du livre avant sa publication afin d'attiser la curiosité de nos lecteurs et de leurs parents : partage d'illustrations et de contenus vidéo (bandes annonces pour la sortie de chaque tome), création de jeux-concours pour faire gagner des ouvrages aux lecteurs, utilisation de la fonctionnalité des stories (partager en direct des événements : dédicaces, salon, ce qui permet de créer une interaction avec les abonnés), partage de l'actualité de la maison d'édition, etc.



La rançon de la gloire

Nous avons alloué un budget de 3000 euros pour la communication d'*Odur, la Prophétie*. Ce budget se décompose comme ceci :

Un emplacement au sein du Salon du livre jeunesse à Montreuil 2020 qui se déroulera quelques jours ou semaines après la sortie du livre : nous n'avons pas réussi à trouver les prix des stands mais nous imaginons une moyenne autour de 1500 euros pour le plus petit des stands pour les 5 jours du salon. Nous avons aussi réalisé un devis pour la fabrication de 250 tote-bags à donner lors de l'achat d'*Odur, La Prophétie* au salon du livre de Montreuil. Pour une livraison sous trois semaines, le devis s'élève à 616,80 euros.

Configurez votre produit

Galerie d'images

➔ Pour accéder aux tarifs et délais renseignez TOUS les champs ci-dessous. Ils sont valables pour toute commande finalisée avant 15h. **Fichiers à fournir : ++ d'info**
Choisir son BAT : ++ d'info

Type : Tote Bag écru (natural) ▾

Dimensions : 21x29 cm (taille marque) ▾

R/V : Recto seul ▾

Quantités : 250 ex ▾

Couleur(s) d'impression : 2 couleurs ▾

Fichiers fournis : Fichier VECTORISE (.a) ▾

BAT : Contrôle fichiers basiqu ▾

Réinitialiser

Rechercher

Délais	Commande prête le :	Tarif HT	Tarif TTC	Panier
J + 15	24/03/2020	514,00 €	616,80 €	
J + 21	01/04/2020	470,00 €	564,00 €	

Par ailleurs, nous allons aussi prévoir l'envoi de services de presse à des rédactions ainsi qu'à des blogs de critiques littéraires spécialisés dans la jeunesse. Les services de presse seront accompagné du communiqué de presse et des tote-bags restants du salon. Parce que nous avons prévu 100 exemplaires de services de presse/livres gratuits, nous essaierons d'en envoyer à un maximum de contacts. Nous pensons ainsi contacter la rédaction de Télérâma pour essayer d'apparaître dans la sélection livre de la liste de Noël du magazine étant donné la date sortie en fin d'année de notre livre. Nous avons par exemple prévu de contacter Gabriel Lucas, critique littéraire spécialisé dans la jeunesse, qui agrmente le blog « La Marre aux Mots », pour lequel l'illustrateur de *Gromislav* des éditions Aleph, Tristan Gion, avait déjà donné une interview. En effet, en plus des journalistes, il ne faut pas négliger l'envoi de services de presse à des blogueurs et influenceurs littéraires/parents. Ces derniers peuvent être suivis sur les réseaux sociaux par des milliers voire centaines de milliers de personnes. Leurs communautés représentent d'éventuels acheteurs à ne pas sous-estimer.

En ce qui concerne les cartes postales et marques-pages évoqués plus haut, ils ne représentent aucun coûts supplémentaire puisqu'ils sont compris dans la fabrication de l'ouvrage comme expliqué auparavant.

Comment bien raconter l'histoire

Notre communiqué de presse reprend les codes graphiques d'*Odur, la Prophétie* et met en lumière l'aspect immersif de l'univers du héros. Le résumé qui accompagne la présentation de l'ouvrage tend à accentuer le côté sombre de l'histoire. Il sera envoyé aux personnes citées plus tôt.

ODUR LA PROPHÉTIE

Carole Trébor
Stéphanie Stutz

Communiqué de Presse

Parution le 3 novembre 2020

80 pages - 19,90€

Au coeur de la Norvège, terre ancestrale des Vikings, vit Odur, guerrier et navigateur hors-pair, descendant d'une grande lignée de tueurs de monstres.

Fuyant la funeste prophétie d'une voyante, qui le condamne à mourir dans d'atroces souffrances, il va d'aventure en aventure, de bataille en tempête, prêt à tout pour vaincre son plus féroce ennemi : Ögmundur, un troll redoutable.

Soyez avertis : en ouvrant ce livre, vous découvrirez une épopée grandiose et pleine de péripéties, mais aussi sombre et menaçante...



Avec le premier tome de cette saga, l'immersion du lecteur est au rendez-vous : il est happé par l'univers froid et sombre de la Norvège à l'époque viking, grâce aux illustrations de qualité aux dominantes noires et bleues. Ouvrir *La Prophétie* permet de découvrir la mythologie nordique, peu connue du grand public mais toute aussi riche et vaste que la mythologie grecque ou latine. Si cette saga est consacrée à un jeune public, ne vous attendez pas pour autant à un récit édulcoré : les aspects rudes et guerriers de cette épopée viking sont conservés, pour donner plus de profondeur et de niveaux de lecture au texte.

En bousculant les codes instaurés des récits mythologiques, cet ouvrage saura aussi éveiller les imaginaires et donner l'opportunité aux jeunes lecteurs de découvrir de nouvelles cultures, en consacrant la nouvelle collection des éditions Aleph : Récits illustrés.



Attachée de presse - Jeanne Delétoille

Tél : 06.59.64.01.61

jeanne.deletoille@live.fr



PARTIE 3
LE LIVRE NUMÉRIQUE
ENRICHIS

PERÇONS LES MYSTÈRES DU PROJET NUMÉRIQUE

Les origines de notre livre numérique

Ce projet est né conjointement à notre projet de livre imprimé. En rachetant les droits auprès d'Anacharsis nous avons déjà dans l'idée d'en faire une version numérique destinée à la jeunesse. Cette production nous semblait d'autant plus importante qu'elle toucherait un public différent de celui de la version imprimée.

Notre première idée fut d'inscrire notre projet éditorial dans la maison d'édition Glénat, comme pour le livre imprimé. Au sein de cette structure, nous pouvions bénéficier d'une aide du CNL dédiée aux ouvertures de collection. Cela nous convenait parfaitement puisque c'était dans l'optique d'ouvrir une nouvelle collection que nous avons choisi cet éditeur. Cette aide proposait aussi de subventionner une création numérique, mais seulement si les coûts de fabrication de la totalité de l'ouvrage dépassaient les 35 000 euros.

Cependant, nous considérions alors le livre numérique comme une plus-value du livre imprimé. Pour cette raison, offrir le livre numérique pour chaque achat d'exemplaire imprimé nous a semblé l'option la plus judicieuse. Mais en travaillant de cette manière, nous perdions toutes nos chances d'obtenir une aide financière du CNL, de la DRAC ou d'OLL puisque nous ne pouvions pas rémunérer les auteurs pour leur travail sur la partie numérique autrement que par le biais de forfaits.

Cette manière de procéder alourdissait considérablement la fiche de coût du livre imprimé et donc son équilibre financier ce qui nous a amené à imaginer un livre numérique avec moins d'enrichissements afin de limiter les coûts. Ce faisant, nous réduisions l'intérêt du projet numérique puisque notre production finale aurait été un livre numérique homothétique.

Notre démarche se voulait réaliste, mais ce réalisme nous poussait à rendre le projet peu intéressant et la pertinence du livre numérique presque nulle. Pour remédier à ce problème nous avons modifié en profondeur l'orientation de notre travail. La réalisation d'un projet véritablement enrichi qui comprendrait des animations et un univers sonore s'est peu à peu imposée à nous. Afin d'être en conformité avec les attentes des organismes proposant des aides à l'édition, nous avons décidé que notre livre numérique serait vendu et non plus offert. Ce choix était d'autant plus logique que la SGDL promeut « le principe général d'une rémunération juste et équitable provenant de la commercialisation et de la diffusion d'un livre édité sous une forme numérique ».

Suite à cette décision, nous avons commencé à travailler sur un livre numérique au format ePub qui reprendrait les illustrations de la version imprimée en plein écran, avec de légères animations accompagnées d'une ambiance sonore. Le texte serait lu par de jeunes acteurs en formation afin de limiter nos coûts. En parallèle du texte lu et de l'image à observer, le texte défilerait sur une partie de l'image pour pouvoir être lu et écouté en même temps.



Il était une fois un homme nommé Grimur. Il était riche et très puissant. On le connaissait dans toute la province d'Halogaland mais sa renommée s'étendait dans toute la Norvège.
Il était marié à Loftana, la fille d'un grand chef de guerre de la baie d'Oslo.



Les drakkars sont des bateaux à fond plat que les Vikings utilisaient pour traverser les mers et les océans, ainsi que pour remonter les fleuves.

Il était une fois un homme nommé Grimur. Il était riche et très puissant. On le connaissait dans toute la province d'Halogaland mais sa renommée s'étendait dans toute la Norvège.
Il était marié à Loftana, la fille d'un grand chef de guerre de la baie d'Oslo.

Les enrichissements que nous avons souhaité apporter et qui demanderont de l'interaction se trouveront sur l'image. Au fil du texte, certains mots auront un lien fort avec les illustrations. Lorsque ces mots seront lus par les acteurs, la partie concernée de l'illustration apparaîtra en surbrillance et deviendra cliquable. Lorsque le lecteur cliquera dessus, le texte et la lecture à voix haute seront mis en pause et une explication manuscrite apparaîtra à proximité du point qui était en surbrillance. Ces petits textes permettront d'apporter des explications et de la profondeur au texte original.

Pour réaliser ce livre numérique, nous avons décidé de travailler en partenariat avec la maison d'édition L'Apprimerie. Nous avons pu observer au cours de notre étude de marché que cette maison réalisait des ouvrages très proches de l'idéal que nous nous sommes fixé. Cette entreprise fait preuve d'une véritable volonté de travailler sur l'accessibilité et l'enrichissement de leurs livres numériques, tout en conservant une politique de prix très correcte. Travailler en collaboration avec L'Apprimerie nous permettra de profiter de leur savoir-faire afin de mettre en valeur les illustrations et l'aspect « carnet de voyage », qui sont des éléments majeurs de notre projet. Cette décision est soutenue par le fait que nous savons que L'Apprimerie a déjà réalisé ce genre de travail de commande.

Avec toutes les modifications que nous avons apporté à notre projet, la maison d'édition Glénat ne nous semblait plus propice à accueillir notre production numérique. Après réflexion et discussion, il nous est apparu que si nous souhaitions vraiment réaliser un projet original, nous devons nous tourner vers l'édition indépendante qui produit des ouvrages moins formatés. Dans ce cadre, nous avons choisi dans la continuité du livre papier de nous inscrire dans la maison d'édition Aleph, tout en maintenant notre partenariat avec L'Apprimerie. Comme il s'agirait du premier ouvrage numérique de cette jeune maison, nous pourrions profiter d'une importante latitude quant à la conception éditoriale du projet.

Conquérir de valeureux adversaires

Comme le livre imprimé, notre ouvrage s'adresse aux jeunes lecteurs, à partir de 10 ans. Nos choix éditoriaux ont abouti à la production d'un ouvrage assez sombre et graphique. C'est volontairement que nous avons proposé une création en rupture avec le classicisme des livres traitant des mythes et légendes adressés à la jeunesse, qui se démarque encore davantage par la version numérique enrichie. C'est un sujet qui intéresse les jeunes, mais aussi les parents (qui sont souvent les acheteurs par procuration des jeunes lecteurs). Notre manière d'aborder ce sujet répond à une demande grandissante des jeunes lecteurs qui souhaitent se voir proposer des ouvrages moins enfantins et plus proche des lectures « adultes ».

À cela, il faut ajouter que notre livre s'adresse principalement aux petits et moyens lecteurs qui représentaient respectivement 23 % et 39 % des lecteurs français en 2019 comme le montre l'étude du CNL « Les Français et la lecture ». En nous positionnant dans le sillon des films et séries qui se déroulent dans l'univers viking, surtout mis en valeur par des plateformes telles que Netflix, nous nous adressons à un public plus large et pas forcément familier des lieux de vente du livre. Ce public qui aura déjà une certaine connaissance de cet univers pourra trouver dans notre ouvrage une correspondance à l'imaginaire qu'ils s'est construit au travers du média vidéo.

ANALYSE STRATÉGIQUE DES GUERRIERS ENNEMIS

Cartographie des potentiels adversaires

Afin de mieux connaître le marché que nous visions, nous avons commencé par mener une recherche de nos potentiels concurrents. Pour que nos résultats soient pertinents, nous avons défini trois critères que les maisons d'édition étudiées devaient posséder pour représenter une concurrence.

Ces trois critères sont les suivants :

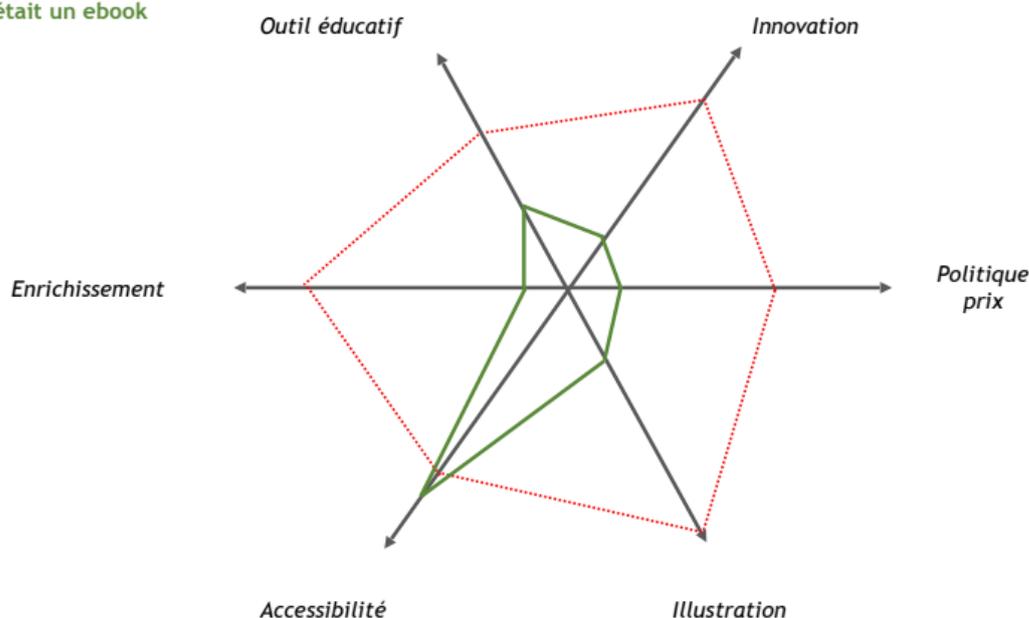
- La production d'ouvrages traitant de la mythologie à destination de la jeunesse**
- La proposition de ces ouvrages au format numérique**
- La présence d'illustrations dans les ouvrages numériques**

À ces trois critères qui nous semblaient primordiaux, nous avons ajouté deux critères facultatifs qui pouvaient encore renforcer notre concurrence avec des maisons d'édition :

- L'existence d'enrichissement dans les ouvrages numériques**
- La présence des options d'accessibilité**

En utilisant ces différents critères, nous avons pu établir un tableau d'analyse concurrentielle qui répertoriait les cinq maisons d'édition que nous avons identifiées comme concurrençant à notre projet. Nous avons alors réalisé des *mapping* concurrentiels pour positionner le travail éditorial de ces maisons (en vert) par rapport au notre (en rouge).

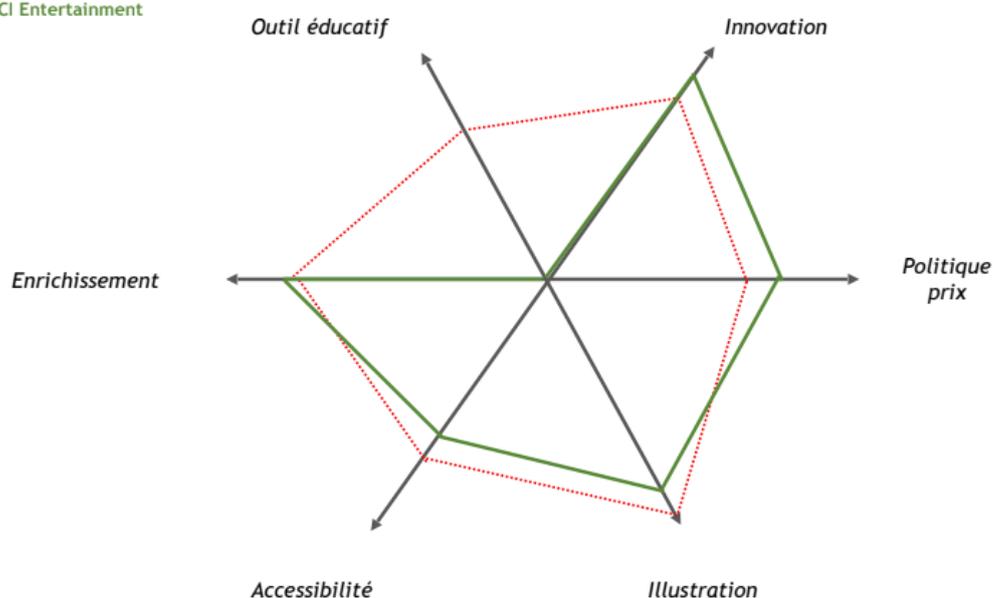
Il était un ebook



Commençons par Il était un Ebook, une maison d'édition que nous avons considéré comme une potentielle concurrente. Bien que promouvant un travail qualitatif et centré sur le numérique, il s'est avéré que cet éditeur ne produisait que des livres homothétiques au format PDF ou ePub. Ainsi, bien que leurs ouvrages traitent de sujets similaires au nôtre, ils n'utilisent que très peu d'outils mis à disposition par l'environnement numérique. Cela se reflète d'ailleurs dans les prix qui varient de 3 à 5 euros. Il était un Ebook pourrait devenir un concurrent direct de notre projet en apportant plus de soin et de travail à leurs livres numériques, mais ce n'est pas encore le cas.

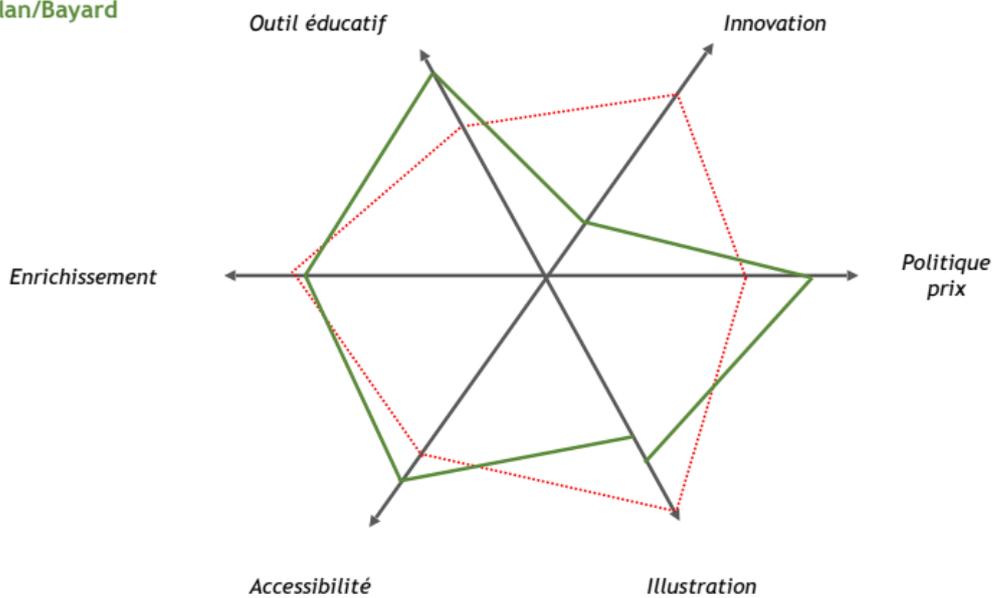
Les deux maisons d'édition que nous avons ensuite étudié sont ACCI Entertainment et Bayard, qui sont deux maisons qui entretiennent une concurrence indirecte avec notre projet.

ACCI Entertainment



La production de ACCI Entertainment consiste en une trilogie nommée InCarnatis qui a la particularité d'être transmédia. Chaque ouvrage de cette trilogie se compose d'un exemplaire imprimé accompagné de son complément numérique. Ces ouvrages visent à développer une nouvelle manière de lire en introduisant une participation continue du lecteur au travers du support numérique. L'idée est novatrice et très intéressante mais cette production ne nous concurrence pas directement puisque nous souhaitons proposer un livre imprimé et un livre numérique qui se lisent distinctement, mais racontent la même histoire.

Milan/Bayard

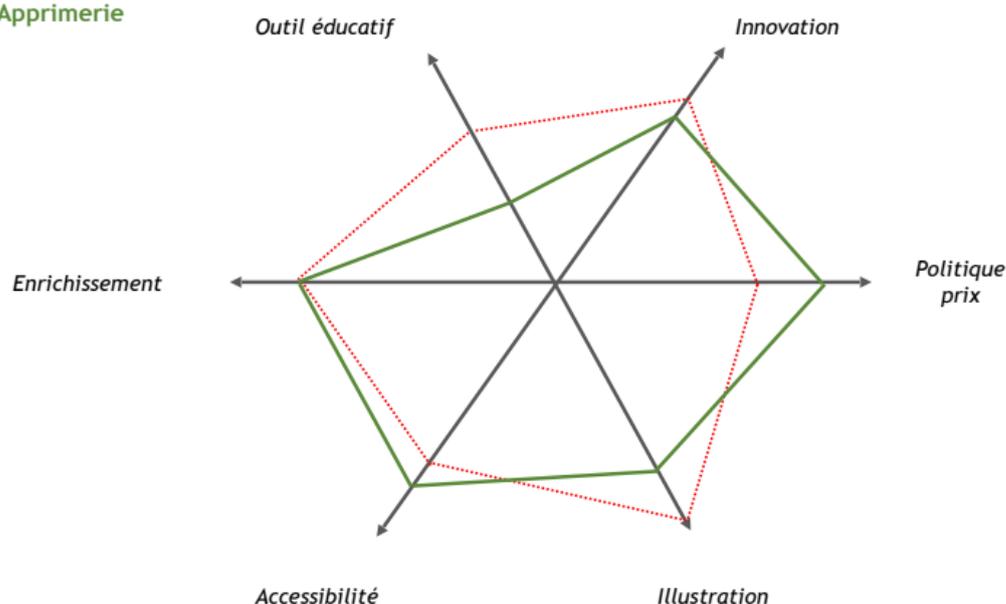


La maison d'édition Bayard produit beaucoup de contenus destinés à la jeunesse. Leur offre au format numérique est majoritairement composée d'hebdomadaires, mais des « packs » de livres numériques sont aussi disponibles. Tous les achats sont centralisés sur leur application Bayam, ce qui facilite la fidélisation des lecteurs. Bien que les enrichissements et les illustrations de leur production numérique soit de qualité assez variable, l'accent est mis sur l'aspect éducatif et leurs prix sont très abordables. Bayam est décrite sur le site de Bayard comme « la première expérience numérique pour les enfants ».

Si Bayard conserve une excellente place dans le secteur du numérique pour la jeunesse en ce qui concerne l'apprentissage et les premières lectures, cela se fait au détriment de l'innovation et de la prise de risque. Ainsi, leurs publications ne nous concurrence pas directement puisqu'elles restent toujours dans le carcan classique de ce qui se fait pour la jeunesse.

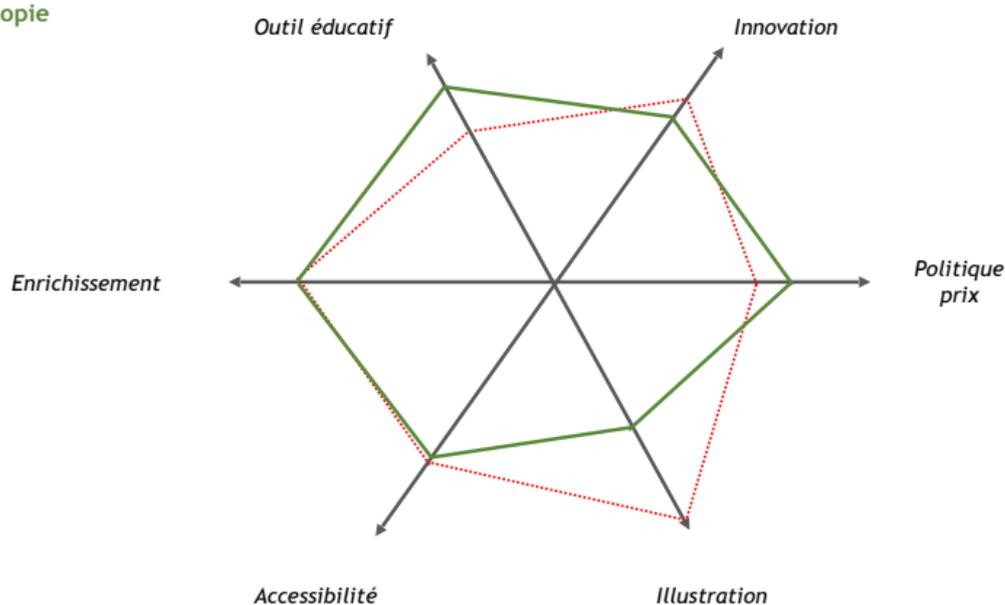
Finalement, les deux maisons d'éditions qui concurrencent directement notre projet sont L'Apprimerie et Utopie.

L'Apprimerie



L'Apprimerie produit des ouvrages numériques de qualité, accessibles et à un prix abordable. Notre projet doit prendre en compte les points forts de leurs productions et proposer de meilleures caractéristiques là où une marge de progression est possible. C'est que de cette manière que nous pourrions nous assurer de passer outre cette concurrence qui nous concerne directement.

Utopie



Utopie est une jeune maison d'édition suisse née en 2016. Ils produisent des ouvrages imprimés et numériques destinés à la jeunesse. Leur production privilégie la qualité à la quantité puisqu'ils n'ont produit que dix ouvrages en trois ans. Leur politique concernant le prix des livres numériques est originale puisque les imprimés contiennent un QR code permettant de télécharger la version numérique gratuitement. Cependant l'achat du numérique seul demeure possible par le biais de leur site au prix de 8 €. Les ouvrages présentent des caractéristiques semblables au nôtre : enrichissements, interactions et approche éducative (plus poussée encore). Leur seul point faible concerne les illustrations qui ne sont pas toujours très qualitatives.

Forces et faiblesses de notre clan

	Positif	Négatif
Origine interne	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des illustrations - Découverte de nouvelles cultures et mythologies - Texte défilant original - Expérience de lecture immersive 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût de création - Ratio budget / bénéfices difficile à évaluer
Origine externe	<ul style="list-style-type: none"> - Engouement autour des "Viking", "Dragons", "légendes", "Saga"... - Audio en vogue (Podcasts) - Interactivité tactile intuitive donc prise en main facile 	<ul style="list-style-type: none"> - Surproduction jeunesse - Prix élevé par rapport à d'autre - Expérience de lecture immersive (attention nécessaire)

Après avoir observé le catalogue numérique de nombreuses maisons d'édition jeunesse, nous avons perçu une certaine pauvreté au niveau de l'illustration et c'est sur ce point que nous avons décidé de nous positionner.

C'est entre autre pour cette raison que nous avons choisi de travailler chez les éditions Aleph, pour qui l'illustration est primordiale. Nous souhaitons utiliser le numérique comme un outil permettant de mettre en lumière les illustrations à l'aide d'animations et d'un univers sonore, afin de proposer une expérience de lecture immersive. Il s'agit aussi de lier qualité graphique et découverte d'une nouvelle culture, dans l'optique de transmettre des notions sans pour autant mettre de côté la qualité graphique et narrative de l'ouvrage, comme cela arrive parfois.

Résultat de l'analyse stratégique

Au travers de cette analyse nous avons pu observer que si le marché du livre pour la jeunesse est surchargé, cela s'avère moins vrai concernant le versant numérique. La seule maison qui propose ce type de produits en grande quantité est Bayard, mais comme nous avons pu le voir, leur production demeure très classique.

En proposant une adaptation originale d'un mythe peu exploité nous démarquons clairement notre projet de cette potentielle concurrence. Il est ainsi apparu que nos véritables concurrents se trouvent davantage du côté des maisons d'éditions indépendantes qui produisent du contenu numérique destiné à la jeunesse. Comme le laisse deviner le caractère spécifique de cette définition, il existe peu d'éditeurs oeuvrant dans ce domaine précis.

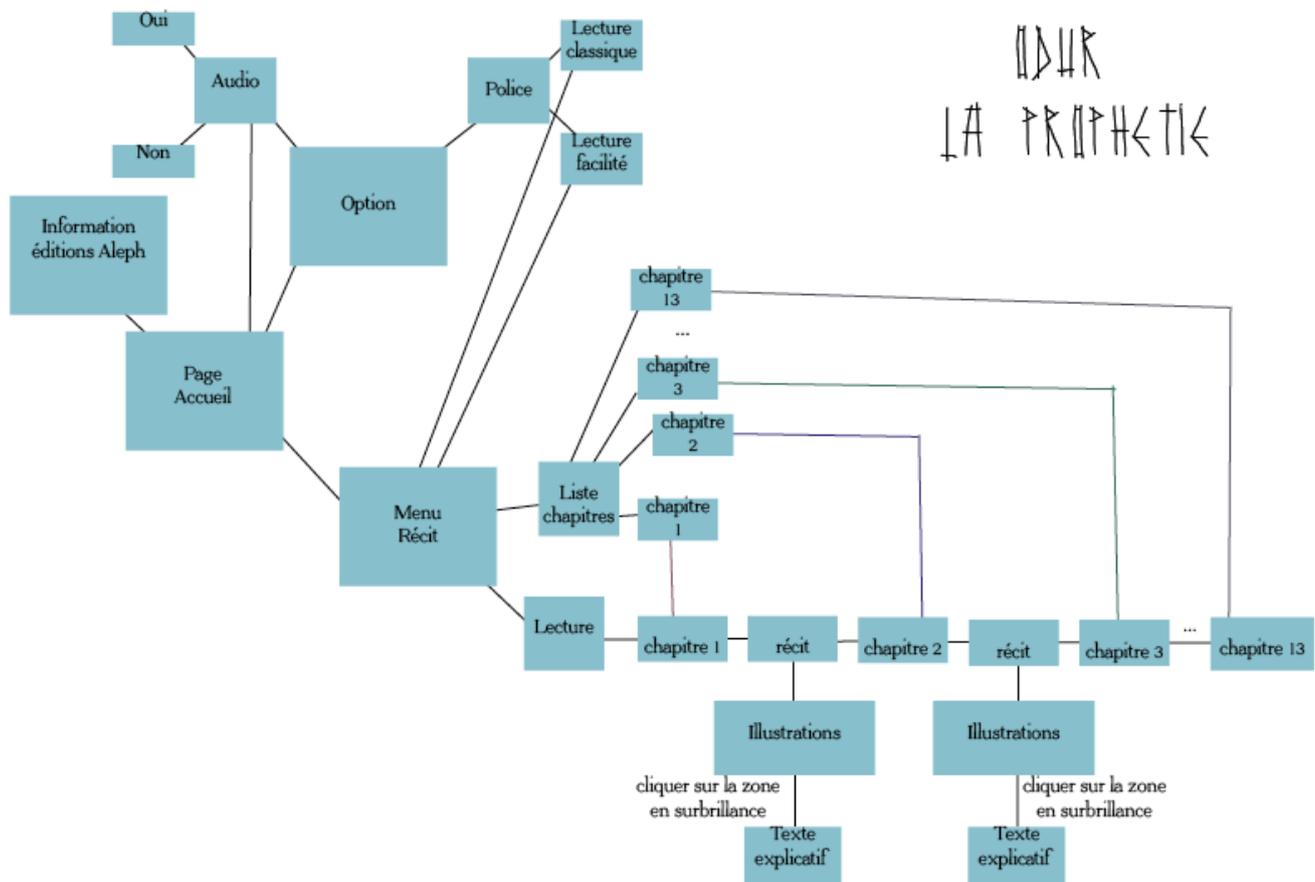
Utopie et L'Apprimerie sont les deux maisons d'édition indépendantes produisant des ouvrages vraiment similaires à notre projet. Le cas d'Utopie est moins préoccupant dans le sens où ils produisent peu d'ouvrages et n'ont pas encore un rayonnement très important en France. La principale raison semble être qu'à l'instar de Bayard, leur production est très orientée vers les apprentissages et l'éducation. Il sera donc difficile pour eux de réussir à s'implanter de manière pérenne en France avec une telle concurrence.

Notre véritable concurrent était donc L'Apprimerie. Beaucoup d'éléments de notre projet trouvaient une résonance dans leurs ouvrages. Nos points forts étant la qualité narrative et graphique, nous ne pouvions absolument pas lutter concernant la qualité de la réalisation numérique, domaine dans lequel L'Apprimerie a accumulé beaucoup d'expérience. Pour pallier ce problème, il nous est apparu que la meilleure solution consistait à les faire participer à la réalisation de notre projet, afin que nous puissions profiter de leur savoir-faire.

Bien que le marché que nous allons intégrer ne soit pas encore surchargé, des éditeurs ont déjà commencé à s'y faire une place. Si nous réussissons à faire de nos principaux concurrents des alliés, cela ne pourra être que bénéfique dans notre processus d'implantation.

BIEN PLUS QU'UN LIVRE NUMÉRIQUE, UNE AVENTURE SENSORIELLE

Les branches d'Yggdrasil



Le livre numérique *Odur, La Prophétie* sera constitué d'une page d'accueil qui permettra d'accéder à un menu option, où le lecteur sera libre de choisir des spécificités audios (lecture à voix haute, bruitages) et de police (choix d'une police simplifiée pour les lecteurs atteints de troubles dys).

En cliquant sur le logo d'Aleph éditions présent sur la page d'accueil, le lecteur pourra aussi avoir accès à un petit texte présentant la maison d'édition. Étant donné que le livre numérique du premier tome de la saga d'Odur sortira en même temps que le second version papier, le lecteur retrouvera sur cette page, un lien permettant d'accéder au site internet de la maison d'édition pour acquérir le tome 2.

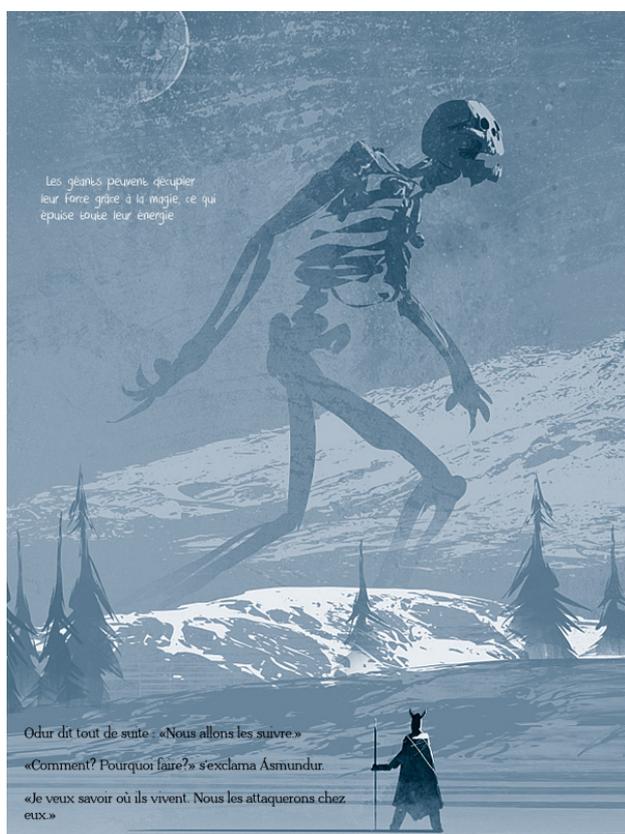
Finalement, la page d'accueil permettra d'accéder à un menu du récit où le lecteur aura le choix entre commencer la lecture depuis le début et reprendre l'histoire depuis un des chapitre. Une fois la lecture commencée, le lecteur pourra swiper pour aller à la page suivante. Sur certaines pages, une partie de l'illustration sera en surbrillance, le lecteur aura la possibilité de cliquer dessus pour voir apparaître un court texte expliquant une partie du récit (un mot islandais, une coutume, une partie de l'illustration, etc.) pour que le lecteur en apprenne davantage sur l'univers des vikings.

Univers virtuel et paysages nordiques

La charte graphique du livre numérique reprend les mêmes règles et codes que la charte graphique du livre imprimé. Les illustrations utilisées dans l'ebook seront elles aussi en bichromie (bleu et noir) afin de garder l'univers de la collection dans les livres numériques. Les polices utilisées lors de la création du contenu de la version numérique seront aussi les-mêmes : les livres numériques de la collection agissent comme une alternative aux récits illustrés imprimés et ont une existence propre. En effet, nous souhaitons véritablement créer un univers spécifique à cette collection que nous voulons faire perdurer peu importe les supports de lecture.

Afin d'utiliser les spécificités du numérique nous avons décidé d'animer certaines parties des illustrations, toujours en ayant en tête de renforcer l'expérience immersive de la lecture. Cette envie d'animation pour le livre numérique a été l'une des raisons pour laquelle nous avons choisi de travailler avec l'illustratrice Stephanie Stutz. En effet, ayant déjà travaillé dans le secteur du jeu vidéo, Stephanie Stutz possède de nombreuses compétences dans l'animation. Cependant, afin de ne pas noyer le récit sous des animations "lourdes" ou trop nombreuses nous avons souhaité les réaliser de manière légère et épisodique : du brouillard qui se dissipe, le vent qui se lève, des flammes qui crépitent...

Tous ces aspects répondent à l'ambition première des éditions Aleph : mettre en avant des contes originaux et méconnus tout en misant sur des illustrations riches et travaillées.



À chaque aventurier sa manière de naviguer

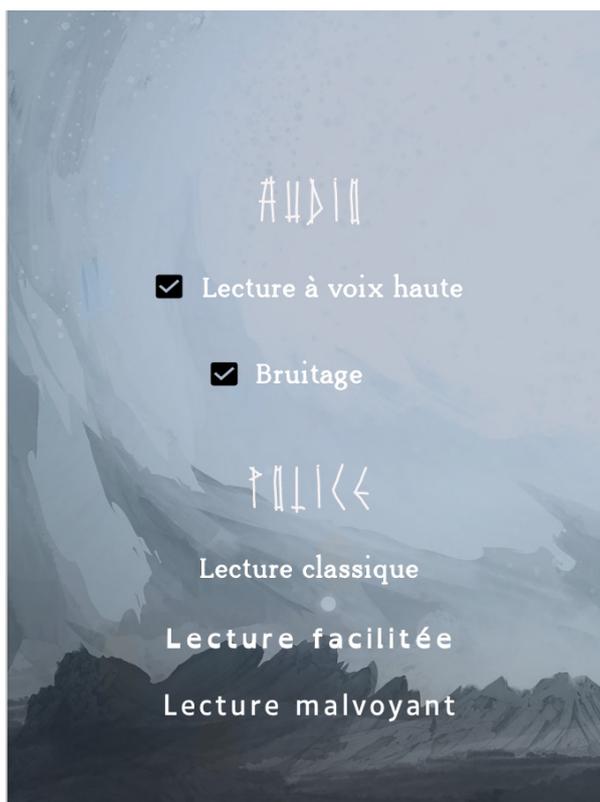
En ce qui concerne la navigation dans le livre numérique nous avons souhaité quelque chose de simple et intuitif, qui reprend les codes classiques du livre numérique ou encore de l'application. Le lecteur « swipe » à gauche pour aller d'une page à la suivante, clique pour avoir plus d'informations ou faire apparaître le texte. Si nous ne nous sommes pas lancés sur une navigation plus « innovante », c'est surtout dans le but de rendre la lecture facile et fluide, tout en restant en accord avec l'âge de nos lecteurs. En effet, en ayant un public jeune (10 ans et plus), il nous semblait pertinent de mettre davantage l'accent sur le visuel, le graphisme ou encore l'aspect immersif de nos projets plutôt que sur une technicité d'utilisation.

Nous avons beaucoup réfléchi aux options de lecture et travailler en collaboration avec L'Apprimerie nous a permis de nous sensibiliser aux lecteurs souffrant de troubles dys (comme la dyslexie ou la dysorthographe). L'Apprimerie est très investie sur ces problématiques et met un point d'honneur à travailler sur l'accessibilité des livres numériques pour les personnes souffrant de troubles de la lecture. Il existe de nombreux dispositifs pour faciliter l'expérience de lecture aux enfants souffrant d'handicaps comme ceux-ci. Parmi ces dispositifs, nous avons pris la décision de mettre en place la possibilité :

- d'une lecture à voix haute du texte par une actrice
- d'activer ou non les bruitages pendant la lecture
- d'activer ou non une police adaptée aux troubles de la lecture

Une police adaptée pour un public dys se caractérise par une police avec une taille plus grosse comme du 14 ou 16, un interlignage de 1,2 voir 2 et un corps gras. Il s'agit également d'éviter les polices avec empattements et préférer celles dites « sans serif ».

Ainsi, nous avons choisi d'utiliser la police OpenDys comme police adaptée pour les lecteurs souffrant de troubles dys : cette police est souvent recommandée pour faciliter l'expérience de lecture. Nous avons aussi pris l'initiative de proposer une troisième police destinée à aider les personnes malvoyantes : la police Luciole.



Format et supports

Le livre numérique *Odur La Prophétie* est disponible sous le format ePub : le format le plus répandu pour le livre numérique. En tant que format ouvert, l'ePub a cette qualité d'être lisible par tous les supports et cela sans restriction. Même si il s'agit d'un format assez classique, il peut être enrichi : caractéristique essentielle selon nous. En effet, l'ePub accepte les images, des mises en pages différentes ainsi que la musique, conformément aux enrichissements que nous souhaitons donner au livre numérique. Le format ePub est lisible sur tous les supports sauf les Kindle d'Amazon (qui lisent leur propre format).

Parce qu'il s'agit d'un livre enrichi, avec un univers sonore et des animations, *Odur, La Prophétie* peut être lu sur tablettes, ordinateurs et smartphones mais pas sur les liseuses qui ne peuvent lire que des ePubs en « noirs », c'est à dire avec uniquement du texte. Finalement, au vu de notre audience, il semblait logique de rendre notre livre numérique accessible sur les supports les plus utilisés par les 10 ans et plus.

PLANIFICATION DU VOYAGE

Une expédition en plusieurs étapes

La réalisation d'un livre numérique ayant pour base un livre imprimé offre l'avantage de disposer de fondations solides. La majeure partie du travail aura lieu sur la forme de l'ouvrage numérique afin qu'il soit représentatif de nos attentes.

Il convient de signaler avant toute chose que notre travail éditorial sur ce projet n'est devenu possible qu'à partir du moment où nous l'avons fait reposer sur de solides bases juridiques : les contrats d'édition. Comme ces documents sont longs, nous avons fait le choix de ne présenter, en annexe de ce dossier, que le contrat signé avec l'autrice Carole Trébor. La Partie 2 de ce contrat, qui s'étend de la page 18 à la page 23, concerne le livre numérique. Afin d'avoir une idée du travail à mettre en oeuvre pour voir aboutir notre projet nous avons commencé par mettre en lien les différentes tâches à accomplir avec les acteurs concernés.

Les illustrations :

La création d'illustrations dédiées à la version numérique par l'illustratrice.
L'organisation d'un storyboard à l'aide des nouvelles illustrations et de celles du livre imprimé par les éditeurs.

La création sonore :

La recherche de musiques et de bruitages libres de droits par les éditeurs.
Le casting et l'enregistrement studio des acteurs par les éditeurs et un ingénieur son.
Le mixage du fichier sonore final par un monteur son.

La réalisation du fichier ePub :

La réunion de tous les fichiers et l'envoi du dossier à L'Apprimerie par les éditeurs.
La réalisation du livre numérique par L'Apprimerie avec un suivi des éditeurs.

La communication autour du projet :

La création de contenu sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook par les éditeurs.

La distribution :

La création d'une page dédiée au numérique sur le site d'Aleph par un développeur.
La mise à disposition du livre numérique sur cette page par les éditeurs.

En organisant ces différentes tâches dans le temps, nous avons abouti à un planning.

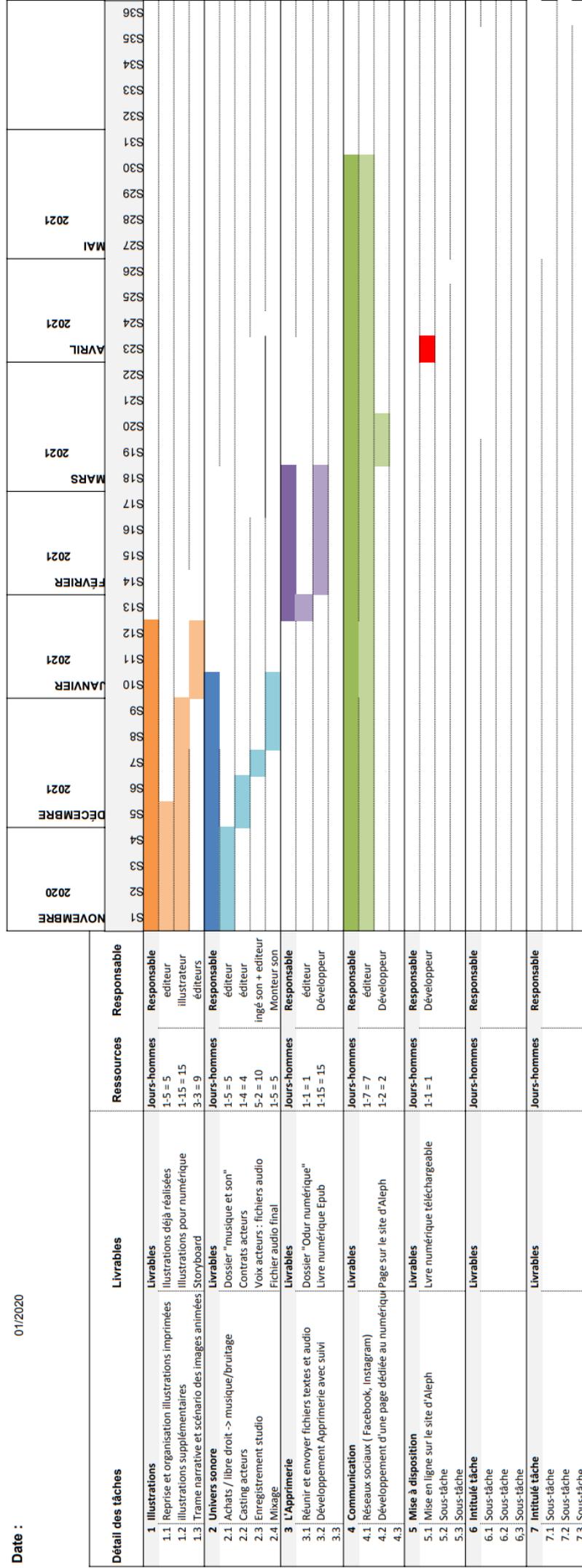
Calendrier lunaire

Diagramme de Gantt

Intitulé du projet : Odur

Date :

01/2020



Nous avons fait le choix de faire paraître la version numérique de notre livre début avril 2021, soit 6 mois après la parution du livre imprimé.

Pour expliquer cette décision, il convient de rappeler que notre projet consiste à créer une trilogie à partir du manuscrit de base. Dans cette optique, nous avons préparé la sortie de la version numérique du premier tome de façon à ce qu'elle concorde avec la sortie du deuxième tome imprimé.

Nous avons estimé que cela serait bénéfique aux deux productions : en communiquant simultanément autour des deux parutions nous multiplions nos chances de trouver de nouveaux lecteurs, autant pour le numérique que pour l'imprimé.

Concernant le diagramme en lui-même, nous avons ajouté un paramètre de mesure en temps par homme pour chaque tâche afin d'estimer le temps réel nécessaire à chacune.

Ce temps "réel" est toujours bien inférieur au temps prévu au sein du diagramme, ce qui est fait sciemment : aucun des acteurs de ce projet ne pourra y consacrer tout son temps, il devra juste avoir terminé la tâche qui lui était confiée dans le temps imparti.

Nous allons maintenant nous intéresser à la partie financière du projet puisque tous les acteurs y prenant part devront être rémunérés.

Dispersion de la trésorerie

Notre compte d'exploitation se trouve dans les annexes. Pour des raisons de lisibilité, nous allons en expliquer le détail colonne par colonne ici. Vous retrouverez le compte d'exploitation en entier en annexe.

Dépenses

Modèle indicatif de Budget : Odur : La prophétie - 2020	
Dépenses	Montant
Location studios d'enregistrement Melodium Montreuil (2 jours)	500 €
Programmeur (L'Apprimerie)	4 000 €
Mixage son	1 000 €
À valoir auteurs :	
Illustratrice	2 000 €
Autrice (pas de réécriture)	0 €
4 Acteurs étudiants (Forfait)	400 €
Droits :	
Autrice	8%
Illustratrice	10%
Anacharsis	3%
Diffusion - Distribution sur le site de Aleph	350 €
Rémunération des éditeurs	1 894 €
Charge sociales	693 €
TOTAL des dépenses	10 837 €

Pour commencer, nous avons trouvé un studio d'enregistrement à Paris que nous pourrions louer, avec un ingénieur son, pour 250€ par jour. D'autres tarifs sont disponibles sur le site de MelodiumStudio.

TARIFS avec ingénieur du son (- de 5 ans d'expérience)

STUDIO A	STUDIO B
Tarif du lundi au vendredi (10h-19h)	Tarif du lundi au vendredi (10h-19h)
La journée 8h -> 350 €	La journée 8h -> 250 €
La 1/2 journée 4h -> 230 €	La 1/2 journée 4h -> 180 €
Majoration live (3 musiciens ou +) -> + 10%	Majoration live (3 musiciens ou +) -> + 10%
Majoration tarif week end ou férié -> + 10%	Majoration tarif week end ou férié -> + 10%
Devis	Devis

À cette location du studio viennent s'ajouter 400€ que nous verserons sous forme de rémunération forfaitaire à raison de 100€ par acteur étudiant qui viendra pour enregistrer la lecture du texte.

Afin que le son soit de bonne qualité et correctement arrangé, nous avons prévu 1000€ (en nous basant sur les tarifs de professionnels expérimentés) pour le mixage final de l'enregistrement sonore. Comme nous l'avons précédemment mentionné, la réalisation de la version numérique nécessite la réalisation d'une quinzaine d'illustrations supplémentaires. Pour ce faire, nous versons un à-valoir de 2000€ à l'illustratrice.

Une fois ces étapes validées, L'Apprimerie réalisera les animations et l'implantation de l'univers sonore dans notre ouvrage pour un forfait de 4000€. Nous avons estimé cette dépense d'après d'autres commandes réalisées par L'Apprimerie. Nous avons reporté les droits des différents acteurs dans cette partie à titre indicatif. Nous pouvons cependant expliquer que s'ils semblent élevés, c'est parce que nous tenons à respecter le travail de nos auteurs. Comme le préconisent la SGDL et le CNL, nous tenons à ce que les auteurs touchent un revenu équivalent pour chaque vente, sur la version imprimée et sur la version numérique, comme nous le verrons au niveau des recettes.

Concernant la distribution, elle se fera directement par le site d'Aleph. La création d'une page dédiée à la vente des livres numériques nous coûterait environ 350€. Finalement, comme nous serons trois éditeurs à travailler sur cet ouvrage, nous avons calculé combien Aleph nous paierait en fonction du temps effectif que nous passerions à travailler sur cet ouvrage numérique, en prenant les charges sociales en compte. Ainsi, les dépenses d'Aleph pour la réalisation de cet ouvrage s'élèveraient à 10837€.

Subvenir à nos besoins

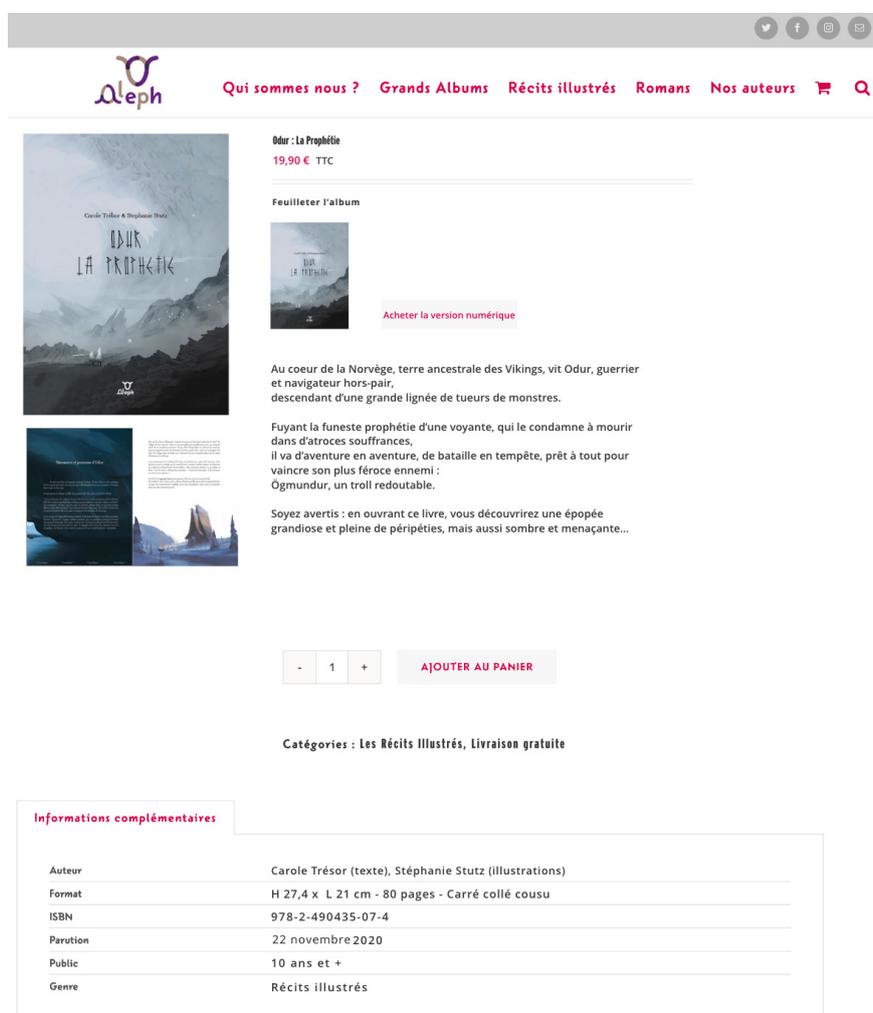
Subventions	Montant
Coût du projet	10 837 €
Aide du CNL à hauteur de 40% des coûts de fabrication de l'ouvrage	3 160 €
Coût du projet en prenant en compte les aides	7 677 €
TOTAL des dépenses	7 677 €

Afin de réaliser cet ouvrage, nous avons cherché de potentielles aides. Celle qui nous a semblée la plus pertinente est la « subvention aux éditeurs pour la publication d'ouvrages ».

PARTAGER NOTRE AVENTURE AVEC LE MONDE ENTIER

Le village virtuel des éditions Aleph

La version numérique enrichie d'*Odur, La Prophétie* sera uniquement disponible à la vente sur le site des éditions Aleph. À l'occasion de sa sortie, nous mettrons à jour le site en proposant, sur la page de présentation du livre papier, un lien cliquable dirigeant l'acheteur sur la version numérique. Comme sur la page du livre papier, il y aura une description de l'histoire incluant les enrichissements, le prix, et la possibilité d'ajouter l'ebook au panier. Il sera également possible, comme pour tous les titres d'Aleph, de feuilleter le livre numérique. Comme la réalisation de la version enrichie est issue de la collaboration entre Aleph et L'Apprimerie, nous proposerons aux acheteurs un lien vers le site de cette dernière, afin de promouvoir son catalogue.



The screenshot shows the product page for 'Odur : La Prophétie' on the Aleph website. The page features a navigation bar with the Aleph logo and menu items: 'Qui sommes nous?', 'Grands Albums', 'Récits illustrés', 'Romans', 'Nos auteurs', a shopping cart icon, and a search icon. The main content area includes a large book cover image, a smaller thumbnail for digital preview, and a 'Feuilleter l'album' section. The price is listed as 19,90 € TTC. A description in French follows, detailing the Viking protagonist Odur and his quest. Below the text is a quantity selector (set to 1) and an 'AJOUTER AU PANIER' button. A category tag indicates 'Les Récits Illustrés, Livraison gratuite'. At the bottom, an 'Informations complémentaires' section provides technical details in a table format.

Informations complémentaires	
Auteur	Carole Trésor (texte), Stéphanie Stutz (illustrations)
Format	H 27,4 x L 21 cm - 80 pages - Carré collé cousu
ISBN	978-2-490435-07-4
Parution	22 novembre 2020
Public	10 ans et +
Genre	Récits illustrés







[Qui sommes nous ?](#)
[Grands Albums](#)
[Récits illustrés](#)
[Romans](#)
[Nos auteurs](#)







Odur : La Prophétie
9,90€ TTC

Réalisé en collaboration avec **L'Apprimerie**, le livre numérique Odur La Prophétie propose de découvrir ou redécouvrir le texte de la version papier, mais de manière considérablement enrichie :

- En plus d'être lu, le livre peut être écouté : plusieurs acteurs se partagent la lecture, sur le fond d'une ambiance sonore originale. Au fil de la lecture à haute voix, le texte défile en bas de l'écran, à la manière des sous-titres d'un film.
- Les illustrations sont désormais interactives : lorsqu'un mot islandais ou une coutume est lue par les conteurs, l'illustration correspondante apparaît en surbrillance. Cliquez dessus, et une courte explication apparaîtra pour vous en apprendre davantage sur la culture viking.
- Contient une version française adaptée au public dys et des illustrations animées, pour dynamiser la lecture et favoriser

- 1 +
AJOUTER AU PANIER

Catégories : [Les Récits Illustrés](#), [Livraison gratuite](#)

Informations complémentaires

Auteur	Carole Trésor (texte), Stéphanie Stutz (illustrations)
Format	Epub
ISBN	978-2-490435-07-4
Parution	Mai 2021
Public	10 ans et +
Genre	Récit numérique



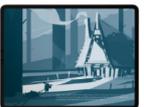




[Qui sommes nous ?](#)
[Grands Albums](#)
[Récits illustrés](#)
[Romans](#)
[Nos auteurs](#)







Merci pour votre achat !
Cliquez sur « Téléchargement » pour découvrir les aventures d'Odur en version numérique !

TÉLÉCHARGEMENT

Par ailleurs, notre livre ne pourra pas non plus être disponible en librairie, du fait de sa dématérialisation. Aujourd'hui, la place du numérique en librairie n'est pas assez développée pour donner de la visibilité aux ebooks dans les lieux de vente physiques.

Nous avons choisi de ne pas travailler avec Amazon, en dépit de la visibilité que cela aurait pu nous apporter, pour la simple raison que les ebook vendus sont au format kindle pour les liseuses, et n'existent qu'en version homothétique. Commercialiser notre livre sur Amazon l'appauvrirait considérablement, en laissant de côté les illustrations animées et l'aspect enrichi qui sont au fondement même de notre ebook. De plus, la marge encaissée par Amazon aurait un impact assez conséquent sur les recettes de l'oeuvre. De la même manière, nous avons choisi de ne pas travailler avec Apple, avec qui L'Apprimerie a cessé de travailler principalement pour des raisons de communication. Selon l'une des éditrices fondatrices, la dépendance vis à vis de l'Appstore est assez compliquée à gérer, et les interactions avec de « vraies » personnes sont rares et difficiles à obtenir. Nous avons donc décidé de rester dans le sillon de notre partenaire et de nous auto-distribuer en ce qui concerne le livre numérique.

À l'attaque du Salon du livre de Montreuil

Le Salon du livre de Montreuil sera l'occasion pour Aleph de faire la promotion de la version numérique. La publication du premier tome physique, *Odur, La Prophétie*, sera peu de temps avant cet évènement majeur pour le livre jeunesse, et assurera sa promotion. Même si le livre enrichi ne sera en vente qu'à partir du mois de mai suivant, nous serons en mesure d'annoncer sa sortie dès le Salon du livre, dans la continuité de la sortie du livre papier. Pour cela, nous proposerons aux potentiels lecteurs intéressés par la saga de découvrir, en plus de la version papier, quelques pages de l'ebook enrichi, sur une tablette. Ils pourront ainsi expérimenter son côté immersif, et découvrir un format vers lequel ils ne se seraient pas tournés au premier abord. Cela leur permettra également de constater que la saga a un avenir prometteur, rythmé par les publications.

Notre meilleure arme : la communauté viking en ligne

Notre promotion sera organisée en majeure partie par le biais des réseaux sociaux, sur Facebook et Instagram. En effet, c'est aujourd'hui une des manières les plus efficace de promouvoir un produit, tout en étant une des moins coûteuses. Entre la sortie de *Odur, La Prophétie* en version papier et la publication de l'ebook, nous nous posterons régulièrement des photos du livre dans la lignée de ce que fait déjà Aleph, tout en rappelant la sortie prochaine de la version numérique. Nous dévoilerons par Instagram des courtes vidéos, montrant les petites animations du livre enrichi sur fond sonore.

Par ailleurs, lors de la sortie conjointe du deuxième tome et de l'ebook, nous organiserons un jeu-concours sur nos comptes Facebook et Instagram, pour faire gagner notre livre numérique enrichi à dix participants. Pour participer au jeu-concours, il faudra liker le post en question, mais également le commenter et le partager. Nous procéderons par la suite à un tirage au sort pour déterminer les gagnants. Cela nous permettra de démocratiser davantage notre format numérique, mais aussi de faire la promotion du deuxième tome par la même occasion ; en effet, ceux qui auront gagné la version numérique voudront sans doute poursuivre leur lecture.



aleph_editions



532 J'aime

aleph_editions 🎉 JEU CONCOURS 🎁

Pour fêter la sortie du Tome 2 "La Quête" des aventures d'Odur, nous offrons 10 livres numériques enrichis du Tome 1 !

Pour participer, il vous suffit de :

- Liker et commenter ce post
 - Être abonné.e à @aleph_editions
- Tirage au sort des 10 gagnants dimanche prochain 🍀

#odurprophetie #alepheditions #livrenumerique #editionjeunesse #viking #illustration

Aleph Éditions
6h · 🌐

🎉 JEU CONCOURS 🎁

Pour fêter la sortie du Tome 2 "La Quête" des aventures d'Odur, nous offrons 10 livres numériques enrichis du Tome 1 !

Pour participer, il vous suffit de :

- Liker et commenter ce post
 - Être abonné.e à @aleph_editions
- Tirage au sort des 10 gagnants dimanche prochain 🍀

#odurprophetie #alepheditions #livrenumerique #editionjeunesse #viking #illustration



J'aime

Commenter

Partager

En quête du soutien des colporteurs

Comme nous l'avons déjà explicité, la sortie de notre premier tome en version numérique enrichie sera faite conjointement à celle du deuxième tome en imprimé. Les services de presse ainsi que le communiqué de presse du deuxième tome seront envoyés au même réseau d'influence que La Prophétie version papier, suivant la même approche publicitaire visant à toucher à la fois les médias classiques en édition jeunesse, et les nouveaux prescripteurs que sont les influenceurs et les youtubeurs. Nous joindrons au communiqué de presse de *Odur, La Quête* celui de notre ebook, qui reprend les mêmes codes esthétiques que le communiqué de presse papier, mais en se focalisant davantage sur les enrichissements apportés que sur l'histoire elle-même.

Nous enverrons également le communiqué de presse du livre numérique à des magazines jeunesse, Géo Ado et Les Explorateurs, qui sont intéressés par le voyage, la découverte de nouvelles cultures, mais également par les nouvelles technologies. Si notre communiqué numérique attise leur curiosité vis à vis de notre ePub, nous leur enverrons gratuitement le livre enrichi pour qu'ils puissent le découvrir, et potentiellement en donner leur avis au travers d'un article à l'occasion de sa sortie. Ce procédé est très avantageux pour nous, car il nous permet d'être potentiellement relayé par la presse sans pour autant acheter de la publicité, et ainsi de faire des économies. Vous trouverez ci-contre notre communiqué de presse du tome 1 enrichi.

ODUR LA PROPHTIE

Carole Trébor
Stéphanie Stutz

Communiqué de Presse

Livre numérique
Parution le 2 mai 2021
9,90 €

Au cœur de la Norvège, terre ancestrale des Vikings, vit Odur, guerrier et navigateur hors-pair, descendant d'une grande lignée de tueurs de monstres.

Fuyant la funeste prophétie d'une voyante, qui le condamne à mourir dans d'atroces souffrances, il va d'aventure en aventure, de bataille en tempête, prêt à tout pour vaincre son plus féroce ennemi : Ögmundur, un troll redoutable.

Soyez avertis : en ouvrant ce livre, vous découvrirez une épopée grandiose et pleine de péripéties, mais aussi sombre et menaçante...



Format ePub disponible sur ordinateur (Mac et PC) et sur smartphone (iPhone et Android)

Contient une version française adaptée aux dys

Livre numérique disponible sur le site d'Aleph Editions, de l'Apprimerie, et en salon

Des illustrations partiellement animées, pour dynamiser la lecture et favoriser l'immersion

En plus de la sortie du deuxième tome de la saga d'Odur (La Quête), le livre numérique du tome 1, La Prophtie, est désormais disponible !

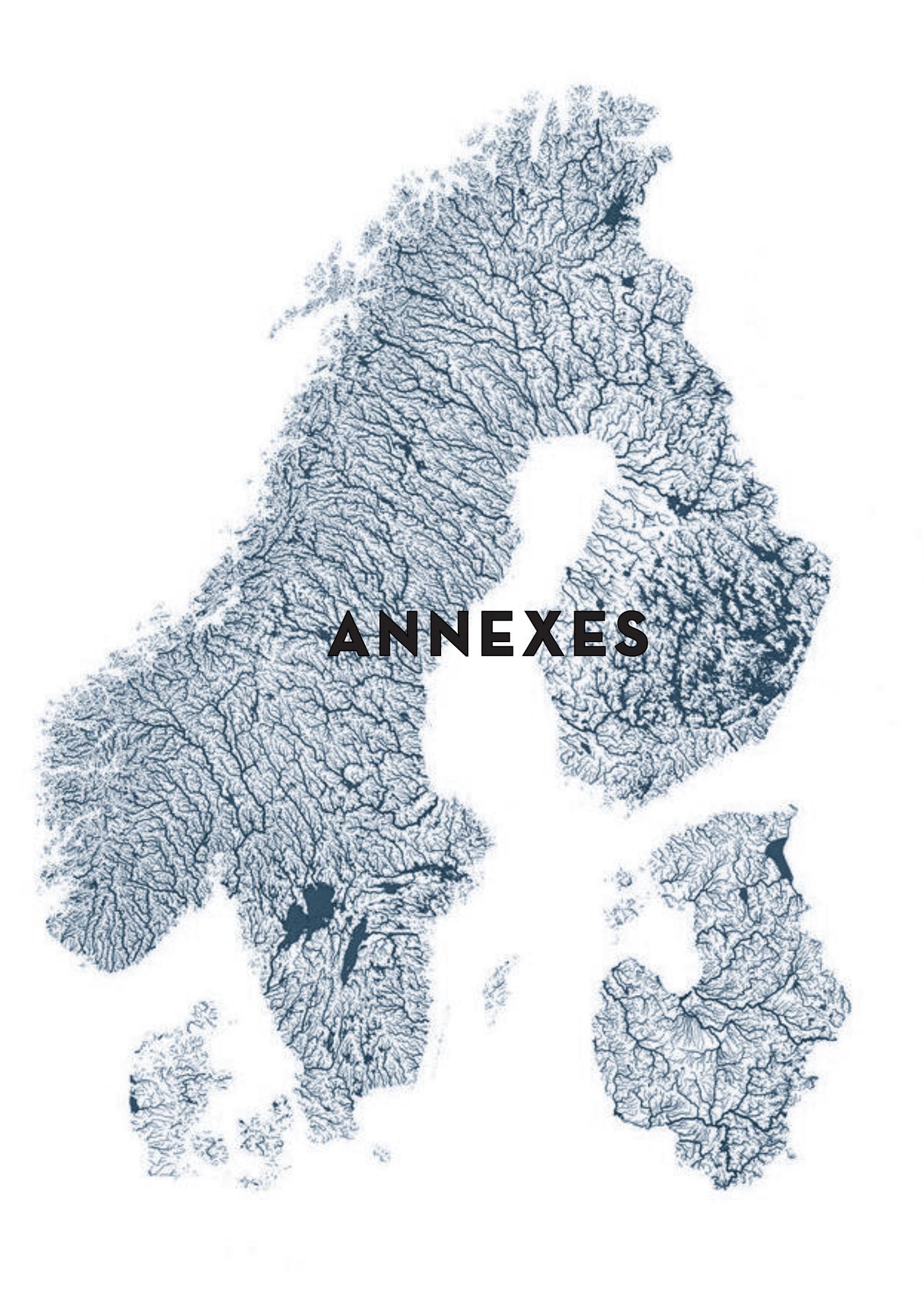
Cet ePub propose de découvrir ou redécouvrir le texte de la version papier, mais de manière considérablement enrichie :

En plus d'être lu, le livre peut être écouté : plusieurs acteurs se partagent la lecture, sur le fond d'une ambiance sonore originale. Au fil de la lecture à haute voix, le texte défile en bas de l'écran, à la manière des sous-titres d'un film.

Les illustrations, qui ont une dimension explicative dans le livre papier, sont désormais interactives : lorsqu'un mot norvégien ou une coutume est lu par les conteurs, l'illustration correspondante apparaît en surbrillance. Cliquez dessus, et une courte explication apparaîtra pour vous en apprendre davantage sur la culture viking.



Attachée de presse - Jeanne Delétoille
Tél : 06.59.64.01.61
jeanne.deletoille@live.fr



ANNEXES

Grille d'analyse de la concurrence

CONCURRENT	Historique	Politique produit	Positionnement qualité	Politique de l'Innovation	Service client	Prix et modèle économique	Distribution et implantation	Éléments de communication	Autres informations
L'apprimerie (directe)	Créé en 2012, orienté numérique jeunesse, publient leurs propres livres, mais aussi studio pour d'autres.	Epubs interactifs. Accessibles à tous, en prenant en compte handicaps. Pas de DRM	Qualité d'abord, pas trop de production.	Recherche de nouvelles manières de raconter, mais pas forcément innovations techniques.	Contact facile, ateliers avec les enfants. Proche des lecteurs.	Version numérique avec le papier ou seule et prix environ 5 euros. Modèle économique très flexible, avec rentrées d'argent surtout pour le côté studio et les cours qu'elles donnent.	Création des livres numériques par eux-même et distribution directe par leur site, cartes à lire ou par apple book.	Réseaux sociaux et site. Apparitions dans livres Hebdo, Actualité et lettres numériques. Présence sur les salons.	La plateforme de distribution "cartes à lire" a fermé donc les ebooks ne sont plus vendus que par leur site et apple books.
Utopie (directe)	Les Editions Utopie ont vu le jour en 2016, à l'occasion du Salon du Livre de Genève.	Faire de l'ebook jeunesse interactif pour le vendre en librairie traditionnelle. QR code dans les livres imprimés.	10 livres parus en 3 ans. Pas trop de production et réalisation qualitative.	Intégration d'une dimension pédagogique dans une histoire divertissante.	Mise en place d'une FAQ sur le site et possibilité de remplir un formulaire de contact direct.	Que numérique = Environ 8 euros. Livre imprimé plus version numérique environ 20 € (25CHF).	Implantation en Suisse. Pour le moment vente physique + numérique QR code seulement en librairies suisses. Vente de la version numérique sur leur site. Mise en place d'une application gratuite dédiée pour les	Site internet. Facebook. Article dans lettres numériques.	Le côté pédagogique semblable à notre projet.
Milan/Bayard (indirecte)	Créé en 1980 et ont commencé à faire du numérique en 2015 (septembre).	"Le premier accès au numérique pour les enfants". Il y a des DRM.	Beaucoup de publications (souvent des hebdo) qualité moyenne - Aspect commercial prime surtout orienté presse.	Influence montessori dans l'apprentissage de la lecture	Grande entreprise, donc personnel dédié à cette tâche.	Abonnement pour les mensuels. Les livres numériques sont vendus en packs de 3 pour 12-15 € ou 6 pour environ 23€. Ces livres ne sont disponibles que en numériques alors que les magazines sont dispos en papier ou numérique.	Application Bayam avec abonnement pour jeux et livres numériques pour portables et tablettes. Abonnement à un journal numérique interactif. Les livres numériques à acheter par le site + possibilité d'abonnement pour avoir ces livres.	Facebook, twitter, instagram et youtube. Presse locale, presse spécialisée, promotion dans le cadre scolaire. La renommée de la maison concernant les imprimés offre une visibilité accrue au numérique.	Numérique est une activité secondaire pour eux.
Il était un ebook (potentielle)	Créé en 2013 orienté 100% numérique.	Réalisation assez lente, volonté de qualité (pas vraiment réussi). Pas de DRM.	Qualité des livres jeunesse numériques très faible, livres homotétiques.	Pas de recherche, juste homotétie en PDF et Epubs.	Formulaire de contact et FAQ disponibles sur le site.	3-5 euros les livres numériques.	Livres physique disponibles sur amazon et en commande en librairie. Les livres numériques ne sont disponibles que sur leur site.	Facebook.	Pourrait être un potentiel concurrent au niveau de thèmes traités, mais manque de développement du numérique.
ACCI Entertainment (indirecte)	Créé en 2015 dans le but de porter un projet Transmédia.	L'entreprise à été créée dans l'optique de faire paraître la trilogie InCarnatis en transmédia.		Visé à développer une nouvelle manière de lire en y incluant une interaction régulière du lecteur au travers de l'utilisation du numérique en complément.	Pas de communication par le site, mais possibilité par le biais des réseaux sociaux.	20 euros livre papier + compléments numériques	Distribution par leur site, amazon, lalibrairie.com, en librairie, FNAC	Facebook, twitter, instagram. Présence sur les salons et dans la presse et à la télévision.	Entreprise développée autour du projet. Pas exactement comme nous, ici, le numérique et l'imprimé sont complémentaires.

COMPTE D'EXPLOITATION DU LIVRE NUMÉRIQUE

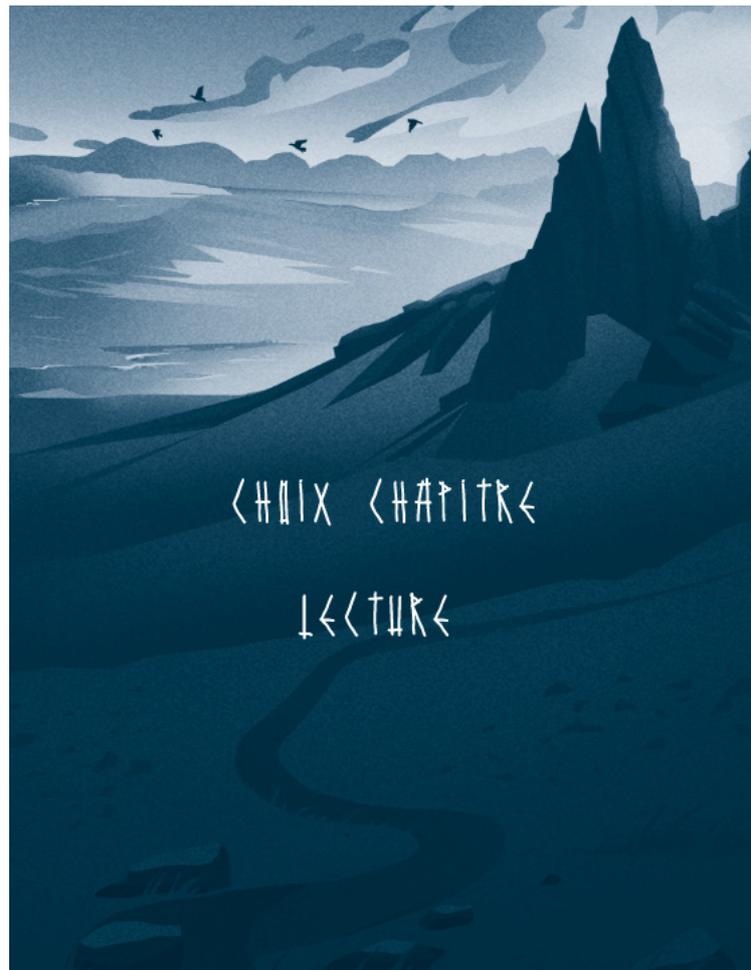
Modèle indicatif de Budget : Odur : La prophétie - 2020		Montant	Subventions	Montant	Recettes	Montant
Dépenses						
Location studios d'enregistrement Melodium Montreuil (2 jours)		500 €	Coût du projet	10 837 €	Prix de vente unitaire (hors taxes)	9,38 €
Programmeur (L'Apprimerie)		4 000 €	Aide du CNL à hauteur de 40% des coûts de fabrication de l'ouvrage	3 160 €	Rémunération des acteurs par exemplaire :	
Mixage son		1 000 €	Coût du projet en prenant en compte les aides	7 677 €	Autrice : 8%	0,75 €
À valoir auteurs :					Illustratrice : 10%	0,94 €
Illustratrice		2 000 €			Anacharsis : 3%	0,28 €
Autrice (pas de réécriture)		0 €			Aleph : 79%	7,41 €
4 Acteurs étudiants (Forfait)		400 €				
Droits :						
Autrice		8%				
Illustratrice		10%				
Anacharsis		3%				
Diffusion - Distribution sur le site de Aleph		350 €				
Rémunération des éditeurs		1 894 €				
Charge sociales		693 €				
TOTAL des dépenses		10 837 €	TOTAL des dépenses	7 677 €	Seuil de rentabilité	1036 unités

Carole Trébor & Stéphanie Stutz

DAUR LA PROPHECIE

RECIT
PTION


Aleph



CHOIX CHAPITRE

LECTURE

Non loin de là, vivait une femme qui s'appelait Heyre. C'était une magicienne réputée qui était capable de prédire l'avenir.



Le sejour est un rituel magique pratiqué par une voyante : entourée de ses jeunes disciples, elle convoque les puissances occultes pour prédire l'avenir


Aleph

Il y aura une fois...

Aleph est une jeune maison d'édition indépendante spécialisée dans la réécriture des mythes, contes & légendes du monde.

Nos livres racontent les histoires qui façonnent notre imaginaire - d'où le nom d'Aleph, qui renvoie à la première lettre de l'alphabet et aux origines du langage.

Nous choisissons de défendre des œuvres poétiques présentant un véritable style graphique et littéraire.



Le Tome 2
disponible en
librairie et
sur notre site
Internet !

Au coeur de la Norvège, terre ancestrale des Vikings, vit Oduur, guerrier et navigateur hors-pair, descendant d'une grande lignée de tueurs de monstres.

Fuyant la funeste prophétie d'une voyante, qui le condalne à mourir dans d'atroces souffrances, il va d'aventure en avaneture, de bataille en tempête, prêt à tout pour vaincre son plus féroce ennemi, Ögmundur un troll redoutable.

Soyez avertis : en ouvrant ce livre, vous découvrirez une épopée grandiose et plein de péripéties, mais aussi sombre et menaçante....



978-2-490435-07-0



LA PRÉHISTOIRE

Carole Trébor & Stephanie Stutz



Carole Trébor & Stephanie Stutz

LA PRÉHISTOIRE





CONTRAT D'ÉDITION

Mis à jour le 14 février 2018

Réalisé par le Conseil Permanent des Écrivains (CPE) et
préconisé par la Société des Gens de Lettres (SGDL)

Ce contrat est conforme aux dispositions légales de l'ordonnance du 12 novembre 2014 (fruit de l'accord-cadre signé le 21 mars 2013 entre le CPE et le Syndicat National de l'Édition (SNE)), aux dispositions légales de la loi du 7 juillet 2016 ainsi qu'aux accords interprofessionnels du 1er décembre 2014 et du 29 juin 2017 signés entre le CPE et le SNE.

Plan

Contrat d'édition

Version du 14 février 2018

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'AUTEUR

- 1/ Clause de garantie
- 2/ Remise des éléments permettant la publication

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L'EDITEUR

- 1/ Publication
- 2/ Exploitation permanente et suivie
- 3/ Cession à des tiers
- 4/ Reddition de comptes
- 5/ Paiement des droits
- 6/ Clause d'audit
- 7/ Droit moral

ARTICLE 4 - GESTION COLLECTIVE

ARTICLE 5 – CAS DE RESILIATION DE L'INTEGRALITE DU PRESENT CONTRAT

- 1/ Publication et épuisement du stock (Article L 132-17 CPI)
- 2/ Manquement à l'obligation de reddition des comptes
- 3/ Manquement à l'obligation de paiement des droits
- 4/ Redressement ou liquidation judiciaire
- 5/ Clause de fin d'exploitation

ARTICLE 6 – LOI APPLICABLE

PARTIE 1 – DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION DE L'OEUVRE SOUS FORME IMPRIMEE, AUX DROITS SECONDS ET DERIVES

ARTICLE 7 – ETENDUE DE LA CESSION

- 1/ Durée
- 2/ Territoire
- 3/ Droits cédés
 - a) Droits principaux
 - b) Droits seconds et dérivés
 - Droit de reproduction et d'adaptation graphique*
 - Droit de traduction*
 - Droit de représentation et communication*

ARTICLE 8 – REMISE DES ELEMENTS PERMETTANT LA PUBLICATION ET BON A TIRER

ARTICLE 9 – PREROGATIVES DE L'EDITEUR

ARTICLE 10 – TIRAGE

ARTICLE 11 – PUBLICATION DE L'OEUVRE SOUS FORME IMPRIMEE

ARTICLE 12 – EXPLOITATION PERMANENTE ET SUIVIE DE L'OEUVRE SOUS FORME IMPRIMEE

- 1/ Définition de l'obligation
- 2/ Sanction du non-respect de l'obligation

ARTICLE 13 – REMUNERATION DE L'AUTEUR

- 1/ A-valoir
- 2/ Au titre de l'exploitation principale
- 3/ Au titre de l'exploitation des droits seconds et dérivés exploités directement par l'éditeur
- 4/ Au titre de l'exploitation des droits seconds et dérivés par un tiers
- 5/ Exemplaires sans droit

ARTICLE 14 – REDDITION DE COMPTES

ARTICLE 15 – PAIEMENT DES DROITS

ARTICLE 16 – EXEMPLAIRES VENDUS A L'AUTEUR

ARTICLE 17 – MISE AU PILON PARTIELLE

ARTICLE 18 – VENTE EN SOLDE TOTALE ET MISE AU PILON TOTALE

ARTICLE 19 – FORCE MAJEURE

PARTIE 2 – DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION DE L'ŒUVRE SOUS FORME NUMERIQUE

ARTICLE 20 – ETENDUE DE LA CESSION

- 1/ Durée
- 2/ Territoire
- 3/ Droits cédés
 - a) *Droit de reproduction et d'adaptation*
 - b) *Droit de représentation*
 - c) *Droit de traduction*

ARTICLE 21 – REMISES DES ELEMENTS PERMETTANT LA PUBLICATION ET BON A DIFFUSER NUMERIQUE

ARTICLE 22 – PREROGATIVES DE L'EDITEUR

ARTICLE 23 – PUBLICATION DE L'OEUVRE SOUS FORME NUMERIQUE

- 1/ Obligation de publication
- 2/ Sanction du défaut de publication
- 3/ Droit moral

ARTICLE 24 – EXPLOITATION PERMANENTE ET SUIVIE DE L’OEUVRE SOUS FORME NUMERIQUE

- 1/ Définition de l’obligation
- 2/ Sanction du non-respect de l’obligation

ARTICLE 25 – MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION ET/OU D’INFORMATION

ARTICLE 26 – REMUNERATION DE L’AUTEUR

- 1/ A-valoir
- 2/ Au titre de l’exploitation principale
- 3/ Au titre de l’exploitation des droits de traduction directement par l’éditeur
- 4/ Au titre de l’exploitation des droits de traduction par un tiers
- 5/ « Œuvre sous forme numérique » sans droit

ARTICLE 27 – REDDITION DE COMPTES

ARTICLE 28 – PAIEMENT DES DROITS

ARTICLE 29 – CLAUSE DE REEXAMEN

Contrat d'édition

Version du 16 septembre 2016

Entre les soussignés :

Carole Trébor

Ci-après dénommé « l'Auteur »

D'une part

Et

Aleph éditions

Ci-après dénommé « l'Editeur »

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit,

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

L'auteur cède à titre exclusif à l'éditeur sur l'œuvre de sa composition qui a pour titre « **Odur, La Prophétie** », ci-après dénommée « l'œuvre » :

- le droit de fabriquer ou de faire fabriquer en nombre des exemplaires de l'œuvre (partie 1)
- les droits seconds et dérivés attachés à cette œuvre (partie 1)
- le droit de réaliser ou de faire réaliser l'œuvre sous une forme numérique (partie 2)

Le cas échéant, les caractéristiques et les éléments de l'œuvre sont définis en annexe.

Tout droit non expressément cédé aux termes du présent contrat demeure la seule propriété de l'auteur et ne pourra être exploité par l'éditeur, sauf accord formel faisant l'objet d'un nouveau contrat ou d'un avenant.

Le présent contrat est conforme aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle (Article L 132-1 et suivants et articles L 132-17-1 et suivants) ainsi qu'à l'accord CPE-SNE signé le 1er décembre 2014 étendu par arrêté de la ministre de la Culture du 10 décembre 2014.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L’AUTEUR

1/ Clause de garantie

L’auteur garantit à l’éditeur la jouissance entière et libre de toutes servitudes des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques. Il déclare notamment que son œuvre est originale, ne contenant ni emprunt à une création protégée par la propriété intellectuelle, ni propos à caractère diffamatoire qui seraient susceptibles d’engager la responsabilité de l’éditeur.

L’auteur garantit également que son œuvre ne fait l’objet ni d’un autre contrat ni d’un droit de préférence consenti dans les termes de l’article L 132-4 du Code de la propriété intellectuelle, ni d’un apport de droit à une société de gestion collective et qu’il est à ce titre en capacité de signer le présent contrat.

2/ Remise des éléments permettant la publication

L’auteur s’engage à remettre à l’éditeur, qui a l’obligation d’en accuser réception, l’œuvre dans la forme définitive et complète telle que définie par l’auteur. La date de remise est fixée au **10 juin 2020** et fait courir les délais de publication prévus aux articles 11 et 23-1 (obligation de publication) du présent contrat.

Les documents originaux fournis par l’auteur lui seront restitués par l’éditeur, sur simple demande, au plus tard 3 mois après la parution de l’ouvrage. En cas de litige relatif à la conservation et la restitution des documents originaux par l’éditeur, les parties décident, conformément à l’article 2254 du Code civil, que la prescription applicable sera de 10 ans.

Dans le cas où l’éditeur serait dans l’incapacité de restituer les originaux à l’auteur dans les délais stipulés, l’éditeur s’engage à verser à titre d’indemnité conventionnelle la somme forfaitaire de : **5 000 euros**.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L'ÉDITEUR

1/ Publication

L'éditeur s'engage à assurer personnellement et à ses frais la publication de cet ouvrage dans les délais prévus aux articles 11 et 23 du présent contrat.

2/ Exploitation permanente et suivie

L'éditeur s'engage à assurer une exploitation permanente et suivie de l'œuvre et à lui procurer par une diffusion dans le public et auprès des tiers susceptibles d'être intéressés, les conditions favorables à son exploitation sous toutes les formes contractuellement prévues au présent contrat :

- L'article 12 précise les conditions de l'exploitation permanente et suivie de l'œuvre sous forme imprimée.
- L'article 24 précise les conditions de l'exploitation permanente et suivie de l'œuvre sous forme numérique.

3/ Cession à des tiers

Sous réserve d'une publication préalable conforme à l'article L 132-1 du CPI, l'éditeur est habilité à accorder à des tiers, tant en France qu'à l'étranger, et le cas échéant par voie de cession, toutes autorisations de reproduire et de représenter tout ou partie de l'œuvre, dans la limite des droits qui lui sont conférés par le présent contrat. L'éditeur s'engage à informer l'auteur, à la signature du contrat de cession, de toutes les exploitations concédées à ce tiers en lui fournissant les éléments déterminants de cet accord : nom du tiers, durée, territoire, modalités de rémunérations..., etc.

L'éditeur est tenu d'obtenir l'autorisation préalable de l'auteur s'il souhaite transmettre, à titre gratuit ou onéreux ou par voie d'apport en société, le bénéfice du présent contrat à des tiers, de manière isolée ou au sein d'un ensemble de contrats, indépendamment de la totalité de son fonds de commerce. En cas d'aliénation du fonds de commerce et si, compte tenu du repreneur, celle-ci est de nature à compromettre les intérêts matériels ou moraux de l'auteur, celui-ci est fondé à demander réparation y compris par une résiliation éventuelle du contrat.

La rupture du présent contrat sera sans influence sur la validité des cessions ou des autorisations d'exploitation consenties antérieurement par l'éditeur à des tiers. Les modalités de gestion de ces cessions devront être déterminées par un accord entre l'auteur et l'éditeur lors de la résiliation du présent contrat. A défaut, l'auteur sera totalement subrogé dans les droits de l'éditeur à l'égard du co-contractant de ce dernier.

4/ Reddition de comptes

Dans le cadre de l'exploitation de l'ouvrage objet du présent contrat, l'éditeur est tenu de rendre compte à l'auteur du calcul de la rémunération de façon explicite et transparente. La reddition des comptes est déterminée selon les modalités prévues ci-dessous.

Les comptes de la société sont arrêtés chaque année le **30 décembre**

Les relevés de comptes sont adressés, ou sont rendus disponibles par un procédé de communication électronique dans un format archivable, le **20 avril** de chaque année.

Le procédé de communication électronique de la reddition des comptes sur un espace dédié par l'éditeur nécessite un accord préalable de l'auteur. L'auteur pourra toujours revenir sur un tel accord, en informant l'éditeur pour les redditions de comptes futures.

Lorsqu'un procédé de communication électronique des ventes est adopté entre les parties, l'éditeur est tenu d'informer l'auteur de la date de disponibilité de la reddition des comptes sur cet espace et éventuellement, si l'accès est limité, d'informer l'auteur de la période pendant laquelle il pourra accéder à ces informations.

Dans tous les cas, l'éditeur est tenu de fournir à l'auteur, sur simple demande, un état des comptes des années antérieures, dans la limite des délais légaux de conservation des documents comptables.

L'état des comptes adressé par l'éditeur à l'auteur doit mentionner :

- le nombre des exemplaires en stock en début et en fin d'exercice,
- le nombre d'exemplaires fabriqués en cours d'exercice,
- le nombre des exemplaires vendus par l'éditeur,
- le nombre des exemplaires hors droits et détruits au cours de l'exercice,
- la liste des cessions de droits réalisées au cours de l'exercice,
- le montant des redevances correspondantes dues et versées à l'auteur,
- les assiettes et les taux des différentes rémunérations prévues au contrat d'édition.

L'obligation de rendre compte s'impose à l'éditeur pour l'ensemble des ventes réalisées, quel que soit le circuit de diffusion (France, export, opérations spéciales...). Une partie spécifique de la reddition des comptes doit être consacrée à l'exploitation numérique de l'œuvre, si l'éditeur détient ces droits d'exploitation.

Les informations propres aux droits numériques mentionnent, d'une part, les revenus issus de la vente à l'unité, et, d'autre part, les revenus issus des autres modes d'exploitation de l'œuvre, ainsi que les modalités de calcul de ces revenus en précisant l'assiette et le taux de rémunération. Ces autres modes d'exploitation devront chacun être spécifiquement identifiés par une ligne distincte.

Il est expressément convenu entre les parties que dans les comptes et relevés de ventes de l'éditeur, aucune compensation de droits concernant l'édition du présent livre ne pourra être faite avec les droits générés sur d'autres livres publiés par l'auteur chez l'éditeur.

5/ Paiement des droits

Le paiement des droits d'auteur intervient au plus tard le **20 mai** de chaque année.

Le règlement s'effectuera par virement bancaire sur le compte de l'auteur dont le relevé d'identité bancaire est fourni à l'éditeur.

Tout retard dans le paiement entraînera l'application des intérêts de retard au taux légal en vigueur.

6/ Clause d'audit

Une fois par an et par une personne de son choix, l'auteur pourra vérifier les comptes de l'éditeur et les accords de cession relatifs au présent contrat, sous réserve d'un délai de prévenance de quinze (15) jours.

L'éditeur mettra à la disposition de l'auteur ou de son mandataire les livres comptables, le double des relevés de ventes avec les différents diffuseurs, ainsi qu'un état des stocks vérifiable chez le distributeur, toutes les pièces comptables et tous justificatifs, contrats, accords de distribution ou de cession, etc. permettant de mener à bien cette vérification.

S'il s'avère que la vérification des comptes révèle des erreurs dans les redditions et/ou dans le montant des droits d'auteur qui avait été versé à l'auteur, le coût de cet audit sera intégralement à la charge de l'éditeur qui devra rembourser l'auteur de ses débours.

7/ Droit moral

Conformément à l'article L 132-11 du CPI, l'éditeur doit exercer les droits qui lui ont été cédés par l'auteur dans le strict respect du droit moral. Il s'engage notamment à n'apporter à l'œuvre aucune modification sans recueillir un accord préalable formel de l'auteur.

L'accord préalable de l'auteur est également obligatoire en cas de cession d'une partie de l'œuvre ou en cas d'adaptation.

ARTICLE 4 - GESTION COLLECTIVE

Certains des droits cédés à l'éditeur font l'objet ou sont susceptibles de faire l'objet d'une gestion collective dont les parties acceptent l'application et les effets. En conséquence, il est expressément convenu que toute disposition du présent contrat qui serait contraire aux règles fixées ou qui viendrait à être fixée dans le cadre de cette gestion collective, serait réputée non écrite.

L'auteur déclare être membre d'une ou plusieurs sociétés d'auteurs qui est habilitée à le représenter dans le cadre de la gestion collective de ses droits.

- Droit de reprographie

L'auteur percevra la rémunération à lui revenir du fait de la reprographie de ses œuvres selon les modalités résultant de l'article L 122-10 du Code de la propriété intellectuelle.

- Droit de copie privée

L'auteur percevra la rémunération à lui revenir au titre du droit de copie privée, selon les modalités résultant des articles L 311-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

- Droit de prêt

L'auteur percevra la rémunération à lui revenir au titre du droit de prêt public en bibliothèque, selon les modalités résultant de l'article L.133-1 du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 5 – CAS DE RESILIATION DE PLEIN DROIT DE L'INTEGRALITE DU PRESENT CONTRAT

1/ Publication et épuisement du stock (Article L 132-17 du CPI)

La résiliation du contrat d'édition a lieu de plein droit lorsque, sur mise en demeure de l'auteur lui impartissant un délai convenable, l'éditeur n'a pas procédé :

- à la publication de l'œuvre, dans les délais prévus au présent contrat,
- en cas d'épuisement du stock, à sa réédition.

L'édition est considérée comme épuisée si deux demandes de livraison d'exemplaires adressés à l'éditeur ne sont pas satisfaites dans les trois mois.

2/ Manquement à l'obligation de reddition des comptes

Si l'éditeur n'a pas effectué une reddition des comptes conforme aux dispositions légales, l'auteur dispose d'un délai de six (6) mois pour mettre en demeure son éditeur d'y procéder.

Lorsque cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans un délai de trois (3) mois, le contrat est résilié de plein droit.

Lorsque, durant deux exercices successifs, l'éditeur n'a effectué une reddition des comptes conforme aux dispositions légales que sur mise en demeure de l'auteur, le contrat est résilié de plein droit trois (3) mois après la seconde mise en demeure. Cette résiliation intervient par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée à l'éditeur.

L'absence de mise en demeure par l'auteur est sans préjudice des obligations légales et contractuelles de reddition des comptes de l'éditeur.

3/ Manquement à l'obligation de paiement des droits

Si l'éditeur n'a pas satisfait à son obligation de paiement des droits dans les délais, l'auteur dispose d'un délai de douze (12) mois pour mettre en demeure l'éditeur d'y procéder.

Lorsque cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans un délai de trois (3) mois, le contrat est résilié de plein droit.

L'absence de mise en demeure par l'auteur est sans préjudice des obligations légales et contractuelles de paiement des droits par l'éditeur.

4/ Redressement ou liquidation judiciaire

La procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire de l'éditeur n'entraîne pas la résiliation du contrat. Lorsque l'activité est poursuivie, toutes les obligations de l'éditeur à l'égard de l'auteur doivent être respectées. En cas de cession de l'entreprise d'édition, l'acquéreur est tenu des obligations du cédant.

Lorsque l'activité de l'entreprise a cessé depuis plus de trois (3) mois ou lorsque la liquidation judiciaire est prononcée, l'auteur peut demander la résiliation du contrat.

Le liquidateur ne peut procéder à la vente en solde des exemplaires fabriqués que quinze (15) jours après avoir averti l'auteur de son intention, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. L'auteur possède un droit de préemption sur tout ou partie des exemplaires. Le prix de rachat pour les exemplaires ne saurait être supérieur à 15% du PPHT du livre soldé.

5/ Clause de fin d'exploitation

Le présent contrat est résilié lorsque quatre (4) ans après la publication de l'œuvre, et pendant deux (2) années consécutives, les redditions de comptes font apparaître qu'il n'y a pas eu de droits versés ou crédités en compensation d'un à-valoir, soit au titre de la vente, soit au titre de la consultation de l'œuvre en version papier ou numérique, soit au titre de sa traduction.

La résiliation a lieu de plein droit trois (3) mois après l'envoi par l'éditeur ou l'auteur d'une lettre recommandée avec accusé de réception, dans les douze (12) mois suivant la deuxième reddition des comptes faisant apparaître l'absence de droits à verser.

Aux termes de l'article L 132-17-4 du CPI et du dispositif de l'accord visé à l'article L 132-17-8, la clause de fin d'exploitation ne peut pas être mise en application si l'œuvre est incluse en intégralité dans un recueil d'œuvres du même auteur, ou d'auteurs différents, si l'auteur a donné son accord, et si la vente à l'unité de ce recueil dans son intégralité, en version imprimée ou numérique, a donné lieu au versement ou au crédit de droits pendant la période considérée.

ARTICLE 6 – LOI APPLICABLE

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout différend entre l'auteur et l'éditeur pouvant naître à l'occasion de l'exécution du présent contrat sera porté devant les juridictions compétentes pour connaître des litiges en matière de propriété intellectuelle.

PARTIE 1 – DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION DE L'OEUVRE SOUS FORME IMPRIMEE, AUX DROITS SECONDS ET DERIVES

ARTICLE 7 – ETENDUE DE LA CESSION

1/ Durée

La présente cession est consentie pour pour **la durée de la propriété littéraire et artistique reconnue en France.**

La présente cession engage tant l'auteur que ses héritiers et ayants droit.

2/ Territoire

La présente cession prendra effet en tous lieux.

3/ Droits cédés

a) Droits principaux

Sous réserve du parfait respect des obligations prévues au présent contrat, en particulier des articles 13 et 26, l'auteur cède à l'éditeur le droit de reproduire, publier et exploiter l'œuvre sous forme imprimée.

b) Droits seconds et dérivés

Sous réserve du respect du droit moral de l'auteur*, ce dernier cède également à l'éditeur les droits dérivés suivants :

Droit de reproduction et d'adaptation graphique

- Le droit de reproduire l'œuvre sous d'autres formes que l'édition principale, et notamment en édition club, format de poche, illustrée, de luxe ou dans d'autres collections ;
- Le droit de reproduire l'œuvre sur tout support graphique physique actuel, et notamment par voie de presse (y compris en pré et post-publication) ou de reprographie aux fins de vente ;
- Le droit d'adapter tout ou partie de l'œuvre pour tous publics, et notamment édition condensée ou destinée à un public particulier, bande dessinée, pré ou post-publication, et de reproduire ces adaptations sur tout support graphique physique.

Droit de traduction

Le droit de traduire en toutes langues, à l'exclusion de, tout ou partie de l'œuvre et ses adaptations, et de reproduire ces traductions sur tous supports graphiques physiques actuels.

Droit de représentation et communication

Le droit de représenter tout ou partie de l'œuvre et de ses adaptations et traductions, à l'exception des adaptations audiovisuelles, par tous procédés de communication au public, notamment par récitation publique, représentation dramatique, exécution lyrique, transmission radiophonique ou télévisuelle, diffusion par Internet.

Les droits de reproduction, de représentation (notamment le droit de présentation publique) ou d'adaptation de l'œuvre, pour les exploitations autres que celles visées ci-dessus, demeurent la propriété de l'auteur.

ARTICLE 8 – REMISE DES ELEMENTS PERMETTANT LA PUBLICATION ET BON A TIRER

L'éditeur s'engage à envoyer les épreuves de l'ouvrage à l'auteur, qui devra les lire, les corriger et les retourner dans un délai maximum de ... semaine(s), revêtues de son « bon à tirer ».

Dans le cas où l'auteur n'aurait pas fait parvenir à l'éditeur son « bon à tirer » dans le délai fixé ci-dessus, l'éditeur pourra confier les fichiers à un correcteur de son choix, cette décision ne devant entraîner aucune conséquence financière pour l'auteur.

ARTICLE 9 – PREROGATIVES DE L'EDITEUR

L'éditeur détermine, sous réserve du droit moral de l'auteur :

- Le format de l'ouvrage ;
- La présentation de l'ouvrage ;
- Le prix de vente de l'ouvrage.

Les éléments promotionnels relatifs à l'ouvrage sont de la responsabilité de l'éditeur et doivent être soumis à l'auteur pour approbation.

L'éditeur s'engage à n'apporter à l'œuvre aucune modification sans l'autorisation écrite de l'auteur. Il s'engage en outre à faire figurer sur la couverture de l'ouvrage ainsi que sur les documents promotionnels de l'œuvre le nom de l'auteur ou le pseudonyme que ce dernier lui indiquera.

La date de mise en vente sera déterminée par l'éditeur dans la limite du délai prévu à l'article 11 du présent contrat.

ARTICLE 10 – TIRAGE

L'éditeur s'engage à faire imprimer un minimum de **5000** exemplaires devant être tirés en une seule fois et constituant le premier tirage.

Lors de chaque tirage, l'éditeur fera parvenir, à titre gratuit, **10** exemplaires à l'auteur pour son usage personnel, puis un exemplaire pour chaque tirage ou nouvelle édition française ou étrangère.

L'éditeur est tenu de fournir à l'auteur une information sur la disponibilité de l'ouvrage en impression unitaire à la demande.

ARTICLE 11 – PUBLICATION DE L'OEUVRE SOUS FORME

IMPRIMEE

L'éditeur s'engage à publier l'œuvre au plus tard le **15 novembre 2020** .

Si l'ouvrage n'est pas publié dans un délai de **8** mois suivant la remise des éléments permettant la publication, le contrat est résilié, aux torts exclusifs de l'éditeur, conformément à l'article L 132-17 du CPI après mise en demeure de l'auteur adressée à l'éditeur par une lettre recommandée avec accusé

ARTICLE 12 – EXPLOITATION PERMANENTE ET SUIVIE DE L'OEUVRE SOUS FORME IMPRIMEE

1/ Définition de l'obligation

A compter de la publication de l'œuvre, l'éditeur est tenu d'assurer une diffusion active de l'ouvrage afin de lui donner toutes ses chances de succès auprès du public. A cet effet il devra :

- présenter l'ouvrage sur ses catalogues papier et numérique.
- présenter l'ouvrage comme disponible dans au moins une des principales bases de données interprofessionnelles répertoriant les œuvres disponibles commercialement.
- rendre disponible l'ouvrage dans une qualité respectueuse de l'œuvre et conforme aux règles de l'art, quel que soit le circuit de diffusion.
- satisfaire dans les meilleurs délais les commandes de l'ouvrage.

2/ Sanction du non-respect de l'obligation

A compter de la publication de l'œuvre, la résiliation de la cession des droits d'exploitation de l'œuvre sous forme imprimée a lieu de plein droit pour défaut d'exploitation permanente et suivie lorsque, sur mise en demeure de l'auteur lui impartissant un délai de six mois, l'éditeur n'a pas exécuté l'une de ces obligations.

ARTICLE 13 – REMUNERATION DE L'AUTEUR

1/ A-valoir

Au titre de l'exploitation de l'œuvre sous forme imprimée, l'auteur percevra un à-valoir d'un montant de **3000 €** qui lui restera définitivement acquis quel que soit le niveau des ventes ou l'éventuelle résiliation du contrat.

Cet à-valoir sera versé selon l'échéancier suivant :

- la moitié à la signature du contrat ;
- la moitié à la remise de l'œuvre dans la forme définitive et complète telle que définie par l'auteur.

La rémunération due à l'auteur au titre de l'exploitation de l'œuvre sous forme imprimée ne viendra pas en amortissement de l'à-valoir versé à l'auteur sur des rémunérations versées pour l'exploitation de l'œuvre sous forme numérique telle que prévue à l'article 26.

2/ Au titre de l'exploitation principale

En contrepartie de la cession des droits d'exploitation sur son œuvre pour l'édition sous forme imprimée, l'éditeur versera à l'auteur un droit proportionnel progressif suivant, calculé sur le prix de vente public hors taxe (PPHT) de l'ouvrage :

- **0 %** du 1er au 4000^{ème} exemplaire
- **4 %** au-delà du 4000^{ème} exemplaire

3/ Au titre de l'exploitation des droits seconds et dérivés exploités directement par l'éditeur

Dans le cas où l'éditeur exploite lui-même les droits dérivés, il versera à l'auteur les rémunérations suivantes :

- Droit de reproduction et d'adaptation graphique : pour chaque exemplaire vendu, un droit correspondant à **4 %** du prix de vente public hors taxes fixé par l'éditeur.
- Droit d'édition en version poche : pour chaque exemplaire vendu, un droit correspondant à **4 %** du prix de vente public hors taxes.
- Droit de traduction : pour chaque exemplaire vendu, un droit correspondant à **4 %** du prix de vente public hors taxes.
- Droit d'adaptation autre que graphique : un droit correspondant à **4 %** des recettes perçues par l'éditeur à l'occasion de cette exploitation.

4/ Au titre de l'exploitation des droits seconds et dérivés par un tiers

Dans le cas de cessions ou d'autorisations accordées à des tiers sur les droits mentionnés à l'article 7 du présent contrat, l'éditeur versera à l'auteur **50 %** de toutes les sommes brutes encaissées ou comptabilisées par l'éditeur ou son mandataire, y compris, par exemple, des sommes au titre de la maquette incluant l'œuvre.

L'éditeur ne peut en aucun cas déduire de l'assiette de calcul des droits versés à l'auteur, des frais ou commissions annexes.

5/ Exemplaires sans droit

La rémunération due à l'auteur ne portera pas sur :

- Les 2 exemplaires destinés au dépôt légal.
- Les exemplaires destinés au service de presse, à la promotion et à la publicité, au nombre maximal de **2% premier tirage**.
- Les **2** exemplaires destinés à l'envoi de justificatifs.
- Les **10** exemplaires remis gratuitement à l'auteur.

Dans tous les cas, l'éditeur doit être en mesure de justifier à l'auteur du nombre d'ouvrages sans droit. A défaut, l'éditeur sera redevable des droits dus.

ARTICLE 14 – REDDITION DE COMPTES

Les dispositions relatives à la reddition des comptes sont définies à l'article 3.4/ et 5.2/ du présent contrat.

ARTICLE 15 – PAIEMENT DES DROITS

Les dispositions relatives au paiement des droits sont définies à l'article 3.5/ et 5.3/ du présent contrat.

ARTICLE 16 – EXEMPLAIRES VENDUS A L'AUTEUR

Outre les exemplaires d'auteur, ce dernier peut demander à l'éditeur de lui fournir des exemplaires supplémentaires, qui lui seront facturés 70 % du prix public de vente hors taxes. Les frais d'envoi ou de livraison seront à la charge de l'éditeur.

ARTICLE 17 – MISE AU PILON PARTIELLE

Si dans les deux (2) ans suivant la mise en vente de l'ouvrage, l'éditeur a en stock plus d'ouvrages qu'il n'estime nécessaire à l'exploitation normale de l'œuvre, il peut, sans que le contrat ne soit automatiquement résilié, proposer à l'auteur de racheter tout ou partie du stock ou à défaut, le pilonner. Le stock restant doit lui permettre de continuer l'exploitation de façon permanente et suivie. L'auteur sera informé d'un tel pilonnage lors de la reddition de comptes annuelle.

ARTICLE 18 – VENTE EN SOLDE TOTALE ET MISE AU PILON TOTALE

En cas de mévente deux (2) ans après la mise en vente de l'ouvrage, l'éditeur aura le droit, après en avoir prévenu l'auteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception deux (2) mois à l'avance :

- soit de solder les exemplaires en stock, étant précisé que le produit de cette vente lui restera acquis sans droit d'auteur si les ouvrages sont vendus à moins de 25 % du prix de vente au public hors taxes
- soit de procéder à une mise au pilon totale.

Dans l'un ou l'autre cas, l'auteur devra, dans les trente (30) jours suivant l'avis qui lui sera donné de l'un ou l'autre mode de liquidation, faire connaître à l'éditeur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, s'il préfère racheter lui-même les exemplaires en stock à un prix qui ne saurait être supérieur au prix de vente au soldeur en cas de solde ou au prix de fabrication en cas de mise au pilon. S'il achète effectivement ce stock, l'auteur ne pourra mettre en vente les exemplaires, lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, qu'après avoir occulté le nom de l'éditeur (et toutes les mentions existantes de l'éditeur).

En cas de mise au pilon totale, l'éditeur devra, si l'auteur le demande, lui remettre un certificat précisant la date à laquelle l'opération aura été accomplie et le nombre des exemplaires détruits.

La vente en solde totale et la mise au pilon totale des exemplaires emporte résiliation de plein droit du contrat d'édition. Par conséquent, l'auteur retrouve sa pleine et entière liberté sur l'œuvre faisant l'objet du présent contrat. Dans ce cas l'éditeur confirmera cette situation par un courrier à l'auteur. L'éditeur s'engage alors à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour corriger les informations contenues dans les bases de données professionnelles et auprès de tous les sites marchands en ligne.

ARTICLE 19 – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ayant pour conséquence la détérioration ou la destruction de tout ou partie du stock d'exemplaires de l'œuvre, l'éditeur ne saurait être tenu pour responsable de cette détérioration ou destruction et ne sera par conséquent redevable d'aucune indemnisation à ce titre à l'égard de l'auteur.

Toutefois, si l'éditeur reçoit une indemnité de son assurance portant sur les exemplaires du stock détruit, l'auteur percevra la part de droits d'auteur prévu au contrat sur ces exemplaires, proportionnellement au montant total alloué par l'assurance.

PARTIE 2 – DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION DE L'OEUVRE SOUS FORME NUMERIQUE

ARTICLE 20 – ETENDUE DE LA CESSION

1/ Durée

La présente cession est consentie pour une durée de années.

A l'expiration de cette durée, le contrat sera tacitement reconduit pour la durée de la propriété littéraire et artistique reconnue en France,

sauf envoi par l'une des parties d'une lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant l'échéance du contrat. Dans cette dernière hypothèse le contrat prendra fin sans formalité supplémentaire à l'échéance du terme.

La présente cession engage tant l'auteur que ses héritiers et ayants droit.

2/ Territoire

La présente cession prendra effet en tous lieux.

3/ Droits cédés

Droits principaux

L'auteur cède à l'éditeur le droit de reproduire et représenter l'œuvre en édition numérique.

a) Droit de reproduction et d'adaptation

Le droit de reproduire ou de faire reproduire tout ou partie de l'œuvre par tous procédés et sur tous supports d'enregistrement numérique actuel ou futur, notamment sous forme de CD-rom, d'e-book (livre électronique), cartes Sim, clés usb, cartouches ou tous supports permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des informations numérisées, permettant la consultation ou le téléchargement de l'œuvre hors ligne ou en ligne.

Le droit de reproduire les adaptations de tout ou partie de l'œuvre pour toute exploitation par tous procédés, sur tout support d'enregistrement numérique.

b) Droit de représentation

Le droit de représenter ou faire représenter tout ou partie de l'œuvre ainsi que ces adaptations et traductions par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, par réseau numérique et notamment par Internet, par Intranet, ou tout autre système destiné aux téléphones mobiles et aux assistants personnels, aux consoles de jeux, ou par tous procédés analogues existant ou à venir. Ce droit couvre en particulier la diffusion dans les réseaux internes à des entreprises, des bibliothèques, des établissements d'enseignement ou de formation, ainsi que toute autre personne morale de droit public ou privé.

c) Droit de traduction

L'auteur cède également à l'éditeur le droit de traduire en toutes langues tout ou partie de l'œuvre, et de reproduire ces traductions sur tous supports d'enregistrement numérique.

ARTICLE 21 – REMISES DES ELEMENTS PERMETTANT LA PUBLICATION ET BON A DIFFUSER NUMERIQUE

L'éditeur s'engage à envoyer ou à mettre à disposition au format numérique les épreuves de l'ouvrage à l'auteur, qui devra les lire, les corriger et les retourner dans un délai maximum de **2** semaine(s), revêtues de son « bon à diffuser numérique ».

Dans le cas où l'auteur n'aurait pas fait parvenir à l'éditeur son « bon à diffuser numérique » dans le délai fixé ci-dessus, l'éditeur, après mise en demeure, pourra confier les fichiers à un correcteur de son choix, sans conséquences financières pour l'auteur.

Le bon à tirer des épreuves papier vaut bon à diffuser du livre numérique homothétique sauf pour les livres imprimés contenant des illustrations, pour lesquels un bon à diffuser numérique est nécessaire. Un bon à diffuser numérique est en tout état de cause nécessaire dès lors que l'éditeur apporte aux épreuves papier des modifications ou des enrichissements autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation numérique.

ARTICLE 22 – PREROGATIVES DE L'EDITEUR

L'éditeur détermine, sous réserve du droit moral de l'auteur :

- Le format de l'ouvrage (la version numérique devant être homothétique de celle imprimée) ;
- La présentation de l'ouvrage ; et
- Le prix de vente de l'ouvrage.

Les textes promotionnels relatifs à l'ouvrage sont de la responsabilité de l'éditeur et doivent être soumis à l'auteur pour approbation.

La date de mise en vente sera déterminée par l'éditeur dans la limite du délai prévu à l'article 23 du présent contrat.

ARTICLE 23 – PUBLICATION DE L'OEUVRE SOUS FORME NUMERIQUE

1/ Obligation de publication

L'éditeur est tenu de publier le livre numérique :

- au maximum dans un délai de trois (3) mois à compter de la publication de l'œuvre sous forme imprimée, sauf accord express de l'auteur sur un délai plus long, justifié par le succès de l'œuvre imprimée ;
- en l'absence de publication de l'œuvre sous forme imprimée, six (6) mois à compter de la remise des éléments permettant la publication.

2/ Sanction du défaut de publication

A défaut de publication de l'œuvre en version numérique dans les délais mentionnés ci-dessus, l'auteur peut obtenir la résiliation de plein droit de la partie numérique du présent contrat sur simple notification, par lettre recommandée avec accusé de réception.

3/ Droit moral

L'éditeur s'engage à n'apporter à l'œuvre aucune modification sans l'autorisation écrite de l'auteur. Il s'engage en outre à faire figurer sur la couverture de l'ouvrage ainsi que sur les documents promotionnels de l'œuvre le nom de l'auteur ou le pseudonyme que ce dernier lui indiquera ainsi que dans la rubrique « crédits », si elle existe.

Le nom ou le pseudonyme devra figurer systématiquement auprès du titre de l'œuvre et du nom de l'éditeur.

ARTICLE 24 – EXPLOITATION PERMANENTE ET SUIVIE DE L'OEUVRE SOUS FORME NUMERIQUE

1/ Définition de l'obligation

A compter de la publication de l'œuvre, l'éditeur est tenu :

- d'exploiter l'œuvre dans sa totalité dans sa version numérique,
- de présenter l'œuvre à son catalogue numérique,
- de rendre l'œuvre accessible au public dans un format technique exploitable, en tenant compte des formats usuels du marché et de leur évolution, et dans au moins un format non propriétaire,
- de rendre l'œuvre accessible à la vente, dans un format non propriétaire, sur un ou plusieurs sites de ventes en ligne.

2/ Sanction du non-respect de l'obligation

La résiliation de la partie numérique du présent contrat a lieu de plein droit lorsque, sur mise en demeure de l'auteur lui impartissant un délai de six mois, l'éditeur n'a pas exécuté l'une des obligations lui incombant au titre de l'exploitation numérique.

ARTICLE 25 – MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION ET/OU D'INFORMATION

L'éditeur peut recourir à des mesures techniques de protection et d'information, le recours à ces mesures pouvant résulter de choix commerciaux ou de nécessités techniques et pouvant notamment avoir pour finalité la gestion des autorisations accordées, la protection de l'œuvre contre les actes non autorisés par l'éditeur ou par la loi, ainsi que l'identification de l'œuvre et le suivi de son utilisation.

L'auteur pourra obtenir de l'éditeur toutes les informations relatives aux caractéristiques essentielles des mesures techniques effectivement employées dans la cadre des exploitations numériques de l'œuvre visée par le présent contrat.

ARTICLE 26 – REMUNERATION DE L'AUTEUR

L'auteur doit percevoir une rémunération sur l'ensemble des recettes provenant de la commercialisation et de la diffusion numérique de son œuvre.

1/ A-valoir

Au titre de l'exploitation de l'œuvre sous forme numérique, l'auteur percevra un à-valoir d'un montant de **0 €**. Cet à-valoir sera versé à l'auteur à la signature du contrat et lui restera définitivement acquis.

2/ Au titre de l'exploitation principale

En cas de téléchargement de l'œuvre à l'unité, l'auteur percevra :

- **8 %** du prix de vente public hors taxes (PPHT) à partir du 1er téléchargement.

En cas de consultation payante de l'œuvre en ligne, l'auteur percevra :

- **8 %** du prix de vente public hors taxes (PPHT) à partir de la 1ere consultation.

Dans le cas où le prix public à l'unité ne peut être déterminé, l'auteur percevra une rémunération au prorata des consultations et téléchargements de l'œuvre. Les modalités de calcul seront précisées dans le cadre d'un avenant signé entre les parties.

Dès lors que l'éditeur perçoit des recettes tirées de ventes d'espaces publicitaires liées directement ou indirectement à l'ouvrage, l'auteur percevra sur ces recettes brutes un montant proportionnel de **8 %**.

En cas de consultation gratuite d'extraits de l'œuvre diffusés à des fins strictement promotionnelles de l'ouvrage, aucune rémunération ne sera due à l'auteur, l'éditeur s'engageant à avertir l'auteur des différentes opérations promotionnelles qu'il envisage.

3/ Au titre de l'exploitation des droits de traduction directement par l'éditeur

En contrepartie de la cession des droits de traduction, et dans le cas où l'éditeur exploiterait ces droits lui-même, l'éditeur versera à l'auteur les rémunérations suivantes :

- pour chaque exemplaire vendu, un droit correspondant à **8 %** du prix de vente public hors taxes (PPHT).

4/ Au titre de l'exploitation des droits de traduction par un tiers

Dans le cas de cessions des droits de traduction accordées à des tiers, l'éditeur devra verser à l'auteur **50 %** des sommes brutes versées par ce tiers en contrepartie de ces cessions ou autorisations.

5/ « Œuvre sous forme numérique » sans droit

L'éditeur s'engage à adresser à l'auteur un compte-rendu détaillé des remises gratuites de l'œuvre sous forme numérique, que ce soit sous forme de fichier ou sous la forme d'un droit d'accès, dans les cas suivants :

- destinées au dépôt légal.
- destinées au service de presse, à la promotion et à la publicité, au nombre maximal de **150** .
- destinées à l'envoi de justificatifs.
- destinées à l'auteur.

ARTICLE 27 – REDDITION DE COMPTES

Les dispositions relatives à la reddition des comptes sont définies à l'article 3.4/ et 5.2/ du présent contrat.

ARTICLE 28 – PAIEMENT DES DROITS

Les dispositions relatives au paiement des droits sont définies à l'article 3.5/ et 5.3/ du présent contrat.

ARTICLE 29 – CLAUSE DE REEXAMEN

Conformément à l'article L 132-17-7 du CPI, l'auteur ou l'éditeur peuvent chacun demander la renégociation des conditions économiques de la cession des droits d'exploitation numérique, afin de prendre en compte les évolutions du marché et des usages. Le réexamen des conditions économiques doit notamment porter sur l'adéquation de la rémunération de l'auteur à l'exploitation et aux modèles économiques.

Un tel réexamen peut se faire dans les délais et périodes suivants :

- Quatre ans après la signature du présent contrat, et pendant une durée de (deux) 2 ans, l'auteur ou l'éditeur peuvent chacun introduire une demande de réexamen.
- Six ans après la signature du présent contrat, et pendant une durée de neuf (9) ans, l'auteur ou l'éditeur peuvent chacun introduire deux demandes de réexamen.
- Au-delà de la période de quinze (15) ans à compter de la signature du présent contrat, la demande de réexamen peut être faite à tout moment en cas de modification substantielle de l'économie entraînant un déséquilibre du contrat.

La demande de réexamen doit être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans chacun de ces cas, la partie à laquelle la demande de réexamen a été adressée dispose d'un délai de (trois) 3 mois pour faire droit à la demande.

En cas de refus de réexamen par l'une des parties à l'issue de la période de trois (3) mois suivant la réception de la demande, ou en cas de désaccord suite au réexamen, l'autre partie peut notifier par lettre recommandée avec accusé de réception la résiliation de plein droit du contrat.

Fait le 12 novembre 2019
En trois (3) exemplaires

L'auteur

Carole Trébor

L'éditeur

Aleph éditions

SUBVENTION AUX EDITEURS POUR LA PUBLICATION D'OUVRAGES

OBJET

La subvention aux éditeurs pour la publication d'ouvrages a pour objet d'accompagner les éditeurs prenant des risques économiques dans le cadre d'une production éditoriale de qualité, diversifiée et accessible au plus grand nombre. Les ouvrages concernés peuvent être publiés en format imprimé et/ou en format numérique.

ELIGIBILITE

Demandeurs

Sont éligibles les personnes morales qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- être une structure dont l'activité d'édition figure dans l'objet social et les statuts, quels que soient son pays et sa forme juridique ;
- publier des ouvrages en français et/ou dans une des langues de France ;
- avoir au moins un an d'activité (*i.e.* un exercice comptable complet) ;
- avoir au moins trois ouvrages publiés à son catalogue ;
- avoir un catalogue régulièrement alimenté, au rythme d'au moins un ouvrage par an ;
- pour l'édition imprimée et/ou numérique, disposer de contrats de diffusion et de distribution pour la France ou, à défaut, d'une diffusion dans un réseau stable de librairies (au moins une vingtaine) à l'échelle nationale ;
- être référencé sur une plateforme de diffusion ;
- ne pas faire l'objet d'une procédure collective ;
- ne pas relever de l'édition publique ;
- respecter les obligations légales en matière d'exploitation des œuvres.

Projets

Sont éligibles les projets qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- être un projet de publication d'ouvrage en français ou dans une des langues de France ;
- n'avoir jamais été examiné par le CNL ;
- ne pas être publié avant son examen en commission ;
- ne pas être un projet de publication de roman, de nouvelles ou de récit contemporains pour adultes ;
- porter sur un ouvrage relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL. Sont concernés tous les domaines hormis les suivants :
 - pratiques, guides et cartes ;
 - scolaire, parascolaire et outils pédagogiques ;

- universitaire (actes de colloques, thèses, ouvrages collectifs, manuels, publications de type « Mélanges », rapports et synthèses non adaptés en vue d'une publication destinée à un public de non spécialistes) ;
 - technique et professionnel, y compris juridique ;
 - art contemporain ;
 - livres de jeux, jeux de rôle ;
 - entretiens de type journalistique ;
 - catalogues, répertoires, bibliographies, chronologies non raisonnées, almanachs, annuaires, brochures et dépliants divers ;
 - dictionnaires et encyclopédies courants sans dimension critique ;
 - recueils de sources et documents non commentés ;
 - livrets d'opéra et partitions de musique ;
 - publications à caractère apologétique ou confessionnel ;
 - ouvrages ésotériques ;
- porter sur un ouvrage comportant au moins 50% de texte par rapport aux illustrations, sauf pour les domaines de la bande dessinée et de la littérature de jeunesse ;
 - s'il s'agit d'un projet de traduction, porter sur un ouvrage traduit depuis sa langue originale (pas de traduction relais ou intermédiaire) ;
 - s'il s'agit d'un projet de réédition, prévoir l'ajout d'un appareil critique nouveau ;
 - faire l'objet d'un contrat de publication conforme aux dispositions juridiques et économiques normatives pour l'exploitation des œuvres avec l'auteur du projet présenté ;
 - s'il s'agit d'un projet de traduction, faire l'objet d'un contrat de traduction conforme au Code des usages pour la traduction d'une œuvre de littérature générale signé en 2012 entre l'Association des traducteurs littéraires de France et le Syndicat national de l'édition ;
 - s'il s'agit d'un projet de traduction, faire l'objet d'un contrat de traduction prévoyant une rémunération d'au moins 21 euros soit au feuillet de 25 lignes de 60 signes (blancs et espaces compris), soit à la tranche informatique de 1500 signes (espaces comprises) avec une revalorisation du nombre de signes de 15% minimum ;
 - s'il s'agit d'un projet de traduction, faire l'objet, le cas échéant, d'un contrat de cession de droits conforme aux dispositions juridiques et économiques normatives pour l'exploitation des œuvres ;
 - faire l'objet d'une publication à compte d'éditeur (et non à compte d'auteur, en autoédition ou chez un éditeur public) ;
 - prévoir un tirage d'au moins 500 exemplaires (300 pour les ouvrages de poésie et de théâtre).

La subvention aux éditeurs pour la publication d'ouvrages n'est pas cumulable pour un même projet avec une subvention aux éditeurs pour la traduction d'ouvrages en langue française ou une subvention aux éditeurs pour les grands projets du CNL.

Chaque demandeur peut au plus soumettre trois demandes de subvention aux éditeurs pour la publication d'ouvrages par session et par commission.

Afin de développer l'édition adaptée, des dérogations aux conditions d'éligibilité peuvent être

accordées pour certains ouvrages relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL.

CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS

Constitution des dossiers

Le dépôt des demandes d'aides auprès du CNL se fait exclusivement en ligne, par le biais d'un portail numérique des demandes d'aides.

Le demandeur doit fournir au CNL les différents éléments mentionnés sur le portail numérique des demandes d'aides, ainsi que toute pièce jugée utile par le président du CNL.

Dates de dépôt des dossiers

Les commissions se réunissent plusieurs fois par an. Les dates limites de dépôt des dossiers sont annoncées sur le site internet du CNL.

PROCEDURE D'EXAMEN DES DOSSIERS

Procédure d'examen des dossiers

Seuls les dossiers transmis avant la date limite de dépôt des dossiers, complets et répondant aux critères d'éligibilité sont présentés aux commissions.

L'affectation de chaque demande à la commission compétente relève de l'appréciation du CNL.

Les dossiers recevables font l'objet d'au moins un rapport d'expertise présenté à la commission compétente, qui, après un débat collégial, émet un avis sur chacun d'entre eux, notamment au regard de l'ensemble des demandes et de l'enveloppe budgétaire prévue par le CNL.

Critères d'examen des dossiers

Les dossiers sont examinés selon les critères suivants :

- qualité littéraire, scientifique ou artistique du projet présenté ;
- s'il s'agit d'un projet de traduction, qualité de la traduction ;
- risques commerciaux pris par le demandeur ;
- public visé et prix de vente ;
- rémunération de l'auteur et/ou du traducteur ;
- pour les publications en format numérique, choix techniques.

Montant susceptible d'être accordé

Le montant de l'aide attribuée est calculé à partir d'une assiette de coûts éligibles plafonnée à 35 000 €. Sont éligibles les coûts suivants :

- les frais de réalisation éditoriale ;
- les frais de prépresse ;
- les frais industriels ;
- les coûts spécifiques liés à la réalisation d'ouvrages collectifs ou au lancement de collections (frais de coordination scientifique et rémunération des contributeurs).

Le taux de concours du CNL au projet soutenu est de 40% ou de 60%. Sur décision du président du CNL, le taux d'aide peut exceptionnellement être porté à 70% pour des projets liés à un évènement de dimension nationale ou internationale dont le CNL serait opérateur ou partenaire, ainsi que pour des projets initiés dans le cadre d'une priorité de l'établissement, ministérielle ou interministérielle.

Le montant minimal de la subvention aux éditeurs pour la publication d'ouvrages est de 500 €.

En cas d'obtention d'une aide provenant d'un autre organisme pour un même projet, le montant de la subvention est ajusté en conséquence.

ATTRIBUTION DES AIDES

Au vu des avis de la commission compétente, les décisions d'attribution, de refus ou, à titre exceptionnel, d'ajournement sont prises par le président du CNL.

DUREE DE VALIDITE DE L'AIDE

Durée de validité de l'aide

La durée de validité de l'aide est de 24 mois à compter d'une date précisée dans la décision d'attribution ou, le cas échéant, la convention signée avec le CNL.

Prorogation de la validité de l'aide

Une prorogation de la validité de l'aide d'un an au plus peut être accordée par le président du CNL, sous réserve qu'une demande motivée ait été faite par lettre recommandée avec accusé de réception avant la date de déchéance du bénéfice de l'aide.

OBLIGATIONS INCOMBANT AU BENEFICIAIRE AVANT LE VERSEMENT DE L'AIDE

Il appartient à l'éditeur de faire figurer le logo du CNL sur la quatrième de couverture et/ou dans l'édition numérique de l'ouvrage publié grâce à la subvention, en respectant la charte graphique disponible sur le site du CNL. En cas de non-respect de cette obligation, le CNL se

réserve le droit de rendre le bénéficiaire inéligible aux aides du CNL pendant un an.

Une fois le projet publié et au plus tard dans les 30 jours suivant la date de fin de validité de l'aide, le bénéficiaire doit envoyer au CNL six exemplaires de l'ouvrage imprimé (ou, dans le cas d'une publication uniquement numérique, un lien et un code d'accès à l'édition numérique) et la déclaration de dépôt légal. En cas de transmission de ces justificatifs après le délai de 30 jours mentionné ci-dessus, et sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du président du CNL, la subvention n'est pas versée.

Si le nombre de pages et/ou le tirage sont inférieurs de 15% ou plus à ceux prévus dans la demande, l'éditeur doit adresser au CNL une copie des factures acquittées correspondant aux coûts retenus. S'il apparaît après vérification que le total des coûts réels retenus du projet est inférieur de 15% ou plus aux devis figurant dans la demande, le montant de la subvention est automatiquement réajusté pour maintenir le taux de concours initialement fixé.

Si le prix de vente a été majoré de 15% ou plus, une justification de cette hausse doit être adressée au CNL.

En cas de non-réalisation du projet ou de réalisation du projet après la date de fin de validité de l'aide, la subvention n'est pas versée.

MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

La subvention est versée en une fois, à la parution de l'ouvrage.

PIECES A TRANSMETTRE LORS D'UNE DEMANDE D'AIDE

POUR TOUS LES DEMANDEURS, transmettre obligatoirement, en format numérique, via le portail des demandes d'aides du CNL :

- Pour les entreprises : un extrait RCS datant de moins de 3 mois. Pour les associations, pour une première demande : le récépissé de déclaration de création à la Préfecture, la copie des statuts à jour et la composition du conseil d'administration et/ou du bureau à la date de la demande et pour les demandes suivantes : joindre les statuts et la composition du conseil d'administration et/ou du bureau uniquement en cas de modification intervenue depuis la dernière demande.
- Présentation de la maison d'édition ainsi qu'un lien vers son site Internet, ou son catalogue.
- Informations détaillées relatives à la diffusion et la distribution ou, à défaut, liste des libraires diffusant le catalogue.
- Pour les ouvrages de fiction : extrait du projet (maximum 5 feuillets).
- Copie du (ou des) contrat(s) d'auteur(s) daté(s) signé(s).
- Devis du (ou des) fournisseur(s) pour chacun des coûts éligibles.

- Pour les œuvres traduites : joindre obligatoirement la copie du (ou des) contrat(s) de traduction daté(s) et signé(s), prévoyant une rémunération d'au moins 21 euros soit au feuillet de 25 lignes de 60 signes (blancs et espaces compris), soit à la tranche informatique de 1500 signes (espaces comprises) avec une revalorisation du nombre de signes de 15% minimum.
- Pour les œuvres traduites : joindre obligatoirement la copie des accords valides de cession de droits datés et signés.
- Pour une première demande : coordonnées bancaires : RIB, IBAN ou, à défaut, nom de la banque, n° de compte et code BIC/SWIFT.

POUR TOUS LES DEMANDEURS, transmettre obligatoirement, par courrier :

- Le texte français complet (préface, appareil critique, index, illustrations et autres annexes compris) ainsi que 60 % minimum des illustrations pour les ouvrages de BD ou jeunesse.
- Pour les œuvres traduites : l'intégralité du texte original et la traduction achevée.